

UNIVERSITE DE LIEGE
FACULTE DE DROIT
DE LA FACULTE DE DROIT

Comité de Patronage
des
Habitations ouvrières et des Institutions de Prévoyance
de la Ville de Liège et des Communes limitrophes

* * *

Enquête sur la Situation Hygiénique
des
HABITATIONS URBAINES

I.

Le Quartier de la Halle aux Viandes à Liège

RAPPORT

présenté au Comité par le Secrétaire

M. ERNEST MAHAIM

Professeur à l'Université de Liège

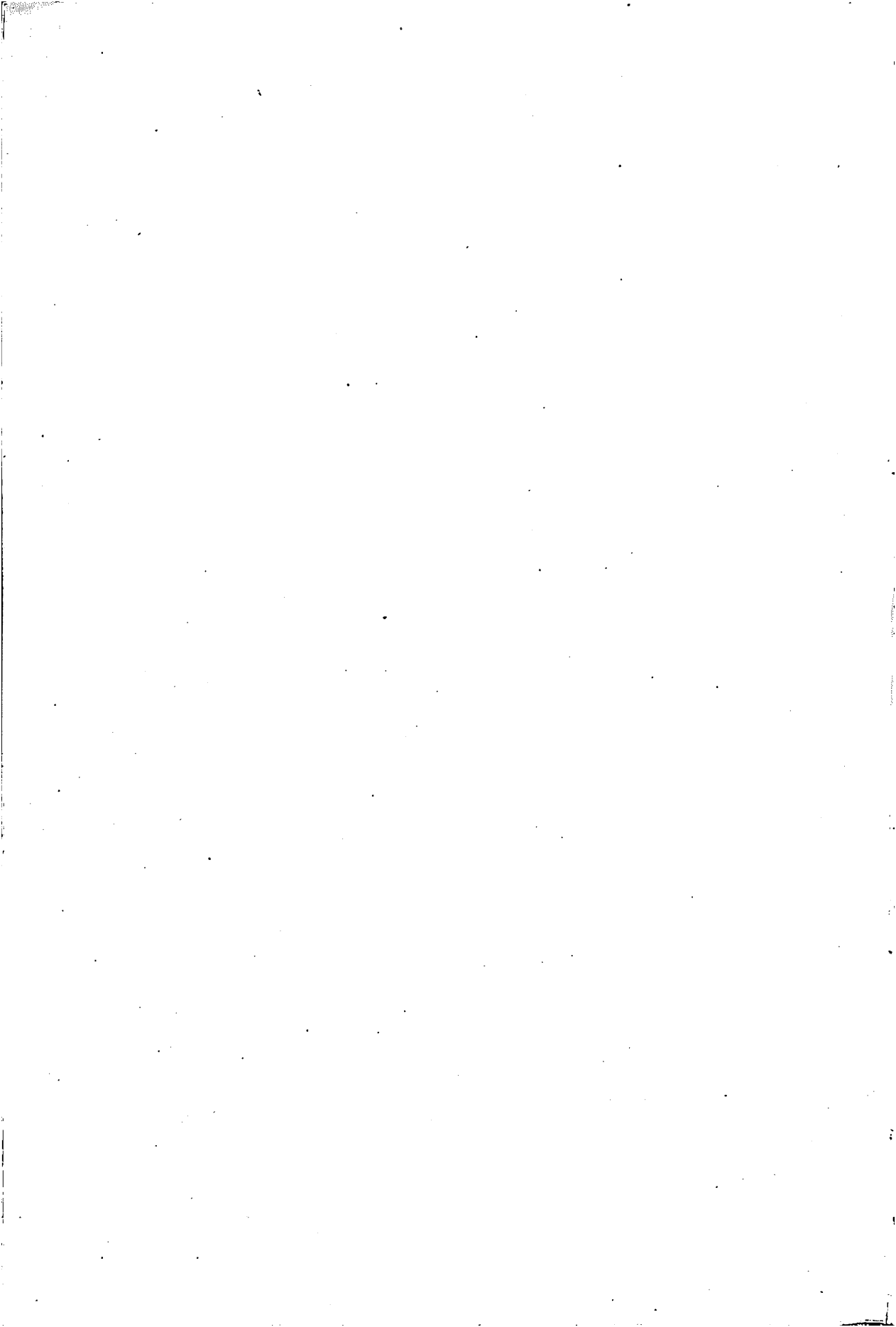
LIÈGE
IMPRIMERIE LIEGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.

54, RUE DES CLARISSES, 54

1914



XXII 43/53:1
XXII J. G. J. H.





INTRODUCTION

L'enquête qui fait l'objet de cet ouvrage est bien différente de celles que le Comité a publiées précédemment. Elle porte sur un quartier dont l'expropriation est décidée, au cœur de la vieille ville.

La Halle aux viandes est le noyau d'un agglomérat de rues et de bâtisses qui ne répondent plus aux conditions modernes d'existence. Le Conseil communal, dans sa délibération du 20 mars 1911, a décidé d'exproprier les quatre rues qui avoisinent le vieux quadrilatère des Halles, soit en tout, une superficie de 5341 mètres carrés.

Nous avons pensé qu'il y avait un grand intérêt à soumettre le quartier en question à cet ensemble d'observations techniques et sociales que constitue notre enquête permanente. Quels sont, en détail, les inconvénients, au point de vue de l'hygiène, des bâtiments qu'on va faire disparaître ; quelle population les habite et dans quelles conditions ? Telles sont les questions qui nous ont paru de nature à éclairer l'opération projetée par le Conseil communal.

Celle-ci est depuis longtemps décidée. Bien avant le vote de la décision de principe, l'expropriation était préparée par des acquisitions successives de la Ville (1).

(1) La première acquisition a eu lieu en 1905, rue Sur-le-Mont. En présentant le projet au Conseil dans sa séance du 20 mars 1911, M. le Bourgmestre G. Kleyer disait que 33 immeubles, sur les 83 à exproprier, étaient devenus la propriété de la Ville. Leur valeur cadastrale était estimée 440.826 frs ; celle de l'ensemble à exproprier 1.638.769 frs. (*Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1911, p. 976.)

Déjà en février 1891, M. Gobert, dans ses *Rues de Liège* (t. II, p. 7) annonçait que la « réalisation du projet ne tardera plus beaucoup. »

Les raisons de la mesure sont succinctement exposées dans les considérants de la délibération du Conseil. Il s'agit d'une part, de réaliser « un ensemble de travaux ayant pour objet d'assainir et d'améliorer ce quartier, en supprimant des ruelles étroites et insalubres et en créant des voies de communication importantes où seront érigées des habitations répondant à toutes les conditions voulues. » Il s'agit d'autre part de remplacer la Halle du Nord « vétuste, insuffisante, défectueuse, par une halle nouvelle réunissant les conditions actuellement exigées pour des établissements de ce genre. »

On doit admettre que cette seconde raison a au moins autant d'importance que la première ; car si la considération de l'hygiène avait dominé dans l'esprit des administrateurs communaux, elle les aurait poussés à étendre le projet à un grand nombre de rues, ruelles et impasses toutes proches de celles qu'ils ont condamnées. La reconstruction de la Halle est *l'occasion* d'une opération d'assainissement de quartier.

Comme, vers 1907, il avait été de nouveau question de ce projet, notre Comité résolut de ne pas attendre qu'il fût en voie de réalisation pour étudier le quartier voué à la transformation.

C'était une occasion de recueillir des données exactes sur des habitations urbaines présentant à coup sûr toutes les tares des taudis, et en même temps de connaître la population qui allait en être expulsée.

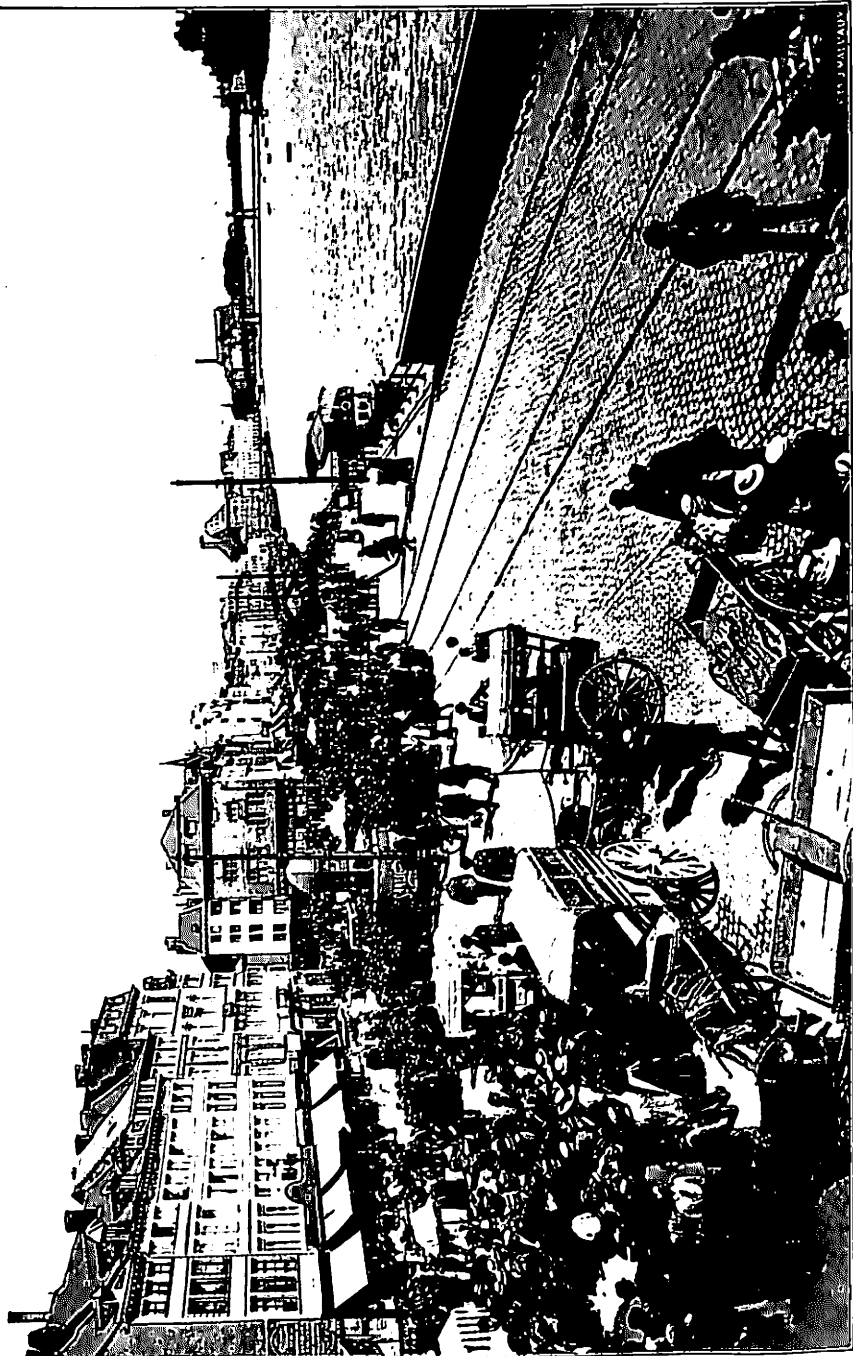
Il faut dire, cependant, que déjà à cette époque, l'expropriation étant connue et virtuellement commencée, la situation n'était plus exactement celle qui avait donné lieu aux critiques. Un certain nombre d'habitants avaient déjà quitté le quartier. Les locations prenaient même dans certains immeubles un caractère provisoire.

Toutefois, la valeur de l'enquête n'en est pas essentiellement diminuée, puisque le quartier restait encore tout entouré d'une série de ruelles et de rues, — desti-

nées à subsister — dont la population débordait nécessairement dans la zone à exproprier. Aussi, celle-ci se présentait et se présente encore dans une certaine mesure comme un exemple, un échantillon de l'agglomération urbaine de cette partie de la Ville.



Liège. — Quais de la Batte et de la Goffe.





CHAPITRE I^{er}.

Renseignements Généraux.

I. — ETENDUE DE L'ENQUÊTE

Notre enquête a porté sur 167 maisons, situées dans onze rues différentes. C'est non seulement la partie du territoire dont l'expropriation est décidée, mais les environs immédiats. Le tout forme un ensemble assez homogène de rues étroites et de vieilles maisons, quartier commerçant et quartier louche, entre la grande artère de la rue Féronstrée et le vivant quai de la Goffe, où la Meuse est si belle, et où tant de traits de la vie liégeoise sont rassemblés (1). Au centre, la Halle aux viandes, un rectangle de construction ancienne et peu artistique, ruche bourdonnante et odorante.

Elle date du milieu du XVI^e siècle. D'après M. Th. Gobert (2), sa construction fut décidée en 1544 par le prince Georges d'Autriche (3). La partie donnant vers la Goffe fut faite sous les bourgmaîtrises de Guill. de Meef, dit du Champion, et de Jean de Miche. L'autre partie fut achevée l'année suivante sous Erard de Berlaimont et Woot de Trixhe. La boucherie fut érigée

(1) La photographie ci-contre, communiquée par M. Max Bienfait, de Liège, donne une idée de l'animation du quai de la Goffe un dimanche matin.

(2) *Rues de Liège*, t. I, p. 176 et suiv.

(3) Ce n'était pas la première Halle aux viandes existant à Liège. Il y en eut une autre, dès le XIV^e siècle, « sombre et longue construction en bois, attenant au Marché et à la Violette, l'hôtel de ville de l'époque ». Elle disparut dans l'incendie de Liège en 1468 (IDEM. *Ibidem.*)

aux frais de la corporation des bouchers, le « métier des *mangons*. » L'inauguration en eut lieu le 20 novembre 1546. Il paraît que « c'était une installation grandiose pour l'époque. »

D'après une ordonnance de cette année, les bouchers étaient tenus de vendre dans la Halle et nulle part ailleurs. La défense d'étaler la viande à domicile fut renouvelée à différentes reprises. Un arrêté du Gouvernement hollandais, du 24 mars 1825, la sanctionne encore de peines sévères. Il faut arriver à 1846 pour voir le Conseil communal permettre la vente de la viande fraîche à domicile.

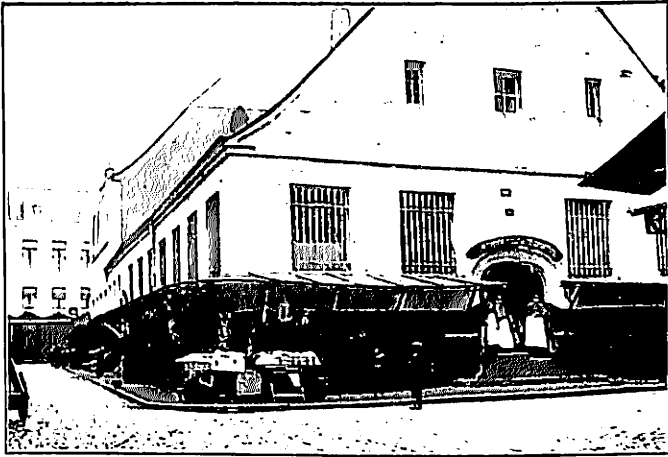
En 1821, l'Etat avait cédé la Boucherie et ses dépendances à la Ville. Celle-ci y installa d'abord à l'étage, dans la salle où se réunissait autrefois le métier des Bouchers, une école primaire, puis, en 1861, la Bibliothèque communale, qui fut transférée en 1907, dans son beau local actuel, rue des Chiroux.

Le rez-de-chaussée du vieil édifice a conservé son caractère d'autrefois. Le 18 mars 1859, toutefois, la Ville fit remplacer les portes extérieures de bois par des portes grillées en fer.

Au point de vue esthétique, sa disparition n'est pas à considérer comme une perte ! On en jugera par notre photographie n° 1.

Personne aujourd'hui n'habite la Halle. Elle n'a donc pas été reprise à notre enquête, qui ne porte que sur les habitations.

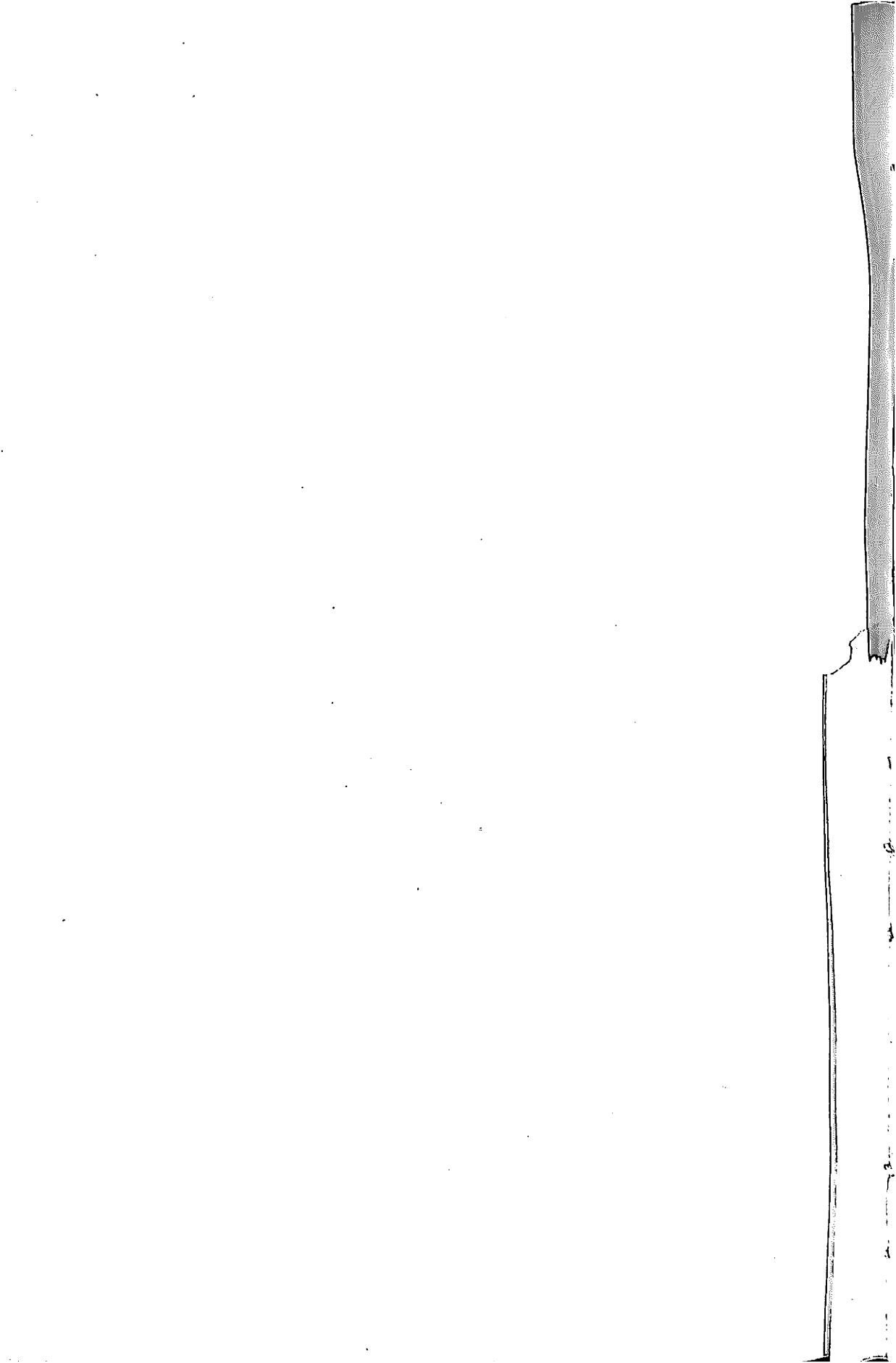
Le tableau n° 1 (p. 10) indique la répartition des maisons visitées par rues. Nous y distinguons, comme nous le ferons tout le long de notre enquête, la partie à exproprier de l'autre. 85 maisons se trouvent dans la première, 82 dans la seconde. Mais, en réalité, sur les 167 maisons englobées dans l'enquête, il n'en est que 159 que nous avons conservées dans nos tableaux : deux maisons de la première partie n'ont pas été visitées entièrement, par suite de leur destination, l'une étant une brasserie, l'autre, la salle d'autopsie de la Ville. Six autres de la seconde partie constituaient aussi des



1. — LIÈGE. La Halle aux viandes.



2. — LIÈGE. Rue de la Clef. Largeur 2 mètres.
« Vieux-warriers ».



bâtiments sans intérêt pour nous ; parmi eux se trouve entr'autres l'ancienne académie.

Parmi les rues reprises à l'enquête, il y en a quatre qui le sont complètement, c'est-à-dire dont nous avons vu toutes les maisons : la rue de la Clef, la rue Potiérue, y compris l'impasse Rena, la rue Sur-le-Mont, et la rue Barbe d'Or. Cela nous permet de comparer certaines de nos données avec celles des statistiques officielles.

En ce qui concerne la population, d'abord. Voici le nombre des habitants constaté aux recensements de 1890 et de 1900 et dans notre enquête :

	1890	1900	L'enquête 1908
Rue de la Clef	70	55	62
Rue Potiérue (y compris l'impasse Rena)	419	569	454
Rue Sur-le-Mont	222	157	174
Rue Barbe d'Or	76	125	148
Totaux	787	906	838

Il y a donc eu, au total, augmentation de 1890 à 1900, puis diminution, mais dans des proportions inégales. Est-ce l'approche de l'expropriation qui est la cause de la diminution ? Toujours est-il que la seule rue qui montre une augmentation continue de sa population est précisément celle qui se trouve en dehors du périmètre de l'expropriation.

La statistique de l'état-civil ensuite nous offre une comparaison intéressante.

D'après l'*Annuaire de statistique démographique et médicale* publiés sous l'intelligente direction de M. Hoven, on compte dans les cinq années de 1898 à 1902, 112 décès (non compris les morts-nés) dans les quatre rues en question. C'est donc, en moyenne, 22,4 par an ; par mille habitants (en prenant pour base la population de 1900), le coefficient devient 24,7.

1. — Nombre de maisons visitées par rue.

RUES	Maisons comprises dans la partie à exproprier	Maisons situées en dehors de l'expropriation	TOTAL.
Rue Féronstrée	5	19	24
Rue Potiérue	17	13	30
Quai de la Goffe	12	8	20
Rue Sur-le-Mont	29	—	29
Rue de la Halle	13	—	13
Rue de la Clef	9	1	10
Rue St-Jean-Baptiste :	—	6	6
Rue Barbe d'Or	—	10	10
Quai de la Batte	—	4	4
Rue de la Goffe	—	10	10
Rue de la Boucherie . .	—	11	11
Total	85 (1)	82 (2)	167

Or, la moyenne des décès par 1000 habitants pour la ville entière est de 16,8 pour la période de 1891 à 1900, et de 14,5 de 1901 à 1910. La différence est donc très sensible. Nous sommes dans un quartier où la mortalité est énorme, et cependant, comme nous le verrons plus loin, c'est un quartier où le nombre des petits enfants est faible. On peut donc dire qu'ici encore, c'est l'agglomération des hommes qui est meurtrière.

2. — AGE DES MAISONS.

Le tableau n° 2 nous renseigne sur l'ancienneté des maisons. Il montre bien l'une des caractéristiques de cette enquête : 70 pour cent des maisons visitées datent

(1) 2 maisons non visitées entièrement.

(2) 6 maisons n'ont pas été comprises dans l'enquête.

2. — Age des maisons.

Date de la construction	Partie à exproprier		Partie en dehors de l'expropriation		Ensemble	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent
avant 1600	—	—	1	1.32	1	0.63
1600 à 1650	1	1.20	1	1.32	2	1.26
1650 à 1700	5	6.02	5	6.58	10	6.29
1700 à 1750	9	10.85	13	17.10	22	13.83
1750 à 1800	13	15.66	13	17.10	26	16.35
1800	27	32.53	23	30.26	50	31.45
1820	3	3.62	2	2.63	5	3.14
1830	6	7.23	3	3.95	9	5.66
1840	2	2.41	1	1.32	3	1.89
1850	11	13.25	4	5.26	15	9.43
1860	1	1.20	—	—	1	0.63
1870	—	—	1	1.32	1	0.63
1880	2	2.41	1	1.32	3	1.89
1890	3	3.62	5	6.57	8	5.03
1900	—	—	3	3.95	3	1.89
Totaux	83	100.00	76	100.00	159	100.00

de plus d'un siècle. C'est un point qu'il conviendra de ne pas perdre de vue dans la suite. Même si nous rencontrons des conditions hygiéniques passables, nous n'oublierons pas qu'elles sont relatives à de vieux bâtiments, aux murs vétustes patinés de la crasse et des injures de générations d'habitants.

La maison qui est indiquée comme datant d'avant 1600 est dans la rue Féronstrée. Elle porte le millésime de 1400 — dont nous ne garantissons pas l'exactitude.

Celles rangées dans le groupe de 1650 à 1700 sont des maisons de la Goffe, reconstruites après le bombardement de Liège en 1691.

Est-il besoin d'ajouter que les dates fixées par nos enquêteurs sont toutes approximatives et qu'il serait téméraire de faire des comparaisons entre les catégories reprises au tableau.





CHAPITRE II.

Conditions hygiéniques de la localité.

Notre questionnaire-type nous prescrit d'explorer au point de vue hygiénique l'endroit même occupé par les maisons.

1. — La NATURE DU TERRAIN, d'abord. Les enquêteurs répondent que le terrain est généralement sec. Il n'y a que deux maisons dans la partie à exproprier et une

3. Nombre de pièces du rez-de-chaussée établies sur caves.

A. — PARTIE A EXPROPRIER.

	NOMBRE DE MAISONS AYANT AU REZ-DE-CHAUSSÉE							TOTALX	Nombre de pièces du rez-de-chaussée établies sur caves
	1 pièce habitable	2 pièces habitables	3 pièces habitables	4 pièces habitables	5 pièces habitables	6 pièces habitables	9 pièces habitables		
Pas de cave	2	2	—	—	—	—	—	4	—
1 pièce sur cave .	13	11	1	2	—	—	—	27	27
2 pièces sur caves .	—	26	7	3	1	—	—	37	74
3 " " .	—	—	7	3	—	—	—	10	30
4 " " .	—	—	—	1	—	—	—	1	4
5 " " .	—	—	—	—	1	—	—	1	5
6 " " .	—	—	—	—	—	1	1	2	12
Nombre de maisons	15	39	15	9	2	1	1	82	152
Nombre de pièces .	15	78	45	36	10	6	9	199	76,32 %

B. — PARTIE EN DEHORS DE L'EXPROPRIATION.

	NOMBRE DE MAISONS AYANT AU REZ-DE-CHAUSSEE							TOTAL	Nombre de pièces du rez-de-chaussée établies sur caves
	1 pièce habitable	2 pièces habitables	3 pièces habitables	4 pièces habitables	5 pièces habitables	7 pièces habitables	8 pièces habitables		
Pas de cave	2	—	—	—	—	—	—	2	—
1 pièce sur cave	8	11	1	1	1	—	—	22	22
2 pièces sur caves	—	19	8	4	—	—	—	31	62
3 " "	—	—	9	—	1	—	—	10	30
4 " "	—	—	—	6	1	—	1	8	32
5 " "	—	—	—	—	1	—	—	1	5
6 " "	—	—	—	—	—	1	—	1	6
7 " "	—	—	—	—	—	1	—	1	7
Totaux	10	30	18	11	4	2	1	76	164
Nombre de pièces	10	60	54	44	20	14	8	210	79,52 %

dans l'autre partie qui soient bâties sur sol humide. Mais onze maisons dans la première et seize dans la seconde sont exposées aux inondations ou à l'irruption d'eau en cas d'ondées violentes.

2. — Le NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSEE est généralement suffisamment élevé par rapport à celui du sol environnant. Cinq maisons présentent l'inconvénient d'avoir le rez-de-chaussée à un niveau plus bas que celui de la cour.

3. — Sur l'existence des CAVES, le triple tableau n° 3, A, B et C, donne les renseignements les plus complets. Il y a 6 maisons sans caves. Elles sont situées rues Sur-le-Mont et de la Goffe.

77 pour cent des pièces du rez-de-chaussée, au total, sont établies sur caves, — proportion favorable si on

C. — MAISONS REPRISES DANS L'ENQUÊTE.

	NOMBRE DE MAISONS AYANT AU REZ-DE-CHAUSSÉE									TOTALX	Nombre de pièces du rez-de-chaussée établies sur caves
	1 pièce habitable	2 pièces habitables	3 pièces habitables	4 pièces habitables	5 pièces habitables	6 pièces habitables	7 pièces habitables	8 pièces habitables	9 pièces habitables		
Pas de cave	4	2	—	—	—	—	—	—	—	6	—
1 pièce sur cave	21	22	2	3	1	—	—	—	—	49	49
2 pièces sur caves	—	45	15	7	1	—	—	—	—	68	136
3 " "	—	—	16	3	1	—	—	—	—	20	60
4 " "	—	—	—	7	1	—	—	1	—	9	36
5 " "	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	10
6 " "	—	—	—	—	—	1	1	—	1	3	18
7 " "	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	7
Totaux	25	69	33	20	6	1	2	1	1	138	316 ou 77.26 %
Nombre de pièces	25	138	99	80	30	6	14	8	9	409	

la compare à celle trouvée à Herstal en 1904, où elle n'était que de 50 %.

Il y a des caves parfois inondées :

	I	II
rue Potiérue	1	1
rue Sur-le-Mont	5	—
quai de la Goffe	4	3
rue Féronstrée	—	1

soit 10 dans la partie à exproprier et 5 dans l'autre.

Plusieurs ne le sont que lors « des grandes eaux » d'après la déclaration des habitants. Des travaux exécutés vers 1890 ont réduit sérieusement les dangers d'inondations.

Deux caves sont rendues humides par les eaux qui s'écoulent du robinet placé à leur entrée.

4. — EAUX STAGNANTES.

Des stagnations d'eaux pluviales sont signalées près de 18 maisons ; près de 25 autres, ce sont des flaques d'urine ou d'eau sale.

C'est rue Sur-le-Mont que nous en avons trouvé le plus : près de 18 maisons. Aux abords d'une maison du quai de la Goffe, les stagnations proviennent des urines et des eaux de lavage des écuries de la rue Sur-le-Mont. Dans une autre maison de ce quai, nous avons vu des eaux sales provenir de l'écurie qui y est attenante, et qui est en communication directe avec la cour et la cuisine.

Rue Potiérue, l'enquête nous signale des stagnations qui viennent de l'écurie de la maison précédente.

Rue Barbe d'Or (1 cas) et rue Potiérue (2 cas), c'est le « sterfputt » de la cour qui est le siège de la stagnation.

Dans l'impasse Rena (rue Potiérue) le ruisseau même de la voie publique n'est qu'une perpétuelle stagnation.

5. — COURS.

Le tableau n° 4 a pour objet la salubrité des cours.

On y voit que dans la partie à exproprier, le nombre de maisons sans cour représente 55 pour cent. La situation est un peu plus favorable dans l'autre partie, mais c'est encore 54 p. c. de l'ensemble des parcelles qui sont entièrement bâties.

En outre, la situation s'aggrave de ce que 17 cours dans la partie à exproprier, et 12 dans l'autre, soit au total 29 cours ou 42 pour cent, sont couvertes.

En règle générale, les cours ont un revêtement assez convenable. Toutefois, dans 12 maisons sur 72, il est constitué de morceaux de pierre bleue et d'autres produits. Il n'est pas étonnant que, dans ces cours, les eaux soient stagnantes.



3. — LIÈGE. Rue Sur-'e-Mont. Largeur moyenne 3 m. 40

4. — Salubrité des cours.

MAISONS	PARTIE A EXPROPRIER		PARTIE EN DEHORS DE L'EXPROPRIATION		ENSEMBLE	
	Nombre de maisons	Pour cent.	Nombre de maisons	Pour cent.	Nombre de maisons	Pour cent.
n'ayant pas de cour	46	55.42	41	53.94	87	54.72
ayant une cour avec revêtement en :						
grès	4	4.82	8	10.53	12	7.55
ciment	1	1.21	2	2.63	3	1.89
pierre bleue	25	30.12	16	21.05	41	25.78
grès artificiel.	2	2.42	3	3.95	5	3.14
carreaux de Jurbize	—	—	3	3.95	3	1.89
briques	—	—	3	3.95	3	1.89
produits divers	5	6.02	—	—	5	3.14
Totaux	83	100.00	76	100.00	159	100.00

6. — ÉTAT DE LA RUE.

Les onze rues où se trouvent les maisons visitées sont fort irrégulières.

La photographie ci-contre ainsi que celle de la page 8, donnent une idée de leur aspect. La rue Sur-le-Mont est aujourd'hui morne et triste : premier effet de l'expropriation annoncée ; mais au moment de notre enquête, elle était animée et bruyante. Les habitants y grouillaient, vivant pour ainsi dire l'un chez l'autre. Les fenêtres, à deux mètres de distance, sont des regards perpétuels chez le voisin. Dans la rue de la Clef, un commerce spécial encombre même l'étroit passage, c'est le commerce des vieux vêtements (vi-warrais). Notre photographie montre ce que deviennent, dans ces circonstances, les logements déjà trop exigus, et la rue déjà trop étroite. L'homme aggrave ainsi les

inconvéniens de son habitat : il bouche les ouvertures à l'air et la lumière.

Voici, pour chaque rue, la plus grande et la plus petite largeur constatée. La mesure est prise d'une façade à celle faisant vis-à-vis. Nous ne tenons pas compte des deux quais.

5. — Largeur des rues.

RUES	LARGEUR :	
	LA PLUS GRANDE	LA PLUS PETITE
Féronstrée	M. 11.50	M. 9.00
Potièreue.	6.20	2.40
Sur le Mont	4.00	1.00
De la Halle	12.80	6.80
De la Clef :	2.40	1.60
St-Jean-Baptiste	9.00	6.50
Barbe d'Or.	5.00	3.00
De la Goffe	9.30	6.60
De la Boucherie.	12.00	4.00

Ajoutons que l'impasse Rena, rue Potièreue, n'a qu'un mètre de largeur en moyenne.

On voit que l'assainissement s'impose.

Divers arrêtés d'alignement, adoptés en 1840 et en 1859 pour la rue de la Halle sont devenus sans objet. L'alignement décrété en 1879 concernant la rue St-Jean-Baptiste est en partie réalisé.

Toutes les rues sont pavées. Le pavage est généralement déclaré « bon » par nos enquêteurs. Ils le disent « médiocre » rues Barbe d'Or, Potièreue et sur un partie du quai de la Goffe, « mauvais » rue Sur-le-Mont.

L'écoulement des eaux se fait bien partout, sauf rue Sur-le-Mont.

Inutile de dire que toutes les rues du quartier sont desservies par des égouts et possèdent des canalisations d'eau alimentaire.



CHAPITRE III.

Relations de l'habitation avec les constructions environnantes.

I. — SURFACE BATIE.

Le tableau n° 6 range les maisons d'après l'étendue de leur surface bâtie.

Comme il y a beaucoup de maisons bourgeoises et de commerce dans notre enquête, la moyenne est de beaucoup supérieure à celle des maisons que nous avons jadis visitées dans les communes suburbaines. Elle est 61^{m²} 48, tandis qu'à Herstal, elle était de 35^{m²} 10, à Grivegnée 30,61, à Angleur 34,64, à Bressoux 35,87, à Jupille 33,05.

Cependant, 83 maisons, soit plus de la moitié de l'ensemble, (52 p. c.) ont moins de 50^{m²} de superficie. Ce sont les dimensions (5 m. sur 10) que l'on rencontre dans les bonnes maisons construites à l'intervention des sociétés de crédit. C'est donc par suite du nombre élevé de maisons de plus de 100^{m²} que notre moyenne est supérieure.

On remarquera que la surface moyenne est moindre dans la partie à exproprier que dans l'autre : 54^{m²} 35 contre 69^{m²} 67.

2. — SURFACE NON BATIE.

La « surface non bâtie » c'est-à-dire la superficie libre attenante à chaque habitation est extrêmement réduite : c'est ce qui caractérise ce quartier urbain, et c'est aussi ce qui en constitue le grand défaut. Avec l'étroitesse des rues, le manque d'espace libre à chaque

6. — Surface bâtie.

SURFACE DE LA MAISON	PARTIE EXPROPRIÉE		PARTIE EN DEHORS DE L'EXPROPRIATION		TOTAL	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent
Moins de 10 m ²	—	—	2	2.63	2	1 26
de 10 à 15 m ²	4	4 82	—	—	4	2.52
de 15 à 20 »	6	7 23	1	1.32	7	4.40
de 20 à 25 »	4	4.82	2	2.63	6	3.77
de 25 à 30 »	5	6.02	5	6 57	10	6.29
de 30 à 35 »	9	10 85	4	5 26	13	8 18
de 35 à 40 »	6	7.23	10	13.16	16	10.06
de 40 à 45 »	5	6.02	6	7.90	11	6.92
de 45 à 50 »	7	8 43	7	9.21	14	8.80
de 50 à 55 »	5	6.02	3	3 95	8	5.03
de 55 à 60 »	6	7.23	3	3.95	9	5.66
de 60 à 65 »	4	4.82	5	6.57	9	5.66
de 65 à 70 »	4	4.82	2	2.63	6	3.77
de 70 à 75 »	2	2.41	3	3.95	5	3.14
de 75 à 80 »	3	3.62	1	1.32	4	2.52
de 80 à 85 »	1	1 20	1	1.32	2	1.26
de 85 à 90 »	2	2.41	2	2.63	4	2.52
de 90 à 95 »	—	—	1	1.32	1	0.63
de 95 à 100 »	1	1.20	1	1.32	2	1.26
de 100 et plus	9	10.85	17	22.86	26	16.35
Totaux.	83	100.00	76	100.00	159	100.00
La plus grande surface	197m ² 26		231 m ² 92		231 m ² 92	
» petite »	12m ² 67		6m ² 93		6m ² 93	
Surface moyenne. . .	54m ² 35		69m ² 67		61 m ² 48	

7. — Surface non bâtie.

SURFACE	PARTIE EXPROPRIÉE		PARTIE EN DEHORS DE L'EXPROPRIATION		TOTAL	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent
Ni cour ni jardin	46	55.42	41	53.94	87	54.72
Moins de 10 m ²	14	16.86	14	18.42	28	17.60
de 10 m ² à moins de 15 m ²	10	12.05	6	7.90	16	10.06
de 15 m ² » 20 m ²	9	10.85	2	2.63	11	6.92
de 20 m ² » 25 m ²	2	2.41	1	1.32	3	1.89
de 25 m ² » 30 m ²	2	2.41	5	6.57	7	4.40
de 30 m ² » 40 m ²	—	—	3	3.95	3	1.89
de 40 m ² » 50 m ²	—	—	2	2.63	2	1.26
de 60 m ² » 70 m ²	—	—	1	1.32	1	0.63
plus de 100 m ²	—	—	1	1.32	1	0.63
Totaux.	83	100.00	76	100.00	159	100.00
La plus grande surface	29 m ² 55		155 m ² 04		155 m ² 04	
Surface moyenne . . .	5 m ² 60		10 m ² 13		7 m ² 96	

maison, l'absence presque complète de cours et de jardins, marquent la situation antihygiénique de toute l'agglomération que nous étudions.

Il y a 87 maisons sur 159, c'est-à-dire 55 pour cent qui n'ont ni cour ni jardin, et qu'est-ce encore qu'une cour de moins de 10 m², que « possèdent » 28 autres maisons ? La moyenne : 7 m² 96, est, d'ailleurs, effroyablement basse. On remarquera (tableau n° 7) qu'il y a plus de maisons sans cour dans la partie à exproprier et que la surface non bâtie y est moyennement moitié moindre que dans l'autre.

On sait que d'après l'art. 68 du règlement communal

de 1879, la surface de la cour ou courette ne peut être inférieure au dixième de celle de la construction à rue. 97 maisons, ou 61 pour cent, ne satisfont pas à cette prescription. (Voir tableau 8.)

8. — Rapport de la surface non bâtie à la surface totale.

RAPPORT	PARTIE EXPROPRIÉE		AUTRE PARTIE		TOTAL	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent
Surface non bâtie : 0	46	55.42	41	53.94	87	54.72
moins de 1/10	5	6.02	5	6.58	10	6.29
1/10 à moins 1/5	19	22.90	17	22.36	36	22.64
1/5 à moins 1/2	13	15.66	12	15.80	25	15.72
1/2 à moins de 1	—	—	1	1.32	1	0.63
Totaux	83	100.00	76	100.00	159	100.00

En outre, 29 cours sont couvertes. Le même règlement dispose que « le collège des bourgmestre et échevins pourra, *exceptionnellement*, autoriser à couvrir la cour jusqu'au niveau du plancher du premier étage. » C'est 42 pour cent de nos maisons qui jouissent de cette faveur exceptionnelle. Il est bon d'ajouter qu'un certain nombre de cours ont été couvertes avant le règlement en question.

3. — ÉCLAIRAGE NATUREL DES MAISONS.

C'est une règle essentielle que l'habitation doit être éclairée au moins sur deux faces.

Nous avons trouvé des maisons éclairées à la façade principale seulement.

Il y en avait 27, ou 32,53 p. c. dans la partie à

exproprier, 21. ou 27,63 p. c. dans l'autre. Soit, pour l'ensemble 48 maisons ou 30.19 p. c. Nous avons constaté des situations plus défavorables jadis, à Herstal (32,03 p. c.) et à Jupille (45,38 p. c.).

Les 111 maisons qui ont jour de deux côtés sont éclairées de la manière suivante :

	PARTIE A EXPROPRIER	AUTRE PARTIE	ENSEMBLE
Latéralement	5	8	13
à la seconde façade à rue par un lanterneau (la place arrière du bâti- ment n'ayant pas d'é- tage)	6	4	10
à la façade-cour	5	11	16
	40	32	72
Soit donc au total	56	55	111

Trois maisons éclairées latéralement le sont aussi du côté de la cour. Deux maisons ayant façade à deux rues sont formées de deux bâtiments séparés par une cour. Il y a donc 77 maisons prenant jour sur une cour. Les bâtiments opposés à leur façade postérieure sont :

- un mur, dans 14 cas ;
- une maison, dans 26 cas ;
- un arrière-bâtiment dans 37 cas.

Le tableau n° 9 nous fait voir combien les rues sont étroites : 83 maisons (52.19 p. c.) sont séparées de leur vis-à-vis par moins de 5 mètres. En outre, les maisons sont hautes (v. tableau n° 10) : il y en a 85 sur 132 qui ont plus de 10 mètres. Aussi, le rapport entre la largeur de la rue et la hauteur des bâtiments opposés (v. tableau n° 11) est défavorable. A part pour les 27 maisons sans vis-à-vis, l'ensoleillement n'est pas suffisant. D'après le

9. — Largeur de la rue devant la maison.

LARGEUR DE LA RUE DEVANT LA MAISON	PARTIE A EXPROPRIER		PARTIE EN DEHORS DE L'EXPROPRIATION		ENSEMBLE		MAISONS AYANT FAÇADE A DEUX RUES	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Largeur de la rue devant la 2 ^e façade	Largeur de la rue devant la façade principale
1 à 2 mètres	7	8.43	2	2.63	9	5.66	1	3 mètres
2 à 3 "	19	22.89	5	6.57	24	15.09	1	9 m. 80
3 à 4 "	26	31.32	10	13.16	36	22.64	3	10 mètres
4 à 5 "	3	3.62	11	14.48	14	8.80	2	2 m. 20
5 à 6 "	—	—	1	1.32	1	0.63	1	Pas de vis-à-vis
6 à 7 "	2	2.41	4	5.26	6	3.77	2	idem
7 à 8 "	4	4.82	9	11.84	13	8.18	—	5 m. 20
8 à 9 "	2	2.41	2	2.63	4	2.52	—	2 m. 20
9 à 10 "	—	—	14	18.43	14	8.80	1	1 m. 80
10 à 11 "	3	3.62	2	2.63	5	3.14	—	6 m. 20
11 à 12 "	3	3.62	—	—	3	1.89	—	
12 à 13 "	—	—	2	2.63	2	1.26	—	
14 à 15 "	—	—	1	1.32	1	0.63	—	
Maisons sans vis-à-vis	14	16.86	13	17.10	27	16.99	1	4 mètres
TOTAUX	83	100.—	76	100.—	159	100.—	12	

10. — Hauteur des bâtiments devant la façade principale.

HAUTEUR DES BATIMENTS	PARTIE A EXPROPRIER	PARTIE EN DEHORS DE L'EXPROPRIATION	TOTAUX	Pour cent
	Nombre de maisons	Nombre de maisons		
2 m. 50 à 3 m.	1	—	1	0.76
6 m. à 6 m. 50.	11	1	12	9.09
6 m. 50 à 7 m.	2	2	4	3.03
7 m. à 7 m. 50	4	2	6	4.54
7 m. 50 à 8 m.	—	1	1	0.76
8 m. à 8 m. 50.	2	2	4	3.03
8 m. 50 à 9 m.	4	—	4	3.03
9 m. à 9 m. 50	9	5	14	10.61
9 m. 50 à 10 m.	1	—	1	0.76
10 m. à 10 m. 50.	5	11	16	12.12
10 m. 50 à 11 m.	3	3	6	4.54
11 m. à 11 m. 50.	12	2	14	10.61
11 m. 50 à 12 m.	2	1	3	2.27
12 m.	4	13	17	12.88
12 m. 50 à 13 m.	—	3	3	2.27
13 m.	3	4	7	5.30
13 m. 50 à 14 m.	1	4	5	3.79
14 m.	—	5	5	3.79
15 m. à 15 m. 50.	—	4	4	3.03
16 m. à 16 m. 50.	5	—	5	3.79
Totaux	69	63	132	100.00
Maisons sans vis à vis	14	13	27	

**11. — Rapport entre la largeur de la rue (numérateur)
et la hauteur des bâtiments opposés (dénominateur.)**

RAPPORT	Partie à exproprier	Autre partie	TOTAUX	Pour cent
	Nombre de maisons	Nombre de maisons		
Moins de 1/10 . . .	2	—	2	1.26
1/10 à moins de 1/5 .	7	—	7	4.40
1/5 » » 1/2 .	45	28	73	45.91
1/2 » » 1/1 .	13	25	38	23.90
1/1 » » 3/2 .	2	10	12	7.54
maisons sans vis à vis	14	13	27	16.99
Totaux.	83	76	159	100.00

règlement-type du Conseil supérieur d'hygiène, la largeur de la rue doit représenter au moins une fois et demie la hauteur du bâtiment faisant vis-à-vis. Il n'y a que 12 maisons qui satisfont à cette exigence.

Les mêmes remarques s'imposent pour la seconde face éclairée de nos maisons : c'est ce que font voir les tableaux n^{os} 12, 13 et 14. Il y a même une circonstance aggravante : c'est que, souvent, la cour ne s'étend pas sur toute la largeur de la maison, de sorte que les arrière-corps ajoutent aux difficultés de l'éclairage naturel. Rappelons enfin que 29 cours étant couvertes à la hauteur du premier étage, beaucoup de rez-de-chaussée sont sans lumière.

12. — Bâtiments opposés à la façade postérieure.

Eloignement.

ÉLOIGNEMENT DES BÂTIMENTS DE DERRIÈRE	PARTIE A EXPROPRIER	AUTRE PARTIE	TOTAUX	Pour cent
	Nombre de maisons	Nombre de maisons		
1 m. à 1 m. 50	1	3	4	4.08
1 m. 50 à 2 m.	3	6	9	9.19
2 m. à 2 m. 50	9	4	13	13.27
2 m. 50 à 3 m.	4	3	7	7.14
3 m. à 3 m. 50	10	6	16	16.31
3 m. 50 à 4 m.	3	2	5	5.11
4 m. à 4 m. 50	6	2	8	8.16
4 m. 50 à 5 m.	6	1	7	7.14
5 m. à 5 m. 50	2	3	5	5.11
5 m. 50 à 6 m.	1	2	3	3.06
6 m. à 6 m. 50	—	1	1	1.02
6 m. 50 à 7 m.	3	5	8	8.16
7 m. à 7 m. 50	2	—	2	2.04
8 m. à 8 m. 50	—	1	1	1.02
9 m. à 9 m. 50	—	2	2	2.04
11 m.	—	1	1	1.02
12 m. à 12 m. 50. . . .	—	1	1	1.02
Pas de vis à vis. . . .	1	4	5	5.11
Totaux	51 (1)	47	98	100.00

(1) Six réponses sont inutilisables.

13. — Bâtiments opposés à la façade postérieure — Hauteur

HAUTEUR	PARTIE A EXPROPRIER	AUTRE PARTIE	TOTAUX	Pour cent
	Nombre de maisons	Nombre de maisons		
2 m. à 2 m. 50	1	1	2	2.04
3 m. à 3 m 50	5	4	9	9.19
3 m. 50 à 4 m.	—	3	3	3.06
4 m. à 4 m. 50	7	1	8	8.16
4 m. 50 à 5 m.	1	1	2	2.04
5 m. à 5 m. 50	—	1	1	1.02
6 m. à 6 m. 50	8	4	12	12.24
6 m. 50 à 7 m.	1	—	1	1.02
7 m. à 7 m. 50	—	3	3	3.06
7 m. 50 à 8 m.	1	—	1	1.02
8 m. à 8 m. 50	2	2	4	4.08
8 m. 50 à 9 m.	—	2	2	2.04
9 m. à 9 m. 50	6	3	9	9.19
9 m. 50 à 10 m.	1	—	1	1.02
10 m. à 10 m. 50	—	3	3	3.06
11 m. à 11 m. 50	3	1	4	4.08
12 m.	10	9	19	19.39
13 m.	—	3	3	3.06
14 m.	1	—	1	1.02
15 m.	—	1	1	1.02
16 m.	3	—	3	3.06
17 m.	—	1	1	1.02
Pas de vis à vis.	1	4	5	5.11
Totaux	51 ⁽¹⁾	47	98	100.00

(1) Six réponses sont inutilisables.

14. — Rapport entre l'éloignement des bâtiments de derrière et la hauteur de ceux-ci.

RAPPORT	PARTIE A EXPROPRIER	PARTIE NON EXPROPRIÉE	TOTAUX	Pour cent
Moins de 1/10	—	1	1	1 02
1/10 à moins de 1/5	5	7	2	7.14
1/5 à moins de 1/2	23	40	17	40.81
1/2 à moins de 1/1	15	33	18	33.67
1/1 à moins de 3/2	5	9	4	9 19
3/2 et plus	2	3	1	3.06
Pas de bâtiment	1	5	4	5.11
Totaux	51 ⁽¹⁾	47	98 ⁽¹⁾	100.00

4. — HAUTEUR DES MAISONS.

Comme on devait s'y attendre, les maisons sans étage ou n'ayant qu'un étage sont des exceptions. La grande majorité a deux ou trois étages, 18 en ont quatre.

Le règlement communal fixe un maximum de hauteur des maisons d'après la largeur de la rue. Si l'on compare les exigences du règlement et les données de l'enquête (tableau 17) on voit que :

dans les rues ayant moins de 4 m., la hauteur ne peut dépasser 8 m. ; il y en a 15 qui satisfont au règlement et 54 qui n'y satisfont pas ;

dans les rues de 4 à 8 m. on tolère des maisons de 11 m. ; 10 ne dépassent pas cette hauteur et 24 la dépassent ;

⁽¹⁾ Six réponses sont inutilisables.

dans les rues de 8 à 10 m. on peut aller jusque 13 m. de hauteur : 15 maisons ont plus de cette hauteur et 9 moins ;

dans les rues de 10 à 12 m., les maisons peuvent atteindre 15 m. de hauteur : 4 sont dans ce cas, 1 a plus de 15 m.

En résumé, sur 132 maisons on trouve 38 maisons (28,79 p. c.) répondant aux exigences du règlement communal et 94 maisons (31,21 p. c.) qui ne satisfont pas au règlement.

Répétons que la plupart des maisons sont plus anciennes que le règlement de 1879, et observons que nos données sont basées sur la largeur réelle de la rue devant chaque maison et non sur la largeur légale, même dans le cas où un plan d'alignement existe.

15 — Nombre d'étages.

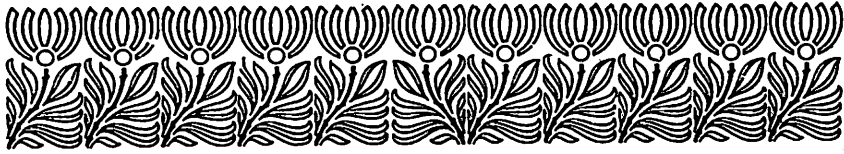
MAISONS AYANT :	PARTIE EXPROPRIÉE		AUTRE PARTIE		TOTAL	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent
Un rez de chaussée seulement	1	1.22	2	2.63	3	1.89
un étage	7	8.43	2	2.63	9	5.66
deux étages.	34	40.96	18	23.71	52	32.70
trois étages.	34	40.96	43	56.56	77	48.43
quatre étages	7	8.43	11	14.47	18	11.32
Totaux	83	100.00	76	100.00	159	100.00

16. — Hauteur des maisons.

HAUTEUR DES MAISONS	PARTIE EXPROPRIÉE		AUTRE PARTIE		TOTAL	
	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent	Nombre de maisons	Pour cent
3 m. à 3 m. 50	—	—	2	2.63	2	1.26
4 m. à 4 m. 50	1	1.21	—	—	1	0.63
5 m. 50 à 6 m	1	1.21	—	—	1	0.63
6 m à 6 m. 50	3	3.62	1	1.32	4	2.52
6 m. 50 à 7 m.	2	2.41	1	1.32	3	1.89
7 m. à 7 m 50	2	2.41	—	—	2	1.26
7 m. 50 à 8 m.	4	4.82	—	—	4	2.52
8 m. à 8 m. 50	7	8.43	—	—	7	4.40
8 m. 50 à 9 m.	8	9.63	2	2.63	10	6.28
9 m. à 9 m. 50	4	4.82	6	7.90	10	6.28
9 m. 50 à 10 m.	2	2.41	3	3.95	5	3.15
10 m. à 10 m. 50	8	9.63	2	2.63	10	6.29
10 m. 50 à 11 m.	4	4.82	5	6.59	9	5.66
11 m. à 11 m 50	4	4.82	3	3.95	7	4.40
11 m. 50 à 12 m.	6	7.23	8	10.43	14	8.80
12 m. à 12 m. 50	8	9.63	5	6.59	13	8.17
12 m. 50 à 13 m.	2	2.41	7	9.22	9	5.66
13 m. à 13 m. 50	6	7.23	5	6.59	11	6.92
13 m. 50 à 14 m.	4	4.82	4	5.27	8	5.03
14 m. à 14 m. 50	2	2.41	7	9.22	9	5.66
14 m. 50 à 15 m.	2	2.41	4	5.27	6	3.77
15 m. à 15 m. 50	2	2.41	7	9.22	9	5.66
15 m. 50 à 16 m.	—	—	2	2.63	2	1.26
16 m. à 16 m. 50	—	—	1	1.32	1	0.63
17 m. 17 m. 50	1	1.21	1	1.32	2	1.26
Totaux.	83	100.00	76	100.00	159	100.00
Hauteur moyenne . .	10 m. 50		11 m. 93		11 m. 19	

17. — Comparaison entre la largeur de la rue et la hauteur des maisons.

LARGEUR DE LA RUE	HAUTEUR DES MAISONS													TOTALS	Pour cent	
	5 à 4 m.	5 à 6 m.	6 à 7 m.	7 à 8 m.	8 à 9 m.	9 à 10 m.	10 à 11 m.	11 à 12 m.	12 à 13 m.	13 à 14 m.	14 à 15 m.	15 à 16 m.	16 à 17 m.			17 à 18 m.
	4 à 5 m.	5 à 6 m.	6 à 7 m.	7 à 8 m.	8 à 9 m.	9 à 10 m.	10 à 11 m.	11 à 12 m.	12 à 13 m.	13 à 14 m.	14 à 15 m.	15 à 16 m.	16 à 17 m.			17 à 18 m.
1 à 2 m.	1	1	1	2	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	9	6.82
2 à 3 »	—	—	—	—	11	—	4	4	2	3	—	—	—	—	24	18.18
3 à 4 »	—	1	5	4	4	5	5	6	3	2	—	1	—	—	36	27.27
4 à 5 »	—	—	—	—	—	2	2	3	5	2	—	—	—	—	14	10.61
5 à 6 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	0.76
6 à 7 »	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	1	1	1	—	6	4.54
7 à 8 »	—	—	—	—	1	2	2	4	1	1	1	1	—	—	13	9.85
8 à 9 »	1	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	4	3.03
9 à 10 »	—	—	—	—	—	3	1	—	—	2	2	6	—	1	15	11.36
10 m.	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1	2	—	—	—	5	3.79
11 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	3	2.27
12 »	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2	1.52
Totaux	2	1	1	6	6	17	13	18	16	12	9	10	1	1	132	100.00



CHAPITRE IV.

Population et utilisation des locaux.

I. — NOMBRE DE LOGEMENTS PAR MAISON.

Nous appelons logement un ensemble des pièces occupées par un ménage.

On voit au tableau n° 18 que le groupe le plus nombreux est celui des maisons occupées par un seul ménage. Ensuite, vient le groupe des maisons à trois logements ; puis celui des maisons à deux logements. La moyenne se trouve à 3.13 logements par maison. S'il est vrai que nous en comptons une qui abrite douze ménages, et 24 qui abritent plus de cinq ménages, dans l'ensemble, le quartier étudié conserve le caractère des quartiers urbains belges, et le nombre de logements par maison reste faible, bien en dessous de ce qu'on trouve dans les grandes capitales.

En prenant le point de vue des ménages, il y a, comme toujours, un déplacement des maxima : les gros chiffres sont ceux des groupes de quatre et cinq ménages ; puis viennent ceux de un et trois ménages.

La moyenne, de 3 ménages par maison, avait été dépassée dans notre première enquête à Liège, en 1897, où nous atteignons 3,64. Par contre, et tout naturellement, dans les communes suburbaines, les moyennes sont beaucoup plus faibles : 1.16 pour les communes de la rive droite, et 1,10 pour Herstal.

Sur les 504 logements explorés, il y en a 8 dans la partie à exproprier et 15 dans l'autre qui ne sont pas

18. — Nombre de logements par maison.

LOGEMENTS PAR MAISON	PARTIE A. EXPROPRIER										DANS L'AUTRE PARTIE										ENSEMBLE													
	rue		rue		rue		rue		rue		rue		rue		rue		rue		Maisons	Logements	Pour cent	Maisons	Logements	Pour cent	Maisons	Logements	Pour cent							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11												
Aucun	—	—	3	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	3.59	—	—	—							
un.	1	2	5	12	3	4	1	3	2	6	10	36	13.95	27	10.98	7	1	4	1	3	2	2	6	10	36	36	37.72	63	12.50					
deux.	1	—	1	6	4	1	13	26	10.57	2	—	1	—	3	—	7	14	5.43	20	11.98	40	7.94	21	12.57	63	12.50	20	11.98	40	7.94				
trois.	1	2	2	5	1	2	13	39	15.85	2	3	—	1	1	—	8	24	9.30	21	12.57	63	12.50	18	10.78	72	14.29	15	8.98	75	14.88				
quatre.	1	2	3	—	2	1	9	36	14.63	4	4	—	—	—	—	9	36	13.95	18	10.78	72	14.29	15	8.98	75	14.88	6	3.59	36	7.14				
cinq.	1	2	—	1	1	—	5	25	10.16	3	1	1	—	2	1	1	10	50	19.38	15	8.98	75	14.88	6	3.59	36	7.14	6	3.59	42	8.33			
six.	—	3	—	1	—	1	5	30	12.20	—	1	—	—	—	—	1	6	2.33	2	1.20	22	4.37	1	0.60	9	1.79	3	1.80	30	5.95				
sept.	—	2	1	1	—	—	4	28	11.38	—	2	—	—	—	—	2	14	5.43	6	3.59	42	8.33	5	3.59	42	8.33	2	1.20	22	4.37				
huit.	—	2	—	—	—	—	2	16	6.50	—	—	—	—	3	—	3	24	9.30	5	3.59	42	8.33	1	0.60	9	1.79	3	1.80	30	5.95				
neuf.	—	1	—	—	—	—	1	9	3.66	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1.20	22	4.37				
dix.	—	1	—	—	—	—	1	10	4.07	—	1	1	—	—	—	2	22	8.53	2	1.20	22	4.37	1	0.60	12	2.38	1	0.60	12	2.38				
onze.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
douze.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Totaux	5	17	12	29	13	9	85	246	100.—	19	13	8	1	6	10	4	10	11	82	258	100.—	167	100.—	504	100.—									
MOYENNES :																																		
par maison												par maison												MOYENNES										
par maison habitée												par maison habitée												par maison : 3.02 ménages.										
»												»												par maison habitée : 3.13 ménages.										

repris à l'enquête, faute de renseignements. L'enquête porte donc sur 481 logements au total, 238 dans la partie à exproprier, et 243 dans l'autre.

Il y a aussi six maisons non habitées — dont cinq servent uniquement de magasins et de remises.

2. — POPULATION.

Le tableau n° 19, qui répartit les 450 ménages visités d'après le nombre de personnes qui les composent, fait voir immédiatement un trait caractéristique de la population de ce quartier : c'est la prépondérance des petits ménages.

Ceux d'une personne y prennent 24 p. c. du total, tandis que dans les communes suburbaines de la rive droite, ils ne représentaient pas 6.05 p. c., et à Herstal 5.58.

Ceux de deux personnes, forment encore 25,56 p. c. ; aux communes de la rive droite, 14,56 p. c., à Herstal 14,75.

De sorte que les petits ménages d'une et de deux personnes sont la moitié (49,56 p. c.), tandis que dans les communes suburbaines ils ne sont qu'un cinquième (20.50 pour cent).

Cela ne doit pas surprendre. Ici, nous rencontrons nombre de ménages bourgeois, beaucoup de célibataires, filles ou hommes, que des occupations honnêtes groupent dans ce milieu tout proche du centre urbain : ce sont des ouvriers et ouvrières de la halle, des revendeurs, des femmes de peine, des ouvriers à domicile. Enfin d'autres ont des professions moins estimables : serveuses et filles publiques.

Le total des 450 ménages compte 1277 personnes, soit une moyenne de 2,84, ou moins de 3 personnes. Dans les communes de la rive droite, nous arrivions à une moyenne de 4,21 personnes, à Herstal, 4,29.

Il y a en outre 146 logeurs (v. tableau n° 21) répartis entre 18 ménages. Nous les étudierons plus tard dans

19. — Nombre de personnes par ménage, non compris les logeurs.

COMPOSITION DU MÉNAGE	PARTIE A EXPROPRIER				PARTIE NON COMPRISE DANS L'EXPROPRIATION				ENSEMBLE			
	Nombre de ménages		Nombre de personnes		Nombre de ménages		Nombre de personnes		Nombre de ménages		Nombre de personnes	
	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent
1 personne	57	25.00	57	8.81	51	22.97	51	8.09	109	24.—	108	8.46
2 personnes	58	25.43	116	17.93	57	25.68	114	18.10	115	25.56	230	18.01
3 "	43	18.85	129	19.94	49	22.07	147	23.33	92	20.45	276	21.61
4 "	33	14.51	132	20.40	35	15.77	140	22.22	68	15.11	272	21.30
5 "	23	10.08	115	17.77	15	6.76	75	11.90	38	8.44	190	14.88
6 "	6	2.63	36	5.66	7	3.15	42	6.67	13	2.89	78	6.11
7 "	3	1.31	21	3.25	5	2.25	35	5.55	8	1.78	56	4.39
8 "	4	1.75	32	4.95	2	0.90	16	2.54	6	1.33	48	3.76
9 "	1	0.44	9	1.39	—	—	—	—	1	0.22	9	0.70
10 "	—	—	—	—	1	0.45	15	1.60	1	0.22	10	0.78
Totaux	238	100.00	647	100.00	222	100.00	630	100.00	450	100.00	1277	100.00
Moyennes par ménage .	2.84 personnes				2.84 personnes				2.84 personnes			

20. — Ménages ayant des logeurs.

NOMBRE DE LOGEURS PAR MÉNAGE	NOMBRE DE PERSONNES DU MÉNAGE					NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE LOGEURS
	2	3	4	5	6		
Un logeur.	1	3	1	—	—	5	5
deux logeurs.	—	1	—	—	—	1	2
trois	2	1	—	—	1	4	12
quatre "	—	—	—	—	1	1	4
six "	—	—	1	—	—	1	6
neuf "	1	—	—	—	—	1	9
seize "	—	—	1	—	—	1	16
dix-neuf "	—	—	—	1	—	1	19
vingt-un "	—	1	—	—	—	1	21
vingt quatre logeurs.	—	—	1	—	—	1	24
vingt-huit "	—	—	1	—	—	1	28
Totaux	4	6	5	1	2	18	146

l'enquête spéciale que nous avons faite sur les maisons de logements de la ville de Liège.

Au moment de notre enquête, il y avait 31 logements à louer : 10 dans la partie à exproprier, 21 dans l'autre.

**3. — NOMBRE DE PIÈCES ET DE PERSONNES
PAR LOGEMENT.**

Les tableaux 1-A, B, C, montrent la distribution des pièces et des personnes par logement, en distinguant, comme toujours, la partie expropriée de l'autre.

Disons une fois pour toutes que les différences ne sont pas sensibles entre les deux parties. Il y a à peu près le même nombre de logements, dans l'une et dans l'autre, un peu plus de pièces dans la partie en dehors

de l'expropriation, et la population se répartit presque exactement entre les deux parties.

Le tableau d'ensemble C, donne donc bien une vue exacte de l'occupation des logements.

C'est ici que nous pouvons constater s'il y a « encombrement, » et il est aisé de voir qu'en somme la situation est favorable. On aurait pu s'attendre, à priori, à trouver un quartier surpeuplé. Il n'en est rien. Le nombre moyen de personnes par ménages est de 3,16, et le nombre de pièces est 2,94, soit sensiblement une personne par pièce.

C'est que nous avons affaire à un quartier déjà délaissé. L'annonce de l'expropriation y est pour quelque chose sans doute. Puis, nous avons vu que le grand nombre des ménages sont de petits ménages ; nous verrons plus loin que ce sont des ménages n'ayant pas beaucoup d'enfants. Enfin, la population n'est pas particulièrement une population ouvrière : il y a des bourgeois et beaucoup de commerçants.

De là, une grande différence avec nos précédentes enquêtes, où nous étudions presque exclusivement des maisons « ouvrières. »

Ainsi, le nombre moyen de personnes est inférieur à celui des autres enquêtes. Il est de 3,16, au lieu de

4,16 à Liège (1894),

4,21 dans les communes de la rive droite,

4,42 à Herstal.

On remarquera que le nombre de personnes par pièce habitée diminue très régulièrement à mesure que le nombre de pièces par logement augmente, sauf pour les logements de plus de neuf pièces, où nous avons affaire à des cas isolés. En outre, les ménages anormalement nombreux, qui comprennent des logeurs, sont aussi ceux qui ont des logements à beaucoup de pièces.

Le logement moyen, nous l'avons vu, se compose de 2,94 pièces par ménage. A Liège, en 1894, enquête qui portait surtout sur des ménages pauvres, il n'y avait

21. — Nombre de pièces et de personnes (y compris les logeurs).
A) Partie à exproprier.

NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT	LOGEMENTS OCCUPÉS PAR												NOMBRE DE LOGEMENTS		NOMBRE DE PIÈCES		NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE HABITÉE	LOGEMENTS INOCCUPÉS		
	une personne	deux personnes	trois personnes	quatre personnes	cinq personnes	six personnes	sept personnes	huit personnes	neuf personnes	dix personnes	onze personnes	vingt personnes	trente-deux personnes	absolu	pour cent	absolu	pour cent					
1 pièce . . .	30	17	15	8	6	—	—	—	—	—	—	—	—	76	33.33	76	12.24	171	23.95	2.25	4	
2 pièces . . .	13	17	13	12	9	2	1	—	—	—	—	—	—	67	29.38	134	21.58	198	27.74	1.48	3	
3 » . . .	9	11	6	1	4	2	1	3	—	—	—	—	—	38	16.67	114	18.35	125	17.51	1.09	2	
4 » . . .	4	4	—	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	14	6.14	56	9.02	42	5.88	0.74	—	
5 » . . .	1	5	3	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	14	6.14	70	11.27	49	6.86	0.70	—	
6 » . . .	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1.32	18	2.90	12	1.68	0.67	1	
7 » . . .	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	0.44	7	1.13	6	0.84	0.86	—	
8 » . . .	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	5	2.19	40	6.44	26	3.64	0.65	—	
9 » . . .	—	1	2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	5	2.19	45	7.24	18	2.52	0.40	—	
10 » . . .	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0.88	20	3.22	7	0.98	0.35	—	
11 » . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0.88	22	3.54	40	5.60	1.82	—	
19 » . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.44	19	3.07	20	2.80	1.05	—	
Totaux . . .	57	56	41	30	25	7	3	4	1	1	1	1	1	228	100.00	621	100.00			1.15	10 ou 22 pièces	
Pour cent	25.00	24.56	17.98	13.15	10.96	3.07	1.32	1.76	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	100.00								
Nombre de personnes	57	112	123	120	125	42	21	32	9	10	11	20	32					714				
Pour cent	7.98	15.68	17.22	16.83	17.51	5.88	2.94	4.48	1.26	1.40	1.54	2.80	4.48									100.00

MÉNAGE MOYEN : 3.13 personnes. LOGEMENT MOYEN { a) en comptant tous les logements 2.71 pièces
b) en ne comptant que les logements occupés 2.72 pièces

B) Partie en dehors de l'expropriation

NOMBRE DE PIÈCES PAR LOGEMENT	LOGEMENTS OCCUPÉS PAR										NOMBRE DE LOGEMENTS DE	NOMBRE DE PIÈCES		NOMBRE DE PERSONNES		PIÈCE HABITÉE PERSONNES PAR	LOGEMENTS INOCCUPÉS				
	une personne	deux personnes	trois personnes	quatre personnes	cinq personnes	six personnes	sept personnes	huit personnes	neuf personnes	dix personnes		vingt huit personnes	trente-deux personnes	absolu	pour cent			absolu	pour cent		
1 pièce.	38	24	11	4	3	1	2	—	—	—	—	—	83	37.39	83	11.82	170	23.98	2.04	15	
2 pièces	9	18	13	7	2	1	1	1	—	—	—	—	52	23.42	104	14.82	143	20.17	1.37	6	
3 »	2	3	6	4	1	1	1	—	—	—	—	—	18	8.11	54	7.69	60	8.46	1.11	—	
4 »	1	4	2	4	3	—	—	—	—	—	—	—	14	6.30	56	7.98	46	6.49	0.82	—	
5 »	1	4	3	6	—	—	—	—	—	—	—	—	14	6.30	70	9.97	42	5.92	0.60	—	
6 »	—	1	3	3	2	—	1	—	—	—	—	—	10	4.51	60	8.55	40	5.64	0.67	—	
7 »	—	—	3	6	—	2	—	—	—	—	—	—	11	4.96	77	10.97	45	6.34	0.58	—	
8 »	—	1	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	5	2.26	40	5.70	19	2.68	0.47	—	
9 »	—	—	1	—	1	—	—	1	—	—	—	—	6	2.70	54	7.69	93	13.12	1.72	—	
10 »	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	2	0.90	20	2.84	15	2.12	0.75	—	
11 »	—	—	1	1	—	—	—	—	1	—	—	—	3	1.35	33	4.70	17	2.40	0.51	—	
12 »	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.45	12	1.71	3	0.42	0.25	—	
13 »	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	3	1.35	39	5.56	16	2.26	0.41	—	
Totaux	51	55	46	36	16	5	5	2	1	2	1	2	222	100.00	702	100.00			1.01	21 ou 27 pièces	
Pour cent	22.98	24.77	20.72	16.21	7.20	2.26	2.26	0.90	0.45	0.90	0.45	0.90	100.00								
Nombre de personnes	51	110	138	144	80	30	35	16	9	20	48	28					709				
Pour cent	7.19	15.52	19.47	20.31	11.28	4.23	4.94	2.26	1.26	2.82	6.77	3.95						100.00			

MÉNAGE MOYEN : 3.19 personnes. LOGEMENT MOYEN { a) en comptant tous les logements 3.00 pièces
 b) en ne comptant que les logements occupés. 3.16 pièces

C) Logements compris dans l'enquête.

NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT	LOGEMENTS OCCUPÉS PAR													NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE HABITÉE	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE PIÈCES	NOMBRE DE PERSONNES							
	une personne	deux personnes	trois personnes	quatre personnes	cinq personnes	six personnes	sept personnes	huit personnes	neuf personnes	dix personnes	onze personnes	vingt personnes	vingt-quatre personnes					vingt-huit personnes	trente-deux personnes	absolu	pour cent	absolu	pour cent		
																								absolu	pour cent
1 pièce . . .	68	41	26	12	9	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	159	35.33	159	12.02	341	23.97	2 14	19		
2 pièces . . .	22	35	26	19	11	3	2	1	—	—	—	—	—	—	—	119	26.45	238	17.99	341	23.97	1.43	9		
3 » . . .	11	14	12	5	5	3	2	3	—	—	—	—	—	—	—	56	12.44	168	12.70	185	13.00	1.10	2		
4 » . . .	5	8	2	2	6	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	28	6.22	112	8.47	88	6.18	0.79	—		
5 » . . .	2	9	6	8	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28	6.22	140	10.58	91	6.40	0.65	—		
6 » . . .	—	1	4	4	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	13	2.89	78	5.90	52	3.65	0.67	1		
7 » . . .	—	—	3	6	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	2.67	84	6.35	51	3.58	0.61	—		
8 » . . .	—	2	1	3	2	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	10	2.23	80	6.04	45	3.16	0.56	—		
9 » . . .	—	1	3	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	2.45	99	7.48	111	7.80	1.12	—		
10 » . . .	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	0.88	40	3.02	22	1.54	0.55	—		
11 » . . .	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	1.12	55	4.16	57	4.00	1.04	—		
12 » . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22	12	0.90	3	0.21	0.25	—		
13 » . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	0.66	39	2.95	16	1.12	0.42	—		
19 » . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22	19	1.44	20	1.40	1.05	—		
Totaux . . .	108	111	87	66	41	12	8	6	2	3	1	1	1	2	1	450	100.00	1323	100.00			1.08	31		
Pour cent	24.—	24.67	19.34	14.67	9.11	2.67	1.78	1.34	0.44	0.66	0.22	0.22	0.44	0.22	0.22	100.00								50	
Nombre de personnes	108	222	261	264	205	72	56	48	18	30	11	20	48	28	32									avec	
Pour cent	7.65	15.60	18.34	18.55	14.40	5.06	3.93	3.37	1.26	2.10	0.77	1.40	3.37	1.96	2.24										pièces
																									1.423
																									100.00

MÉNAGE MOYEN : 3.16 personnes. LOGEMENT MOYEN { a) en comptant tous les logements 2.86 pièces.
 b) en ne comptant que les logements occupés 2.94 pièces.

que 1,72 pièces par ménage. Dans les communes suburbaines de la rive droite, nous trouvons un chiffre semblable au nôtre : 2,97 ; à Herstal, 3,02.

Si l'on appelle logements encombrés, comme dans certaines statistiques étrangères, ceux dont le nombre d'occupants est plus élevé que le nombre de pièces, on dira qu'il y en a 41,55 pour cent :

Dans ceux d'une pièce, il y en a	91 sur 159 ou 63,30 %.
» de deux pièces »	62 » 119 » 52,10
» 3 » »	19 » 56 » 33,93
» 4 » »	7 » 28 » 25
» 5 » »	1 » 28 » 3,57
» 6 et plus »	7 » 60 » 11,67
au total	187 » 450 » 41,55

A Herstal, nous en avons trouvé 60 pour cent.

Mais cette proportion est peut-être fort rigoureuse. En admettant que l'encombrement n'existe que là où il y a deux personnes de plus que de pièces, nous arrivons à 24 pour cent seulement :

Des logements d'une pièce, il y en a 50, ou 31,45 p. c.	
» » de deux » » » 36, » 30,25 »	
» » » trois » » » 14, » 25,00 »	
» » » quatre » » » 1, » 3,57 »	
» » » cinq » » » 1, » 3,57 »	
» » » six » et plus, » 6, » 10,00 »	
Soit, en tout,	108, » 24,00 »

A Herstal, il y en avait 34 pour cent.

4. — SURFACE ET CUBE DES LOGEMENTS.

Les tableaux 22.-A, B, C, répartissent les logements d'après leur surface. On constatera que la surface moyenne des logements compris dans la partie à exproprier est plus faible que celle des autres : 37,32 m² contre 45,68 m².

Le nombre des petits logements est, en effet, plus grand dans la partie à exproprier : 138 logements sur 238 ou 58 p. c. y ont moins de 30 m², et la médiane s'y

22. — SURFACE DES LOGEMENTS

A) Logements compris dans la partie à exproprier.

LOGEMENTS DE	LOGEMENTS AVANT UNE SURFACE DE													TOTALUX	POUR CENT	MOYENNE			
	moins de 5 m ²	5 à 10 m ²	10 à 14 m ²	14 à 20 m ²	20 à 30 m ²	30 à 40 m ²	40 à 50 m ²	50 à 60 m ²	60 à 70 m ²	70 à 80 m ²	80 à 90 m ²	90 à 100 m ²	100 à 150 m ²				150 à 200 m ²	200 et plus	
	1 pièce . . .	2	8	29	29	9	3	—	—	—	—	—	—				—	—	—
2 pièces. . .	—	—	—	19	31	18	2	—	—	—	—	—	—	—	—	70	29.41	25.93	
3 » . . .	—	—	—	—	10	18	8	3	1	—	—	—	—	—	—	40	16.81	37.05	
4 » . . .	—	—	—	—	1	3	6	1	2	1	—	—	—	—	—	14	5.88	44.15	
5 » . . .	—	—	—	—	—	—	2	4	3	2	2	1	—	—	—	14	5.88	66.63	
6 » et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	8	6	2	20	8.40	140.66	
Totaux . . .	2	8	29	48	51	42	18	8	7	3	3	3	8	6	2	238		37.32	
Pour cent . . .	0.84	3.36	12.19	20.17	21.43	17.65	7.56	3.36	2.94	1.26	1.26	1.26	3.36	2.52	0.84		100.00		

B) Logements situés en dehors de la zone d'expropriation.

LOGEMENTS DE	LOGEMENTS AYANT UNE SURFACE DE															TOTALS	POUR CENT	MOYENNE	
	moins de 5 m ²		5 à 10 m ²	10 à 14 m ²	14 à 20 m ²	20 à 30 m ²	30 à 40 m ²	40 à 50 m ²	50 à 60 m ²	60 à 70 m ²	70 à 80 m ²	80 à 90 m ²	90 à 100 m ²	100 à 150 m ²	150 à 200 m ²				200 et plus
	1	15	21	34	23	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—				—
1 pièce . . .	1	15	21	34	23	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	(1) 97	40.08	16.72
2 pièces . . .	—	—	—	8	30	13	6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	58	23.97	28.16
3 » . . .	—	—	—	—	4	4	5	2	3	—	—	—	—	—	—	—	18	7.43	43.98
4 » . . .	—	—	—	—	—	1	1	6	3	1	1	—	—	—	—	—	14	5.79	61.42
5 » . . .	—	—	—	—	—	—	2	3	4	1	1	—	3	—	—	—	14	5.79	72.10
6 » et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	7	2	22	7	2	—	41	16.94	125.39
Totaux . . .	1	15	21	42	57	20	14	13	11	2	9	3	25	7	2	(1) 242			
Pour cent . . .	0.41	6.20	8.68	17.36	23.55	8.26	5.78	5.37	4.55	0.83	3.72	1.24	10.33	2.89	0.83		100.00		45.68

(1) Non repris, une cave utilisée comme magasin, surface non renseignée.

C) Logements compris dans l'enquête.

LOGEMENTS DE	LOGEMENTS AYANT UNE SURFACE DE													TOTAL	POUR CENT	MOYENNE			
	moins de 5 m ²	5 à 10 m ²	10 à 14 m ²	14 à 20 m ²	20 à 30 m ²	30 à 40 m ²	40 à 50 m ²	50 à 60 m ²	60 à 70 m ²	70 à 80 m ²	80 à 90 m ²	90 à 100 m ²	100 à 150 m ²				150 à 200 m ²	200 et plus	
1 pièce . . .	3	23	50	13	32	5	—	1	—	—	—	—	—	—	—	177	36.88	16.09	
2 pièces . . .	—	—	—	27	61	31	8	1	—	—	—	—	—	—	—	128	27.67	26.93	
3 » . . .	—	—	—	—	14	22	13	5	4	—	—	—	—	—	—	58	12.08	39.20	
4 » . . .	—	—	—	—	1	4	7	7	2	1	1	—	—	—	—	28	5.83	52.78	
5 » . . .	—	—	—	—	—	—	4	7	3	3	1	3	—	—	—	28	5.83	69.22	
6 » et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	2	8	4	30	13	4	61	12.71	130.40		
Totaux . . .	3	23	50	90	108	62	32	21	18	5	12	6	33	13	4	480			
Pour cent.	0.62	4.79	10.42	18.75	22.50	12.92	6.67	4.38	3.75	1.04	2.50	1.25	6.87	2.71	0.83		100.00		41.54

23. - CUBE DES LOGEMENTS

A) Logements compris dans la partie à exproprier.

LOGEMENTS DE	LOGEMENTS AYANT UN CUBE DE														TOTALUX	POUR CENT	MOYENNE			
	moins de 10 m ³	10 à 14 m ³	14 à 20 m ³	20 à 30 m ³	30 à 42 m ³	42 à 50 m ³	50 à 60 m ³	60 à 70 m ³	70 à 80 m ³	80 à 90 m ³	90 à 100 m ³	100 à 150 m ³	150 à 200 m ³	200 à 250 m ³				250 à 300 m ³	300 à 400 m ³	400 à 500 m ³
1 pièce .	2	2	4	14	28	13	9	4	2	2	-	-	-	-	-	-	-	80	33.62	39.180
2 pièces .	-	-	-	1	11	2	15	13	10	6	5	7	-	-	-	-	-	70	29.41	67.731
3 » .	-	-	-	-	-	-	1	2	8	8	9	6	-	-	-	-	-	40	16.81	101.722
4 » .	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	9	1	1	-	-	-	-	14	5.88	119.461
5 » .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	4	2	-	-	-	14	5.88	199.002
6 » et plus .	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2	14	6	6	20	8.40	392.498
Totalux .	2	2	4	15	39	15	26	19	20	17	12	28	14	6	4	6	6	238		101.903
Pour cent.	0.84	0.84	1.68	6.30	16.39	6.30	10.93	7.99	8.40	7.14	5.04	11.77	5.88	2.52	1.68	2.52	2.52		100.00	

place à 26,28 m² ; tandis que dans la partie qui échappera à l'expropriation, 136 logements sur 242, ou 56,20 p. c. ont moins de 30 m² et la médiane s'établit à 27,37 m².

Notre enquête dans les communes suburbaines de la rive droite avait fait voir que la surface moyenne d'un logement y était de 40,46 m² ; à Herstal, nous avons trouvé 43,64 m². Ces chiffres sont supérieurs à ceux de la partie à exproprier. Il en résulte donc que, dans cette partie de la ville, un logement en général est plus petit que dans les petites maisons ouvrières de nos communes suburbaines. Il en est ainsi même de l'ensemble des immeubles compris dans notre enquête, puisque nous n'arrivons qu'à une moyenne de 41 m² 54.

L'insuffisance absolue de la surface du logement est marquée par un autre chiffre. Le Conseil supérieur d'hygiène, dans son règlement-type, impose au moins 14 m² pour une cuisine. Or, il y a, dans notre enquête, 75 logements, ou 15,83 p. c., qui n'atteignent même pas ce minimum.

Les mêmes constatations peuvent se faire à propos du cube. (V. tableaux 23-A-B-C). La moyenne pour l'ensemble dépasse à peine celle des maisons ouvrières de Herstal. 126 logements, ou 26,24 p. c. n'atteignent pas le minimum de 42 m³ (14 × 3) imposé par le Conseil supérieur d'hygiène pour une cuisine !

5. — DESTINATION DES PIÈCES.

1372 pièces, formant 481 logements ont été réparties d'après leur destination au tableau n° 24.

Il est visible que l'on utilise, en général, toutes les pièces, puisqu'il n'y a que 67 « salons, bureaux, salles à manger, » soit un peu moins de 5 p. c., proportion très faible pour un ensemble semblable, où les pièces appartenant à des logements de six pièces et plus représentent plus du tiers du total. C'est le signe de l'exiguïté *relative* de l'habitat. On notera cependant

24. — Destination des pièces.

DESTINATION DES PIÈCES	LOGEMENTS COMPRENANT						LOGEMENTS DE TOUTES SORTES	PROPORTION
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus		
Cuisines	—	66	38	21	29	62	216	} 15.74 } 32.80
Cuisines où l'on dort	146	58	20	6	1	3	234	
Chambres à coucher.	24	96	67	39	50	206	482	35.13
Cafés et débits de cigares.	1	10	14	11	14	35	85	6.20
Magasins et ateliers.	(1) 7	5	15	10	14	67	118	8.60
Réduits ou lavoirs .	—	17	17	21	19	96	170	12.39
Salons, bureaux et salles à manger, etc.	—	4	4	4	13	43	67	4.88
Nombre de pièces	178	256	174	112	140	512	1372	100.00
Nombre de logements	178	128	58	28	28	61	481	

que, même dans les logements de deux pièces, il y en a 4 (sur 256) où l'une des pièces est un « salon ».

Les logements n'ont pas tous une cuisine : il n'y a que 450 cuisines pour 481 logements. C'est que certains d'entre eux sont habités par des célibataires qui se dispensent de préparer chez eux leurs aliments. Sur ces 450 cuisines, on en compte 234, plus de la moitié, qui servent en même temps de chambres à coucher, destination évidemment antihygiénique ; et 146 de celles-ci se trouvent, ce qui est naturel, dans les logements d'une pièce. On est étonné d'en trouver encore 3 dans les grands logements de 6 pièces et plus.

Il y a 482 chambres à coucher proprement dites, soit

(1) dont une cave.

une par logement. Si on y ajoute les 234 cuisines où l'on dort, on arrive au total de 716 pièces où l'on dort, soit un peu moins de 1 1/2 pièce par logement.

Sous la rubrique « cafés et débits de cigares » nous avons rangé les débits de boissons proprement dits et les débits de cigares *loués garnis à la semaine*. On sait, en effet, que dans le centre de la ville, c'est une forme de location très lucrative qui est pratiquée fréquemment. Généralement, c'est l'accessoire d'une maison de prostitution.

Les véritables magasins de tabacs et cigares sont repris sous la rubrique « magasins et ateliers ». Ils ont été classés ensemble, parce que la distinction n'est pas toujours possible. Il y a sept logements d'une seule pièce qui servent de magasins ou d'ateliers, et l'un d'eux — circonstance aggravante — est dans une cave.

25. — Cuisines.

A. — SURFACE.

SURFACE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Moins de 5 m ²	4	3.81	1	0.90	5	2.31
5 m ² à moins de 10 m ² . .	26	24.76	35	31.53	61	28.24
10 m ² » de 14 m ² . . .	33	31.43	30	27.03	63	29.17
14 m ² » de 20 m ² . . .	32	30.48	31	27.93	63	29.17
20 m ² » de 30 m ² . . .	9	8.57	14	12.61	23	10.65
30 m ² et plus.	1	0.95	—	—	1	0.46
Totaux	105	100.00	111	100.00	216	100.00
La plus grande surface. .	34.20		27.69		134.20	
La plus petite surface . .	4.59		4.98		4.59	
Moyenne	12.25		13.35		13.19	

6. — CUISINES.

Nous distinguerons les cuisines proprement dites, qui font l'objet des tableaux 25-A-B-C, des cuisines-chambres à coucher, qui sont reprises aux tableaux 26-A-B-C.

I. — Cuisines proprement dites.

Leur surface moyenne est inférieure au minimum de 14 m² exigé par le règlement du Conseil supérieur

B. — HAUTEUR.

HAUTEUR	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
1 m. 50 à 1 m. 75	—	—	2	1.80	2	0.93
1 m. 75 à 2 m. 00	1	0.95	2	1.80	3	1.38
2 m. 00 à 2 m. 25	12	11.43	11	9.91	23	10.65
2 m. 25 à 2 m. 50	10	9.52	9	8.11	19	8.80
2 m. 50 à 2 m. 75	22	20.95	15	13.51	37	17.13
2 m. 75 à 3 m. 00	23	21.91	17	15.32	40	18.52
3 m. et plus	37	35.24	55	49.55	92	42.59
Totaux	105	100.00	111	100.00	216	100.00
La plus grande hauteur	4.20		3.70		4.20	
La plus petite hauteur	1.80		1.50		1.50	
Hauteur moyenne	2.84		2.90		2.87	

C. — CUBE.

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
10 m ³ à 14 m ³	4	3.81	3	2.70	7	3.24
14 à 20	8	7.62	10	9.01	18	8.33
20 à 30	23	21.91	26	23.43	49	22.69
30 à 42	36	34.28	33	29.73	69	31.94
42 à 50	16	15.24	14	12.61	30	13.89
50 et plus	18	17.14	25	22.52	43	19.91
Totaux	105	100.00	111	100.00	216	100.00
Le plus grand cube	61.380		89.125		89.125	
Le plus petit cube.	10.934		10.230		10.230	
Cube moyen	37.349		39.322		38.362	

d'hygiène. Elle est de 12^m25 pour la partie à exproprier, de 13,35 pour l'autre partie, de 13,19 pour l'ensemble.

129 cuisines ou 60 pour cent ne satisfont pas à cette condition d'espace minimum.

Comparée à celles de nos précédentes enquêtes, la moyenne est encore inférieure. Dans les communes de la rive droite, nous arrivions à 13 m² 73 ; à Herstal, à 13 m² 80.

La hauteur moyenne des cuisines (tableau n° 25-B) est de 2^m87 pour l'ensemble, un peu moindre dans la partie expropriée, un peu supérieure dans l'autre. Elle était la même à Herstal (2^m88), et un peu inférieure dans les communes de la droite (2^m67).

On reste cependant en dessous des 3 m. exigés par le Conseil supérieur d'hygiène dans 124 cas, c'est à dire

57 pour cent. La situation était toutefois plus défavorable à Herstal, où nous atteignons 81 pour cent.

Quant au cube, il dépasse légèrement en moyenne celui que nous avons trouvé dans nos enquêtes dans les communes suburbaines, sauf à Herstal.

II. — Cuisines-chambres à coucher.

Nous constatons ici une fois de plus ce que nous avons vu ailleurs : les cuisines-chambres à coucher sont, en moyenne, un peu plus grandes que les autres. Leur surface moyenne (voir tableau n° 26-A) dépasse de 2 m² 67 les 14 m² exigés au minimum par le règlement-type. Cependant, il y a encore 87 pièces de cette catégorie, ou 37 p. c., qui ont une surface inférieure, et certains cas sont vraiment effrayants : on imagine

26. — Cuisines-chambres à coucher

A. — SURFACE

SURFACE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
5 m ² à moins 10 m ²	5	3.97	11	10.18	16	6.84
10 m ² » 14 m ²	48	38.10	23	21.30	71	30.34
14 m ² » 20 m ²	55	43.65	44	40.74	99	42.30
20 m ² » 30 m ²	14	11.11	27	25.00	41	17.52
30 m ² et plus.	4	3.17	3	2.78	7	3.00
Totaux.	126	100.00	108	100.00	234	100.00
La plus grande surface	35.45		34.45		35.45	
La plus petite surface	5.29		6.44		5.29	
Moyenne	16.11		17.31		16.67	

B. — HAUTEUR

HAUTEUR	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
1 m. 50 à 1 m. 75	—	—	3	2.78	3	1.28
1 m. 75 à 2 m. 00	4	3.17	6	5.56	10	4.27
2 m. 00 à 2 m. 25	16	12.70	24	22.22	40	17.10
2 m. 25 à 2 m. 50	17	13.49	16	14.81	33	14.10
2 m. 50 à 2 m. 75	38	30.16	21	19.44	59	25.22
2 m. 75 à 3 m. 00	26	20.64	11	10.19	37	15.81
3 m. et plus	25	19.84	27	25.00	52	22.22
Totaux	126	100.00	108	100.00	234	100.00
La plus grande hauteur	3.85		4.00		4.00	
La plus petite hauteur	1.75		1.50		1.50	
Hauteur moyenne.	2.65		2.59		2.62	

aisément ce que doivent être ces 16 cuisines qui n'ont pas 10 m², et dans lesquelles on trouve encore le moyen de mettre un lit et de loger la nuit !

La hauteur moyenne (tableau n° 26-B) est de 25 centimètres inférieure à celle des cuisines proprement dites. C'est que les logements ayant des cuisines où l'on dort sont généralement situés aux étages supérieurs.

Nous en trouvons en effet :

	Partie à exproprier	autre partie
Au rez de chaussée	22	12
Au 1 ^{er} étage ou entresol	35	32
Au 2 ^e étage	47	36
Au 3 ^e étage	18	25
Au 4 ^e étage	4	3
	<hr/> 126	<hr/> 108

C. — CUBE

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
10 m ³ à 14 m ³	--	—	1	0.93	1	0.43
14 m ³ à 20 m ³	2	1.59	8	7.41	10	4.27
20 m ³ à 30 m ³	17	13.49	14	12.96	31	13.25
30 m ³ à 42 m ³	52	41.27	36	33.33	88	37.60
42 m ³ à 50 m ³	24	19.05	16	14.81	40	17.10
50 m ³ et plus	31	24.60	33	30.65	64	27.35
Totaux	126	100.00	108	100.00	234	100.00
Le plus grand cube . . .	100.220		128.504		128.504	
Le plus petit cube . . .	17.089		13.032		13.032	
Cube moyen	42.514		45.328		43.855	

Parmi les 34 situées au rez de chaussée, 14 se trouvent dans les maisons où nous avons rencontré un débit de boissons ou de cigares loué à la semaine. Il y en a 5 dans un bâtiment annexe.

Certaines circonstances viennent encore aggraver la situation antihygiénique de ces cuisines habitées la nuit.

Telle est la présence d'animaux domestiques. Dans 14 cuisines-chambres se trouvait un chat ; dans une, 2 chats ; dans une autre, 3 ; dans une autre il y avait jusque 4 chats. Un chien vivait avec les hommes dans trois autres cuisines-chambres ; un chien et un chat dans deux autres ; ailleurs, c'est un chien et un perroquet ; ailleurs encore, des pigeons.

Parfois, il ne suffit pas que la cuisine serve de

chambre, il faut qu'on l'utilise en outre comme atelier : ici, c'est un atelier de couturière ; là, c'est un atelier de cordonnier ; ailleurs, un atelier servant à deux tailleurs. Une de ces chambres, ornée d'un chat, sert d'atelier de lessiveuse.

Une maison de la rue Potiérue présente un spectacle infect. L'occupant en est propriétaire, et c'est un ouvrier à domicile. Il a l'habitude de ne pas mettre ses cendrées à la porte ; on en trouve partout : dans l'atelier au rez de chaussée, dans la cuisine chambre à coucher au premier étage, et même au second, qui sert de grenier, il y a des tas de cendrées et de loques. Aussi, les « odeurs sont épouvantables », disent nos enquêteurs.

Dans une cuisine-chambre faisant suite à un débit de bière, est installé un théâtre de marionnettes. L'atmosphère y doit être délétère pour l'occupant, quand, après le spectacle, où se sont pressés des enfants et des grandes personnes plutôt malpropres, il s'étend pour dormir.

7. — CHAMBRES A COUCHER.

Les tableaux 27-A-B-C donnent les dimensions des 482 chambres à coucher.

La surface moyenne est légèrement inférieure aux moyennes obtenues dans les communes suburbaines. Comme le Conseil supérieur d'hygiène exige 12 m² de surface au moins, nous comptons 212 chambres ou 44 p. c. dont la surface est insuffisante, et la proportion est toujours plus défavorable dans la partie à exproprier (46 pour cent).

Rue de la Halle, nous avons trouvé deux chambres d'une exigüité inouïe : elles n'ont que 1^m58. juste la place pour mettre un lit : 1^m75 de long sur 0^m90 de large. Elles sont aménagées sur le palier. Dans l'une, trois personnes sont couchées ; dans l'autre, une personne. Elles font partie de logements différents.

La hauteur moyenne des chambres (tableau n° 27-B) est

27. — Chambres à coucher

A. — SURFACE

SURFACE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		TOTAL	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
moins de 5 m ²	13	6.28	14	5.09	27	5.61
de 5 à 10 m ²	55	26.57	65	23.64	120	24.90
de 10 à 12 m ²	28	13.53	37	13.45	65	13.47
de 12 à 20 m ²	88	42.51	117	42.55	205	42.53
de 20 à 30 m ²	23	11.11	33	12.00	56	11.62
de 30 m ² et plus	—	—	9	3.27	9	1.87
Totaux	207	100.00	275	100.00	482	100.00
La plus grande surface	29.67		45.27		45.27	
La plus petite surface	1.58		3.20		1.58	
Surface moyenne	12.87		14 ^{m2} 06		13 ^{m2} 55	

un peu plus élevée que dans les communes suburbaines : 2^m66, au lieu de 2^m47 dans les communes de la rive droite et 2^m57 à Herstal.

Il y a 72 p. c. des chambres qui n'ont pas la hauteur exigée par le Conseil supérieur d'hygiène, 3 mètres.

Le cube moyen (tableau n° 27-C) dépasse légèrement le minimum de 36^{m3} exigé par le règlement-type : nous arrivons à 36^{m3}505. Mais, comme on devait s'y attendre, la situation est plus défavorable dans la partie à exproprier, où la moyenne n'est que de 33^{m3}364.

Au total, il y a 58 p. c. des chambres qui ont un cube insuffisant, 64 p. c. dans la partie à exproprier, 54 dans l'autre.

B. — HAUTEUR

HAUTEUR	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
1 m. 50 à 1 m. 75	2	0.97	7	2.54	9	1.87
1 m. 75 à 2 m. 00	8	3.87	9	3.27	17	3.53
2 m. 00 à 2 m. 25	37	17.87	47	17.09	84	17.43
2 m. 25 à 2 m. 50	40	19.32	42	15.27	82	17.01
2 m. 50 à 2 m. 75	48	23.19	27	9.82	75	15.56
2 m. 75 à 3 m. 00	33	15.94	48	17.46	81	16.80
3 m. et plus	39	18.84	95	34.55	134	27.80
Totaux	207	100.00	275	100.00	482	100.00
La plus grande hauteur	3.85		4.00		4.00	
La plus petite hauteur	1.60		1.50		1.50	
Hauteur moyenne	2.61		2.71		2.66	

Voici la situation des chambres à coucher :

	Partie à exproprier	Autre partie
au rez de chaussée	9	5
au 1 ^{er} étage ou entresol	91	99
au 2 ^e »	50	86
au 3 ^e »	44	66
au 4 ^e »	13	19
	207	275

Il est inutile de dire qu'ici encore, nous avons trouvé des animaux domestiques partageant le gîte des

C. — CUBE.

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER		PARTIE NON EXPROPRIÉE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Moins de 5 m ³	1	0.48			1	0.21
5 m ³ à 10 m ³	4	1.93	6	2.18	10	2.07
10 " 14 "	15	7.25	17	6.18	32	6.64
14 " 20 "	30	14.49	29	10.55	59	12.24
20 " 30 "	50	24.06	58	21.09	108	22.41
30 " 36 "	32	15.46	38	13.82	70	14.52
36 " 50 "	40	19.32	56	20.36	96	19.92
50 " et plus	35	16.91	71	25.82	106	21.99
Totaux	207	100 00	275	100.00	482	100.00
Le plus grand cube . . .	79.388		125.800		125.800	
Le plus petit cube . . .	3.634		6.354		3.634	
Cube moyen	33.364		38.833		36.505	

hommes : chiens, chats et pigeons. Dans une chambre située au premier étage, et servant d'atelier, notre enquêteur signale deux chats et un coq !

Il faut avoir vu certaines chambres pour apprécier leur état rudimentaire et aussi l'effroyable exploitation que certains individus font des pauvres gens. Rue Barbe d'Or, on peut voir un grenier divisé en chambres. Les cloisons sont constituées de mauvaises planches récoltées un peu partout et clouées l'une sur l'autre. Des journaux illustrés remplacent le papier de tenture. Pour cacher les torchettes, les lattes et les chevrons de

la toiture, on a cloué une toile de sac ou une feuille de papier goudronné. L'éclairage y est presque nul.

Rue St-Jean-Baptiste, il y a aussi un grenier qui est exploité comme dortoir.

8. — CAFÉS ET DÉBITS.

Les tableaux 28-A-B-C comprennent les cabarets et les « débits de vins, de cigares et de bières ». Ces derniers sont loués garnis et généralement à la semaine. Ils abritent presque tous des prostituées. Partout, on vend des liqueurs, mais on cherche à échapper à la taxe.

Le règlement communal exige à présent une super-

28. — Cafés et débits

A. — SURFACE.

SURFACE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		TOTAL	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
de 5 m ² à 10 m ²	6	13.04	3	7.69	9	10.59
de 10 m ² à 12 m ²	8	17.39	6	15.38	14	16.47
de 12 m ² à 20 m ²	18	39.13	11	28.21	29	34.12
de 20 m ² à 25 m ²	5	10.87	6	15.38	11	12.94
de 25 m ² à 30 m ²	5	10.87	4	10.26	9	10.59
30 m ² et plus	4	8.70	9	23.08	13	15.29
Totaux	46	100.00	39	100.00	85	100.00
La plus grande surface .	37.60		81.33		81.33	
La plus petite surface .	7.90		7.54		7.54	
Surface moyenne	17.45		24.37		20.62	

B. — HAUTEUR

HAUTEUR	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
2 m. 00 à 2 m. 25	1	2.17	1	2.56	2	2.35
2 m. 25 à 2 m. 50	1	2.17	2	5.13	3	3.53
2 m. 50 à 2 m. 75	8	17.39	1	2.56	9	10.59
2 m. 75 à 3 m. 00	11	23.92	5	12.82	16	18.82
3 m. 00 et plus	25	54.35	30	76.93	55	64.71
Totaux.	46	100.00	39	100.00	85	100.00
La plus grande hauteur	3.80		5.10		5.10	
La plus petite hauteur	2.21		2.15		2.15	
Hauteur moyenne.	3.07		3.35		3.20	

ficie de 25^{m²} pour les salles de cabaret. 74 p. c. n'atteignent pas ce minimum.

Il demande aussi 3 m. de hauteur : 35 p. c. ne les ont pas.

Le cube moyen n'atteint pas non plus le minimum réglementaire.

C. — CUBE.

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
20 m ³ à 30 m ³	7	15.21	4	10.26	11	12.94
30 m ³ à 36 m ³	6	13.04	2	5.13	8	9.41
36 m ³ à 50 m ³	11	23.92	6	15.39	17	20.00
50 m ³ et plus	22	47.83	27	69.23	49	57.65
Totaux	46	100.00	39	100.00	85	100.00
Le plus grand cube	139.120		292.152		292.152	
Le plus petit cube.	23.712		23.901		23.901	
Cube moyen	53.815		36.263		68.703	

9. — AUTRES PIÈCES.

Sous cette rubrique, nous rangeons les « salons », les lavoirs et remises, en général tous les locaux qui ne servent pas à l'habitation régulière.

Les tableaux 29-A, B, C les répartissent d'après leurs dimensions. Les moyennes s'établissent à 13^m281 pour la surface, 2^m86 pour la hauteur, 41^m303 pour le cube. Etant donné les destinations fort diverses de ces pièces, il n'y a pas de dimensions minima à comparer.

29. — Autres pièces

A. — SURFACE

SURFACE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Moins de 5 m ²	23	14.47	24	12.31	47	13.27
5 m ² à moins 10 m ²	38	23.90	44	22.56	82	23.16
10 m ² " 14 m ²	18	11.32	15	7.69	33	9.32
14 m ² " 20 m ²	60	37.74	69	35.39	129	36.45
20 m ² " 30 m ²	15	9.43	32	16.41	47	13.28
30 m ² et plus.	5	3.14	11	5.64	16	4.52
Totaux	159	100.00	195	100.00	354	100.00
La plus grande surface.	39.38		58.16		58.16	
La plus petite surface	2.85		5.29		2.85	
Surface moyenne	12.58		14.81		13.81	

B. — HAUTEUR

HAUTEUR	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
1 m. 50 à 1 m. 75.	4	2.51	3	1.53	7	1.97
1 m. 75 à 2 m. 00.	3	1.89	—	—	3	0.84
2 m. 00 à 2 m. 25.	24	15.09	15	7.69	39	11.02
2 m. 25 à 2 m. 50.	21	13.21	16	8.21	37	10.46
2 m. 50 à 2 m. 75.	27	16.98	23	11.80	50	14.12
2 m. 75 à 3 m. 00.	23	14.47	23	11.80	46	12.99
3 m. et plus	57	35.85	115	58.97	172	48.60
Totaux	159	100.00	195	100.00	354	100.00
La plus grande hauteur .	4.10		4.00		4.10	
La plus petite hauteur .	1.60		1.50		1.50	
Hauteur moyenne	2.67		3.02		2.86	

C. — CUBE.

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
5 m ³ à 10 m ³	11	6.91	11	5.64	22	6.22
10 m ³ à 14 m ³	17	10.69	15	7.69	32	9.04
14 m ³ à 20 m ³	16	10.06	18	9.23	34	9.60
20 m ³ à 30 m ³	30	18.87	27	13.85	57	16.10
30 m ³ à 36 m ³	14	8.81	24	12.31	38	10.74
36 m ³ à 50 m ³	35	22.02	30	15.38	65	18.36
50 m ³ et plus	36	22.64	70	35.90	106	29.94
Totaux	159	100.00	195	100.00	354	100.00
Le plus grand cube	129.750		145.400		145.400	
Le plus petit cube	6.754		6.754		6.754	
Cube moyen	35.048		41.402		41.303	

10. — CHAMBRES OÙ L'ON DORT.

I. — *Nombre de dormeurs.*

Le tableau n° 30 répartit les 659 chambres où l'on dort d'après le nombre de personnes qui les occupent.

Dans son ensemble, la situation est plutôt favorable : on ne peut dire qu'il y ait généralement « encombrement ». Si nous prenons les moyennes, en effet, elles sont plus faibles que dans les enquêtes précédentes : elles ne dépassent guère 2 dormeurs par chambre. A Liège en 1896, à Herstal et dans les communes de la rive droite, elle était partout supérieure à 3. Cela provient évidemment du milieu spécial qui constitue la population étudiée : d'une part, il y a peu d'enfants, et

30. — Répartition des chambres où l'on dort d'après le nombre de dormeurs

NOMBRE DE DORMEURS	PARTIE A EXPROPRIER				AUTRE PARTIE				ENSEMBLE			
	Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
1 dormeur	106	33.13	106	15.04	133	39.23	133	19.00	239	36.27	239	17.01
2 dormeurs	121	37.81	242	34.33	119	35.10	238	34.00	240	36.42	480	34.16
3 »	47	14.69	141	20.00	49	14.46	147	21.00	96	14.57	288	20.50
4 »	24	7.50	96	13.61	22	6.49	88	12.57	46	6.98	184	13.10
5 »	18	5.63	90	12.77	7	2.06	35	5.00	25	3.80	125	8.89
6 »	1	0.31	6	0.85	5	1.48	30	4.28	6	0.91	36	2.56
7 »	1	0.31	7	0.99	3	0.88	21	3.00	4	0.60	28	1.99
8 »	1	0.31	8	1.13	1	0.30	3	1.15	2	0.30	16	1.14
9 »	1	0.31	9	1.28	—	—	—	—	1	0.15	9	0.65
Totaux	320	100.—	705	100.—	339	100.—	700	100.—	659	100.—	1405	100.—
Nombre moyen de dormeurs par chambre à coucher	2.20				2.06				2.13			

d'autre part, beaucoup de célibataires ou de petits ménages.

Plus du tiers des chambres n'a qu'un dormeur, tandis que dans les communes suburbaines, 13 à 15 pour cent seulement sont dans ce cas.

On peut admettre en général qu'une chambre où il y a quatre dormeurs est encombrée : il y en a 46, ou 14.38 p. c. dans la partie à exproprier, 38 ou 11.21 p. c. dans l'autre, 84 ou 12.74 p. c. dans l'ensemble. A Liège, en 1896, et à Herstal, nous en trouvons près de 34 p. c.; dans les communes de la rive droite, 34.50. Quelques cas extrêmes sont à signaler : dans une chambre, 9 dormeurs; dans deux chambres, 8; dans quatre autres, 7.

Il convient de se placer aussi au point de vue des dormeurs. On voit que plus de la moitié couche seul ou à deux. Ceux qui couchent à quatre et plus sont au nombre de 398 sur 1405, soit 28.33 p. c. C'est donc plus du quart de la population considérée, qui est obligé de dormir dans des conditions antihygiéniques.

Parmi les chambres où l'on dort, nous distinguons les cuisines et les chambres à coucher proprement dites. C'est l'objet des tableaux 31 et 32.

Une chose est frappante : c'est le grand nombre des cuisines-chambres à coucher : il y en a 219 sur un total de 659 chambres où l'on dort, soit 33.2 p. c. ! Dans les communes suburbaines de la rive droite, au contraire, nous n'en comptons que 293 sur 3600, soit 8.1 p. c. ; à Herstal, 224 sur 2916, ou 7.6 pour cent. La différence est énorme. Elle provient de ce que la nature du quartier et la population sont loin d'être les mêmes. Nous avons affaire ici à un quartier urbain, où les logements sont nombreux dans chaque maison, et à de petits ménages.

Autre différence : dans nos enquêtes précédentes, nous avons trouvé partout que le nombre de dormeurs était beaucoup plus élevé dans les chambres proprement dites que dans des cuisines. Ici, les moyennes

sont presque les mêmes : 2,15 personnes pour les cuisines, 2,12 pour les chambres à coucher, 2,13 pour l'ensemble. On ne peut pas dire que ce soit, en général, de l'encombrement, mais il est curieux de constater une égalité des chiffres qui n'existe pas ailleurs. Des situations exceptionnellement terribles se rencontrent d'ailleurs même dans les cuisines : il y en a deux où l'on a trouvé sept dormeurs ; deux, où il y en a six. Mais c'est dans les chambres à coucher proprement dites qu'on rencontre les cas de 8 et de 9 dormeurs.

II. — *Lits.*

Les tableaux n^{os} 33 et 34 indiquent les nombres de lits trouvés dans les pièces où l'on dort. Il y en avait en tout 954, dans 696 pièces, ce qui donne une moyenne de 1,37 lit par pièce. C'est moins que dans les communes suburbaines, où la moyenne était comprise entre 1,68 (Jupille) et 1,83 (Grivegnée).

Les pièces où l'on trouve 5 et 6 lits se rencontrent dans des maisons de logement. De même, 6 des 7 chambres ayant quatre lits appartiennent à des maisons de logement.

Nos deux tableaux distinguent les cuisines-chambres à coucher des autres. Les premières ont un nombre de lits relativement plus faibles ; il n'y en a pas qui renferme plus de trois lits. Mais trois lits, n'est-ce pas encore déplorable, dans une pièce où l'on vit et fait la cuisine pendant le jour ?

La répartition des dormeurs dans ces 954 lits est donnée par les tableaux n^o 35 et 36. Au total, ils sont 1405 à se les partager, ce qui forme une moyenne de 1,57 dormeur par lit, ou un peu plus de trois personnes pour deux lits. Résultat favorable, s'il est comparé avec celui de nos enquêtes précédentes, où les moyennes s'établissaient entre 1,70 et 1,80.

On notera que la différence provient des chambres à coucher proprement dites, car dans les cuisines où l'on dort, la moyenne monte à 1,70, ce qui est même supérieur à la moyenne de Herstal (1,65).

34. — Nombre de lits dans les chambres à coucher.

NOMBRE DE LITS	PARTIE A EXPROPRIER				AUTRE PARTIE				ENSEMBLE			
	Nombre de pièces		Nombre de lits		Nombre de pièces		Nombre de lits		Nombre de pièces		Nombre de lits	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
1 lit	135	67.16	135	46.55	191	70.22	191	50.26	326	68.92	326	48.65
2 lits	51	25.37	102	35.17	62	22.79	124	32.63	113	23.89	226	33.73
3 »	10	4.98	30	10.35	13	4.78	39	10.27	23	4.85	69	10.30
4 »	3	1.49	12	4.14	4	1.47	16	4.21	7	1.48	28	4.18
5 »	1	0.50	5	1.72	2	0.74	10	2.63	3	0.64	15	2.24
6 »	1	0.50	6	2.07	—	—	—	—	1	0.22	6	0.90
Totaux	201 (1)	100.—	290 (2)	100.—	272 (3)	100.—	380 (4)	100.—	473	100 —	670	100.—
Nombre moyen de lits par chambre à coucher	1.44				1.40				1.42			

(1) huit chambres garnies non occupées. (2) 7 lits inoccupés.
 (3) 31 » » (4) 48 » »

35. — Nombre de dormeurs par lit dans les cuisines-chambres à coucher

LITS OCCUPÉS PAR	PARTIE A EXPROPRIER				AUTRE PARTIE				ENSEMBLE			
	Nombre de lits		Nombre de personnes		Nombre de lits		Nombre de personnes		Nombre de lits		Nombre de personnes	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
1 personne	60	39.74	60	23.17	50	40.00	50	23.58	110	34.86	110	23.36
2 personnes	75	49.67	150	57.92	68	54.40	136	64.15	143	15.81	286	60.72
3 »	15	9.93	45	17.37	3	2.40	9	4.25	18	6.52	54	11.46
4 »	1	0.66	4	1.54	3	2.40	12	5.66	4	1.45	16	3.40
5 »	—	—	—	—	1	0.80	5	6.36	1	0.36	5	1.06
Totaux	151	100.—	159	100.—	125	100.—	212	100.—	276	100.—	471	100.—
Nombre moyen de personnes par lit	1.71				1.69				1.70			

36. — Nombre de dormeurs par lit dans les chambres à coucher

LITS OCCUPÉS PAR	PARTIE A EXPROPRIER				AUTRE PARTIE				ENSEMBLE			
	Nombre de lits		Nombre de personnes		Nombre de lits		Nombre de personnes		Nombre de lits		Nombre de personnes	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
1 personne	139	49.12	189	31.17	179	53.92	179	36.68	318	51.71	318	34.05
2 personnes	127	44.88	254	56.95	151	45.48	302	61.88	278	45.20	556	59.53
3 »	16	5.65	48	10.76	1	0.30	3	0.62	17	2.77	51	5.46
4 »	—	—	—	—	1	0.30	4	0.82	1	0.16	4	0.43
5 »	1	0.35	5	1.12	—	—	—	—	1	0.16	5	0.53
Totaux	283	100.—	446	100.—	332	100.—	488	100.—	615	100.—	934	100.—
Nombre moyen de personnes par lit	1.57				1.47				1.52			

Les cas extrêmes ne sont pas si révoltants que ceux que nous avons constatés ailleurs. Ainsi notre maximum de dormeurs est ici de 5 personnes, tandis que nous en avons trouvé jusque 8 à Herstal. Cela ne doit pas nous empêcher de répéter qu'il est excessif de coucher à 4 ou à 5 dans le même lit.

Les maisons de logement nous offrent aussi des situations scandaleuses : il y a sept personnes qui dorment le jour dans cinq chambres abritant, la nuit, quinze autres personnes. C'est une utilisation plus qu'intensive des locaux, dont l'atmosphère devient irrespirable.

III. — *Cube d'air par personne.*

Cet élément essentiel de l'appréciation de l'hygiène des chambres où l'on dort est fourni par les tableaux nos 37 et 38.

On sait que le règlement communal exige 18 mètres cubes d'air par personne. A ce compte, la situation est, dans son ensemble, défavorable, puisque la moyenne s'établit à 15 m³ 800. Elle est un peu plus favorable dans les cuisines-chambres à coucher que dans les chambres à coucher proprement dites. 57 % des premières dans la partie à exproprier, 55 dans l'autre ont le minimum prescrit. Pour les chambres à coucher, 36 % dans la partie à exproprier, 54 % dans l'autre sont dans le même cas. Dans l'ensemble, 59 % et 46 %.

Si nous prenons le point de vue des dormeurs, qui est à certains égards le plus important, les résultats sont moins favorables. Partout, ceux qui ne jouissent pas des 18 mètres cubes réglementaires sont la majorité :

	Cuisines	Chambres
Dans la partie à exproprier	59 %	75 %
Dans l'autre partie	57 »	60 »
Dans l'ensemble	58 »	67 »

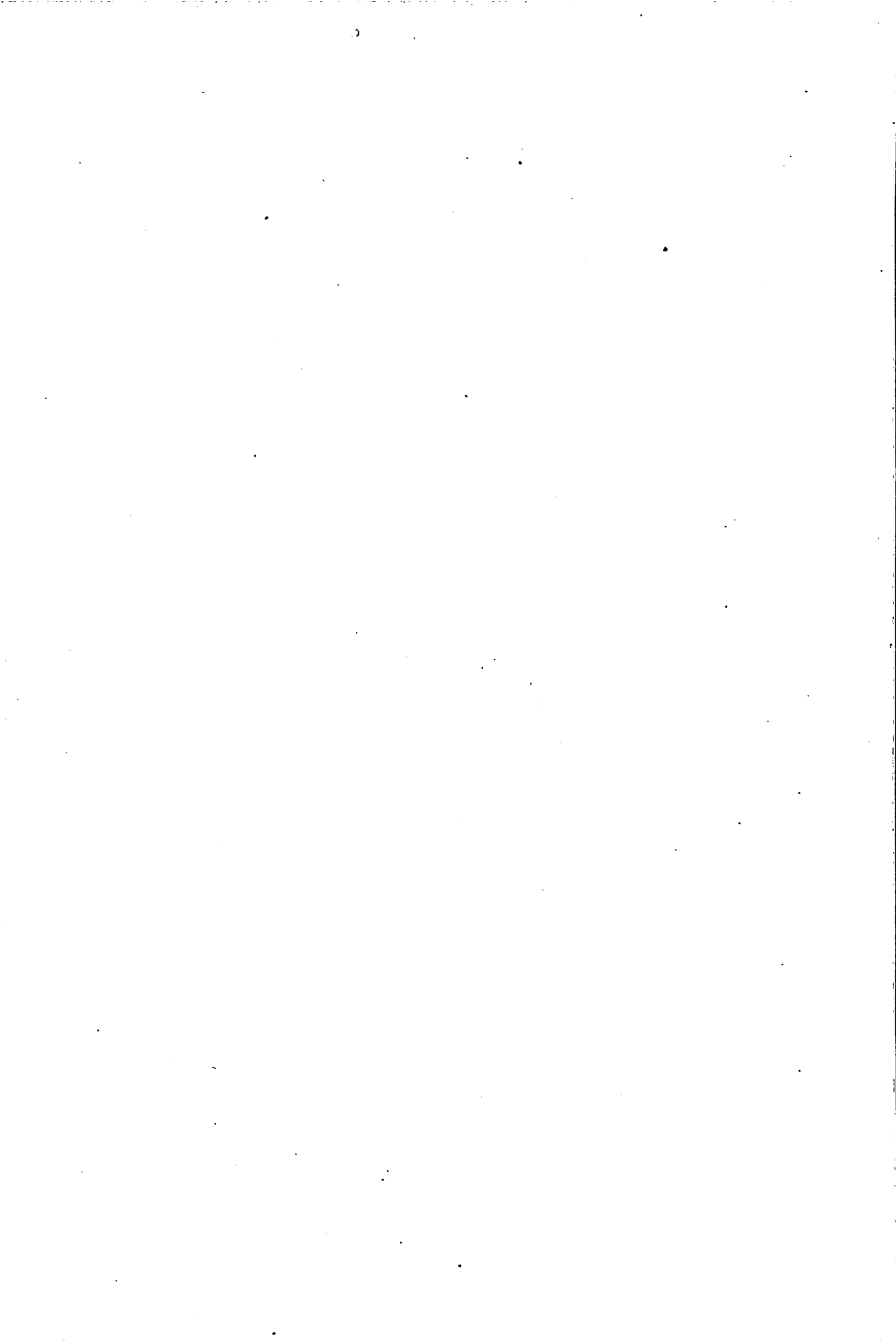
La seule excuse à semblable état de choses, — et elle est tout relative — c'est que les communes suburbaines offraient des résultats pires, et même de beaucoup. Les

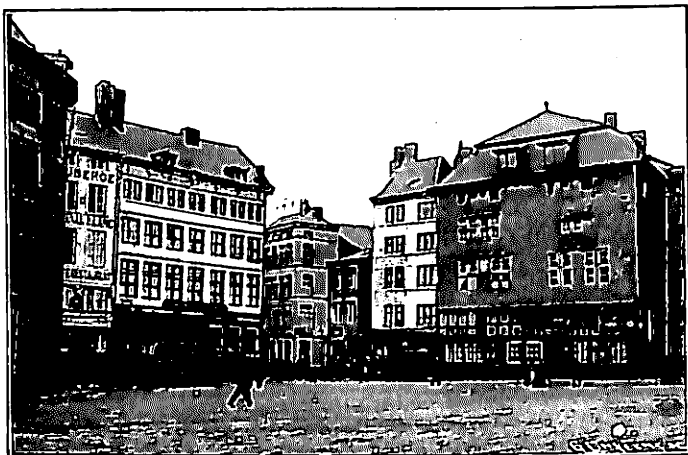
37. — Cube d'espace clos par personne dans les cuisines-chambres à coucher

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER				AUTRE PARTIE				ENSEMBLE			
	Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
2 à 4 m ³	1	0.83	4	1.55	—	—	—	—	1	0.46	4	0.86
4 à 6 m ³	—	—	—	—	1	1.02	6	2.83	1	0.46	7	1.29
6 à 8 m ³	5	4.13	23	8.88	3	3.06	13	6.13	8	3.69	35	7.73
8 à 10 m ³	6	4.96	32	8.49	5	5.10	23	10.85	11	4.61	45	9.01
10 à 14 m ³	17	14.05	50	19.31	10	10.20	32	15.09	27	12.44	82	17.58
14 à 18 m ³	23	19.01	53	20.46	25	25.51	47	22.17	48	21.66	100	21.03
18 à 25 m ³	29	23.97	58	22.39	19	19.39	30	18.40	48	22.12	97	20.82
25 m ³ et plus.	40	33.05	49	18.92	35	35.72	52	24.53	75	34.56	101	21.68
Totaux	121	100.—	259	100.—	98	100.—	212	100.—	219	100.—	471	100.—
Cube moyen d'espace clos par personne	16m³964				15m³924				16m³371			

38. — Cube d'espace clos par personne dans les chambres à coucher

CUBE	PARTIE A EXPROPRIER				AUTRE PARTIE				ENSEMBLE			
	Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs	
	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent
moins de 2 m ³	2	1.00	8	1.79	—	—	—	—	2	0.46	8	0.86
2 à 4 m ³	7	3.52	26	5.83	6	2.49	30	6.15	13	2.95	56	6.00
4 à 6 m ³	16	8.04	65	14.57	10	4.15	36	7.38	26	5.91	101	10.81
6 à 8 m ³	17	8.54	57	12.78	11	4.56	38	7.79	28	6.39	95	10.17
8 à 10 m ³	22	11.06	61	13.68	17	7.05	39	7.99	39	8.86	100	10.71
10 à 14 m ³	25	12.56	49	10.99	33	13.69	80	16.39	58	13.18	129	13.81
14 à 18 m ³	37	18.59	69	15.47	34	14.11	66	13.52	71	16.13	135	14.45
18 à 25 m ³	28	14.07	50	11.21	44	18.26	73	14.96	72	16.36	123	13.17
25 m ³ et plus	45	22.62	61	13.68	86	35.69	126	28.82	131	29.77	187	20.02
Totaux	199	100.—	446	100.—	241	100.—	488	100.—	440	100.—	934	100.—
Cube moyen d'espace clos par personne	13 ^m 032				17 ^m 3040				15 ^m 35917			





4. — LIÈGE. Quai de la Goffe. La maison Havart. 5 2



5. — LIÈGE. Rue Saint Jean-Baptiste. Maison de logement.

moyennes étaient : à Angleur, 10 m³ 475 ; à Grivegnée, 10 m³ 380, à Bressoux, 11 m³ 953 ; à Jupille, 11 m³ 154, à Herstal, 10 m³ 734.

Mais si l'on s'en tient aux seules cuisines-chambres à coucher, les écarts sont moins grands : les moyennes étaient à Grivegnée, 16 m³ 505 ; à Jupille, 20 m³ 951 ; à Bressoux, 16 m³ 373 ; à Herstal, 17 m³ 047. (A Angleur la distinction entre les chambres n'a pas été faite.)

II. — LOGEURS.

Nous avons trouvé 18 ménages où il y avait des « logeurs » et ceux-ci étaient au nombre de 146.

Il y a, dans le quartier soumis à l'enquête, au moins huit maisons qui sont des « maisons de logement » c'est-à-dire qui font l'entreprise du logement d'ouvriers ou de passants. L'une d'elles compte jusque 28 logeurs (voir tableau n° 39).

Les deux photographies n°s 4 et 5 rappellent deux coins du quartier où l'on rencontre des maisons de logement.

Le quai de la Goffe est orné de cette vieille maison Havart, au pignon couvert d'ardoises, que les peintres et les aquarellistes aiment à prendre pour sujet, et que tout bon Liégeois ne regarde pas sans attendrissement. Depuis combien d'années, — des siècles peut-être — n'est-elle pas le témoin muet et grave des scènes animées du marché de fruits, de bric à brac, d'animaux, qui s'agite devant elle ? Qui n'a pas contemplé du Pont des Arches le spectacle bigarré de ce quai, un dimanche ensoleillé, quand toute la banlieue y dévale, ne connaît pas Liège.

C'est à cet endroit que s'ouvrent les auberges et les cafés, stationnement préféré des messagers, venus parfois de très loin, du Condroz et de l'Ardenne, dans des véhicules primitifs. Dans ces maisons on « fait le café » pour les gens du marché ; on accueille les clients des messagers, et l'on reçoit leurs paquets, moyennant la consommation obligatoire au comptoir.

L'après-midi, après le marché, c'est un autre monde, celui des colporteurs, « algériens » vendeurs de nougat et de tapis, qui vont le soir de café en café, au centre de la ville, offrir leurs marchandises. Ici, ils « font leur partie de cartes » avant de commencer leur tournée.

La clientèle des auberges du quai de la Goffe se compose surtout de passants, qui ne logent qu'une ou deux nuits. Une partie des étages est occupée par des ménages.

La maison de logement de la rue St-Jean-Baptiste (photographie n° 5) est fréquentée, au contraire, par des ouvriers de voirie ou du bâtiment, qui résident à la campagne, où ils retournent du samedi soir au lundi matin. Il y a eu jusque 36 logeurs dans cette maison. Un cabaret est installé au rez-de-chaussée, cabaret célèbre par son « péquet », boisson favorite des terrassiers, surtout pendant le jour, en-dehors de l'heure de présence des logeurs. Car ceux-ci sont plutôt sobres, nous assure-t-on : comme la plupart des ouvriers « migrants », qui ont laissé femme et enfants au village, ils travaillent dur, sont âpres au gain et regardent à la dépense. Toutefois, il faut bien dire que le bénéfice du cabaret influe sur le prix du logement, qui est d'un bon marché relatif.

Le tableau n° 40 répartit les 61 chambres destinées aux logeurs d'après le nombre de leurs occupants. On voit qu'il y en a qui en ont jusque neuf.

Naturellement, certaines de ces chambres sont organisées en véritables dortoirs : c'est ce que nous montre le tableau n° B, où l'on relève 3 chambres à 5 lits, et une à 6.

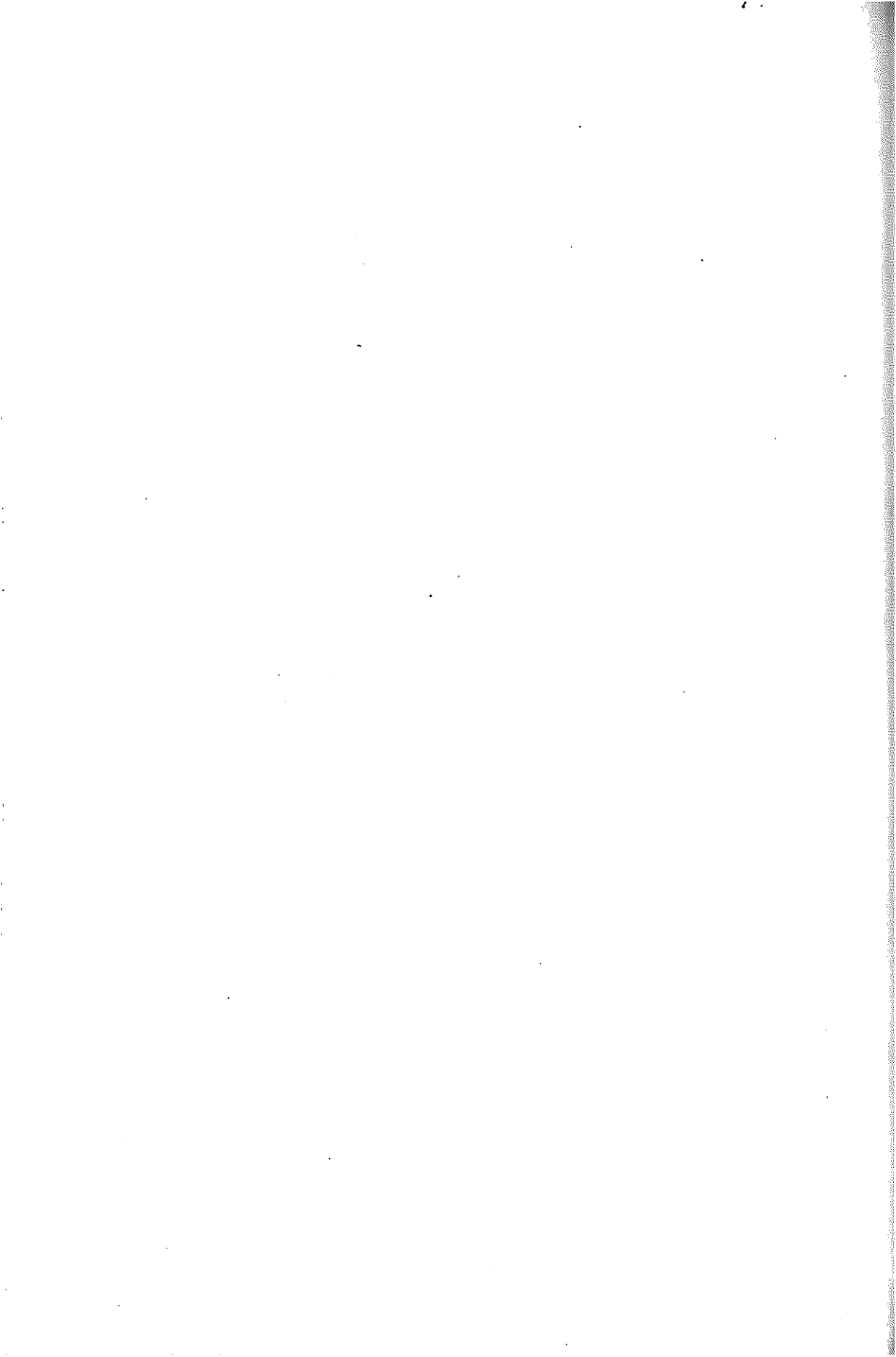
La photographie n° 6 nous montre un de ces dortoirs. C'est un grand grenier partagé en deux pièces ; dans l'une, il y a quatre lits, dans l'autre, six. Lorsque tous les lits sont occupés, il y a *vingt* dormeurs dans ce grenier. Au moment de l'enquête, en 1908, nous trouvâmes quatre lits dans la pièce à rue occupés par 7 personnes ; dans l'autre pièce, il y avait 4 personnes



6. — LIÈGE. Rue Saint Jean-Baptiste. Un grenier où l'on dort. (Maison de logement.) Dix lits dont quatre occupés lors de l'enquête. Huit logeurs. Il y en a eu vingt.



7. — LIÈGE. Un café garni, rue Potièrue. Loyer 15 francs par semaine. 2 pièces.



dans 3 lits. On remarquera la balustrade branlante qui entoure l'escalier, le linge humide que l'on met sécher dans ce grenier, les vieux vêtements qui sont accrochés aux clous fichés dans le mur, le papier de tenture, en débris disparates, qui cache les murs lépreux.

Quant au nombre de personnes par lit, nous constatons que 39 lits sont partagés par deux personnes ; il y en a un où l'on en a trouvé trois. On sait que souvent, le logeur ne demande qu'un « demi-lit ». 78 sont dans ce cas dans notre enquête.

Des membres de quatre familles partagent la chambre des logeurs : dans l'une, il y a deux lits, l'un pour le fils de la maison, l'autre pour le logeur. Celui-ci dort

39. — Logeurs

MÉNAGES AYANT	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Ménages	Logeurs	Ménages	Logeurs	Ménages	Logeurs
1 logeur . . .	2	2	3	3	5	5
2 logeurs . . .	—	—	1	2	1	2
3 » . . .	2	6	2	6	4	12
4 » . . .	—	—	1	4	1	4
6 » . . .	1	6	—	—	1	6
9 » . . .	1	9	—	—	1	9
16 » . . .	1	16	—	—	1	16
19 » . . .	—	—	1	19	1	19
21 » . . .	—	—	1	21	1	21
24 » . . .	—	—	1	24	1	24
28 » . . .	1	28	—	—	1	28
Totaux	8	67	10	79	18	146

40. — Chambres destinées aux logeurs

A. — NOMBRE DE CHAMBRES.

NOMBRE DE DORMEURS PAR CHAMBRE	NOMBRE DE CHAMBRES	NOMBRE DE PERSONNES	
		logeurs	de la famille
Chambres inoccupées	11	—	—
1 dormeur	13	12	1
2 dormeurs	17	33	1
3 »	2	5	1
4 »	3	12	—
5 »	4	20	—
6 »	2	12	—
7 »	2	14	—
8 »	1	8	—
9 »	1	9	—
1 de jour 1 de nuit	1	1	1
1 » 3 »	1	4	—
1 » 6 »	1	7	—
2 » 2 »	1	4	—
2 » 3 »	1	5	—
Totaux	61	146	4

de jour. Dans une autre, la chambre avait quatre lits ; l'un était occupé par la servante, les autres étaient vides lors de l'enquête. Il n'est pas certain que la servante avait un autre gîte quand les lits étaient occupés par les logeurs. Dans un autre ménage, nos enquêteurs ont trouvé : un lit occupé par le fils et deux logeurs, et un autre occupé par la mère et un logeur. Cette situa-

B. — NOMBRE DE LITS.

NOMBRE DE LITS PAR CHAMBRE	NOMBRE DE CHAMBRES	NOMBRE DE LITS
1 lit	23	23
2 lits	16	32
3 »	12	36
4 »	6	24
5 »	3	15
6 »	1	6
Totaux	61	136

C. — NOMBRE DE PERSONNES PAR LIT.

DORMEURS PAR LIT	NOMBRE DE LITS	NOMBRE DE DORMEURS
Lits inoccupés	27	—
1 dormeur	69	69
2 dormeurs	39	78
3 »	1	3
Total	136	150

tion, du concubinage avoué, patent, de la logeuse avec un de ses clients, n'est malheureusement pas rare.

Le cube d'air acheté par les logeurs, à des prix, il est vrai, très réduits, est souvent tout à fait insuffisant.

C'est ce que montre le tableau n° 41.

Parmi ceux qui ne dorment que la nuit, il n'y en a que 17 sur 128 qui jouissent de plus de 18 m³, et 20 n'ont pas 4 m³ d'air ! En outre, tous ceux qui ont des compagnons de jour, ne disposent pas de 14 m³ la nuit. Est-ce là un « logement » digne d'être humains ?

41. — Cube d'espace clos

CUBE D'AIR PAR PERSONNE	CHAMBRES	DORMEURS
2 à 4 m ³	3	20
4 à 6 »	4	22
6 à 8 »	7	28
8 à 10 »	4	14
10 à 14 »	5	12
14 à 18 »	10	15
18 à 25 »	7	10
25 m ³ et plus	5	7
Nuit Jour		
6 9	1	3 + 2 5
7 22	1	3 + 1 4
7 25	1	6 + 1 7
13 13	1	2 + 2 4
14 14	1	1 + 1 2
Totaux	50	150

Nous nous sommes enquis du prix de ces « logements. »
Il faut distinguer, sous ce rapport, trois catégories de clients.

1° *Les voyageurs*, gens de passage, qui logent pour une seule nuit parfois. Il y en avait 23 dans nos maisons.

2 payaient 1 fr. par nuit pour 1 chambre à 1 lit
 8 » 0. 75 id. » 2 lits
 5 » 0. 50 id. » 5 lits
 3 » 0. 50 id. » 4 lits
 5 » 0. 50 id. » pour un 1/2 lit

2° *Les pensionnaires* sont des clients permanents, qui reçoivent non seulement le gîte mais le couvert:

Ils étaient 21.

17 avaient la pension complète et payaient 2 francs par jour.

3, pour la pension complète aussi, ne donnaient que 20 francs par quinzaine.

1 payait 25 francs par mois le logement et le déjeuner seulement.

3° *Les logeurs*, proprement dits, sont généralement des ouvriers qui prennent une pension réduite, soit par semaine, soit par quinzaine. Ils étaient en majorité : 97.

1 payait 3 fr. 50 par semaine et jouissait d'une chambre à un lit ;

2 payaient 2 fr. 50 par quinzaine, mais leurs chambres contenaient plusieurs lits ;

24 payaient 4 fr. 30 par quinzaine ; ils n'avaient qu'un lit pour deux et recevaient du café le matin et des pommes de terre le soir ;

9, pour le même régime, ne payaient que 3 fr. 50 par quinzaine ;

19 payaient 2,50 fr. par quinzaine pour un demi-lit et du café le matin ;

7, pour le même prix, avaient un lit entier mais pas de café ;

4, pour 2 francs par quinzaine, avaient un demi-lit et du café le matin ;

14 payaient 15 centimes par nuit pour un demi-lit ;

16 autres ne donnaient que 10 centimes pour un demi-lit.

Enfin, un mendiant était admis, par charité, à s'étendre sur une paille dans un atelier.

Ces chiffres, secs et sans visage, traduisent mal un aspect de la misère, de la vraie misère urbaine. Ils évoquent un peuple de destitués, poursuivis par la faim et le dénûment : vieillards échouant en pension,

sans parents ou abandonnés des leurs ; individus vivant d'expédients, au jour le jour ; ouvriers des campagnes qui viennent en ville chercher un salaire plus rémunérateur ; ce sont les « logeurs », habitants de chambres encombrées et mal odorantes, occupants de lits rudimentaires et malpropres, qu'ils partagent avec d'autres. Ils dépensent le moins possible pour leur logement, et même leur nourriture du matin ou du soir, réduisant leurs besoins au minimum, au dessous des exigences vraiment humaines.

12. — SERVANTES, DOMESTIQUES, DEMOISELLES DE
MAGASINS, ETC.

Nous avons profité de ce que notre enquête portait sur un milieu urbain pour prendre quelques renseignements sur le coucher des domestiques. Nous avons dans ce but, utilisé quelques cahiers d'enquête relatifs à des maisons qui ne sont pas comprises dans les tableaux précédents, particulièrement des maisons de commerce.

Nous avons ainsi à notre disposition 57 ménages ayant du personnel domestique. Ils se répartissent comme suit :

38 ménages ont	1	personne à leur service.	soit	38	personnes
5	id.	2	personnes	10	»
6	id.	3	»	18	»
4	id.	4	»	16	»
1	id.	5	»	5	»
1	id.	6	»	6	»
1	id.	7	»	7	»

Les 56 ménages ont donc à leur service 100 personnes

Voici les qualifications de ces 100 personnes :

48, sont servantes ;

4, des serveuses. Inutile de dire que la distinction n'est pas toujours très nette ;

39, des demoiselles de magasin ;
5, des domestiques ;
3, garçons boulangers ;
et 1, magasinier.

Les chambres occupées par ce personnel sont au nombre de 80.

14 sont situées au premier étage ;
18 au deuxième ;
38 au troisième ;
8 au quatrième ;
1 à l'entresol ;
et 1 dans un arrière-bâtiment.

L'une d'elles est une cuisine.

Le tableau n° 42 (litt. A à F.) donne les renseignements utiles pour se faire une idée du logement de ces domestiques.

Il y a des chambres de dimensions tout à fait insuffisantes : 6 ont moins de 5 mètres carrés de superficie ; 4 n'ont pas 2 m. de hauteur ; 11 n'ont pas 14 mètres cubes.

39 n'ont pas d'éclairage suffisant.

Quant au nombre de dormeurs par chambre, il n'est pas excessif dans l'ensemble : une chambre seulement a quatre dormeurs. On notera que 5 personnes en plus se trouvent parmi les habitants de ces chambres : un fils couche dans la même chambre que sa mère servante ; une autre partage sa chambre avec son mari et son fils ; une troisième, avec deux enfants du ménage de ses maîtres.

En général, les lits ne sont occupés que par une personne ; il n'y a que 8 lits qui sont occupés par deux personnes.

Quant au cube d'air, il est insuffisant (moins de 18 m³) pour 42 personnes sur 100.

Sans être bonne, cette situation est, dans son ensemble, moins mauvaise qu'on ne devait s'y attendre.

En somme, il n'y a pas, dans ce quartier, une très grande différence entre les domestiques et les autres

42. - Chambres où couchent ces personnes.

A) DIMENSIONS						B) ÉCLAIRAGE	
SURFACE		HAUTEUR		CUBE		ÉCLAIRAGE	
— de 5 m ²	6	1 m. 50 à 1 m. 75	1	— de 10 m ³	1	pas indirect 1/7 et moins 1/6	2 2 35 41
5 à 10 m ²	24	1.75 à 2. -	3	10 à 14 m ³	10		
10 à 12 m ²	9	2 m. à 2.25	14	14 à 18 m ³	6		
12 à 20 m ²	31	2.25 à 2.50	13	18 à 20 m ³	4		
20 à 25 m ²	7	2.50 à 2.75	15	20 à 30 m ³	17		
25 à 30 m ²	2	2.75 à 3.	19	30 à 36 m ³	13		
30 et plus	1	3 et plus	15	36 à 50 m ³	15		
				50 et plus	14		
Totaux	80		80		80		80
la plus grande surface . .	45.27	la plus grande hauteur	4 ^m	le plus gr. cube	92.803	1/2 à 1/17	
la plus petite surface . .	3.20	la plus petite hauteur	1.70	le plus petit cube	9.600		
C) DORMEURS				D) LITS			
Nombre de dormeurs par chambre	Nombre de chambres	Nombre de dormeurs	Nombre de lits par chambre	Nombre de chambres	Nombre de lits		
1	68	68	1	67	67		
2	5	10	2	11	22		
3	6	12	3	2	6		
4	1	4					
Totaux	80	100	Totaux	80	95		
Réponses inutilisables		5					
		105 (*)					

(*) 100 servantes, domestiques, etc.

le fils d'une servante

le fils et le mari d'une autre

2 enfants du ménage couchent dans la chambre de la servante.

E) DORMEURS PAR LIT			F) CUBE D'AIR		
Dormeurs par lit	Nombre de lits	Nombre de dormeurs	Cube d'air par personne	Nombre de chambres	Nombre de dormeurs
1	84	84	4 m ³ 625	1	2
2	8	16	8 à 10	6	10
			10 à 14	12	20
	92	100	14 à 18	8	10
Lits inoccupés 3			18 à 25	12	14
	95		25 et plus	41	44
			Totaux	80	100

habitants. Il n'en est pas de même chez certains bourgeois riches, où le coucher des domestiques laisse parfois fort à désirer et fait contraste avec celui des maîtres.

13. — PROMISCUITÉ.

Le quartier que nous étudions est un quartier mal famé et il mérite dans une certaine mesure sa réputation.

Pour nous rendre compte de la « promiscuité » résultant du logement, comme dans nos autres enquêtes, nous sommes obligés de relever la composition des ménages, leur nombre d'enfants, la répartition des ménages d'après le sexe et l'âge des enfants. C'est l'objet des tableaux n^{os} 43, 44 et 45.

Immédiatement, apparaît la nature spéciale du milieu que nous étudions. La composition des ménages n'est plus du tout la même que dans les communes suburbaines. Le groupe le plus nombreux reste toujours celui des ménages où il y a père, mère et enfants, mais il ne représente ici que 37 % du nombre de ménages, tandis que dans les communes suburbaines, il représente 70 %.

43. — Composition des ménages.

COMPOSITION DU MÉNAGE	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE		MÉNAGES AYANT EN OUTRE :		
	Nombre de mé- nages	Pour cent	Nombre de mé- nages	Pour cent	Nombre de mé- nages	Pour cent	des autres per- sonnes	des lo- geurs	des autres personnes et des logeurs
Un homme seul . . .	25	10 97	26	11 71	51	11 33	—	—	—
Une femme seule . . .	32	14 04	28	12 62	60	13 33	3	—	—
Mari et épouse . . .	43	18.86	38	17.12	81	18.00	11	2	—
Père et enfants . . .	5	2 19	5	2 25	10	2 22	2	—	—
Mère et enfants . . .	34	14 91	29	13.06	63	14 00	8	3	2
Père, mère et enfants	83	36.40	82	36 96	165	36 67	24	6	5
Personnes adultes . .	6	2.63	14	6 30	20	4.45	2	—	—
TOTAUX . . .	228	100 00	222	100.00	450	100.00	50	11	7

44. — Nombre d'enfants

NOMBRE D'ENFANTS DANS CHAQUE MÉNAGE	PARTIE A EXPROPRIER		Nombre d'en- fants	AUTRE PARTIE		Nombre d'en- fants	ENSEMBLE		
	Nombre de mé- nages	pour cent		Nombre de mé- nages	pour cent		Nombre de mé- nages	pour cent	Nombre d'en- fants
Pas d'enfant	106	46.49	—	106	47.75	—	212	47 11	—
Un enfant	47	20 62	47	63	28 38	63	110	24.45	110
Deux enfants	36	15.79	72	28	12 62	56	64	14 22	128
Trois »	27	11 84	81	13	5 85	39	40	8.89	120
Quatre »	7	3.07	28	6	2.70	24	13	2 89	52
Cinq »	2	0.88	10	4	1.80	20	6	1 33	30
Six »	3	1.31	18	2	0.90	12	5	1.11	30
	228	100.00	256	222	100.00	214	450	100 00	470
MOYENNES									
a) en comptant tous les ménages		1.12			0.96			1.04	
b) en ne comptant que les ménages ayant des enfants		2.10			1.84			1.97	

Il y a ici 111 ménages qui se composent, soit d'un homme seul, soit d'une femme seule ; c'est près de 25 pour cent de l'ensemble, tandis que dans les communes, ce groupe n'atteint que 5.5 pour cent. Le groupe des ménages où il n'y a que la mère et les enfants forme ici 14 pour cent du total ; ailleurs, 9 pour cent. Celui des « mari et épouse », ici 18 pour cent, ailleurs 11.

Mais une observation s'impose. Les données de nos tableaux reposent sur les réponses que les intéressés ont faites à nos enquêteurs. Leur état-civil n'est pas vérifié officiellement. Il en résulte que nombre de faux ménages se font passer pour réguliers, de sorte qu'au lieu de « mari » il faut parfois lire simplement « concubin ».

D'une manière générale, ce quartier fait partie du quartier du vice. C'est le refuge de filles-mères vivant de la prostitution et de dévoyés de tout genre, hommes et femmes.

Cependant, ce serait une grave erreur de croire que la population tout entière se recrute dans cette classe. La misère fait voisiner des gens dont les caractères sociaux sont très divers. A côté du monde du vice, nous trouvons ici de très honnêtes gens : personnes exerçant les petits métiers de la rue, revendeurs de fruits, distributeurs de prospectus et de réclames ; puis, des ouvrières à domicile, des journalières. Ce sont des travailleurs qui veulent être près du lieu de leur gagne-pain et qui se sont logés dans ce quartier, où les loyers, malgré leur cherté relative, leur sont encore abordables.

Nous avons constaté aussi que les vieillards et les mendiants, hommes et femmes, sont en assez grand nombre.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que près de la moitié des ménages (47 p. c.) n'ait pas d'enfant. (Voir tableau n° 44). La moyenne par ménage est moins de la moitié de celle des communes suburbaines : 1.04 enfant par ménage au lieu de 2.35.

De même, le nombre des ménages n'ayant qu'un

enfant est plus fort, relativement, que partout ailleurs : il représente 24,45 pour cent des ménages. Dans les communes suburbaines, il oscille entre 20 et 25 p. c.; mais le nombre des ménages ayant plus d'enfants y est beaucoup plus grand. Ainsi, au quartier des Halles, il n'y a que 14.22 pour cent des ménages qui ont deux enfants ; dans les communes suburbaines, 21 pour cent. La différence s'accuse encore pour les ménages ayant trois enfants et plus : ils ne forment que 14 pour cent dans le quartier des Halles et 38 pour cent dans les communes suburbaines. Nous avons trouvé, dans ces dernières, des ménages ayant dix enfants, douze enfants. Ici, il n'y en a pas qui ait plus de six enfants.

Pour atteindre les cas de promiscuité des grandes personnes et des enfants, nous devons séparer les ménages sans enfants ou n'ayant que des enfants en bas âge des autres. C'est le but du tableau n° 45. On y voit que 178 ménages ou 40 pour cent ont des enfants de plus de sept ans.

De ceux ci, 112 ou 63 p. c. font coucher les enfants dans la même chambre avec les parents. (*Voir tableau n° 46*). Cette proportion, toute élevée qu'elle soit, est moindre que celle trouvée dans nos précédentes enquêtes : 65 p. c. à Herstal, 67 p. c. dans les communes de la rive droite.

55 ménages ont des enfants de plus de sept ans et de sexe différent. 35 font coucher ces enfants dans la même chambre : c'est 68.5 p. c., au lieu de 78.25 à Herstal et de 67.62 dans les autres communes.

Enfin, 20 ménages nous ont présenté le cas d'enfants de plus de sept ans et de sexe différent couchant dans le même lit.

L'enquête a relevé, comme les précédentes, des cas, exceptionnels, évidemment, mais qui n'en sont pas moins révoltants.

Dans un ménage composé du père, de la mère, de trois garçons (23, 21 et 9 ans) et de deux filles (18 et 11 ans), il y a un lit pour les parents et *une paille pour les cinq enfants !* Et ce n'est pas la misère qui est la cause

45. — Répartition des ménages d'après le sexe et l'âge des enfants.

RÉPARTITION	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre de ménages	pour cent	Nombre de ménages	pour cent	Nombre de ménages	pour cent
Ménages sans enfant	106	46.49	106	47.75	212	47.11
Ménages ayant des enfants						
a) de moins de 7 ans .	31	13.60	29	13.06	60	13.33
b) de plus de 7 ans	58 } 33 }	25.44 } 14.47 }	66 } 21 }	29.73 } 9.46 }	124 } 54 }	27.56 } 12.— }
		39.91		39.19	178	39.56
	228	100.00	222	100.00	450	100.00

46. — Promiscuité.

	PARTIE A EXPROPRIER		AUTRE PARTIE		ENSEMBLE	
	Nombre de ménages	pour cent	Nombre de ménages	pour cent	Nombre de ménages	pour cent
Ménages ayant des enfants de plus de sept ans cou- chant dans la chambre des parents ou de per- sonnes adultes	56	61.54	56	64.37	112	62.92
Ménages ayant des enfants de plus de sept ans et de sexes différents couchant dans la même chambre . .	24	72.73	11	52.38	35	68.52
dans le même lit	13	39.39	7	33.33	20	37.04

de cette situation : ce ménage avoue un revenu journalier de 13,40 frs. C'est moins de deux francs par personne, mais c'est à coup sûr suffisant pour pouvoir être mieux couché.

Il y a un autre ménage où nous avons trouvé cinq personnes dans un lit, mais c'étaient des enfants en bas âge.

Voici quelques autres cas :

Une mère couche avec son fils, âgé de 24 ans et deux filles, l'une de 19 et l'autre de 12 ans, dans le même lit !

Ailleurs, ce sont deux garçons et une fille, tous trois adolescents, qui couchent avec un garçon de six ans.

Dans un autre ménage, on trouve le père, un garçon de 16 ans et une fille de 13 qui partagent le même lit.

Dans un autre, la mère garde dans un lit un fils de 15 ans et une fille de 12.

Ailleurs, ce sont deux garçons et une fille, tous adolescents.

Une fois de plus, nous constatons que ce n'est pas le manque d'espace, l'exiguité du logement, qui est la seule cause de l'entassement des habitants dans la même chambre. Nous trouvons des chambres encombrées et des cas de promiscuité aussi bien dans les logements de deux et trois pièces que dans ceux d'une pièce. Sans doute, il arrive que la promiscuité vienne du manque d'espace ; mais dans certains ménages, on n'utilise pas une chambre — qui serait nécessaire pour séparer les enfants de sexe différent, — afin de conserver un « salon ». Ailleurs, c'est par habitude, par incurie ou insouciance des parents : les enfants ont couché dans la chambre des parents, ou dans la même chambre quand ils étaient en bas âge. On les y laisse alors qu'ils sont devenus adolescents ou adultes.

Toutefois, le vice n'est pas toujours absent de ces cas de promiscuité. Dans la présente enquête, nous avons trouvé un frère de 20 ans vivant avec sa sœur de 25 ans « comme mari et femme » au dire des voisins.

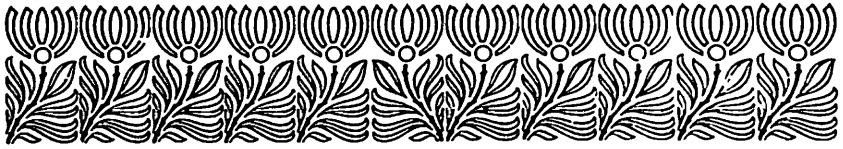
La promiscuité la plus effrayante, dans ce quartier, est celle de la rue et des paliers, des parties communes des maisons. Les enfants assistent, tout jeunes, à des scènes immorales, et apprennent dès l'âge le plus tendre des choses qu'ils devraient ignorer. Nos enquêteurs ont assisté à des spectacles d'un réalisme effrayant. Comme ils voulaient photographier, (voir page 80) rue Potiérue, un « café garni, » et que la porte en était fermée, ce sont des bambins de dix et douze ans qui leur expliquaient que la tenancière était occupée avec un client. Pendant ce temps, d'autres gamins se haussaient aux fenêtres « pour voir. »

Dans une maison, rue Barbe d'Or, il y avait trois chambres créées dans un grenier au moyen de cloisons en planches. Dans l'une logeait une jeune fille de 17 ans, serveuse ; dans les autres, deux jeunes gens, de 21 et 22 ans. Chacun passait aisément de sa chambre dans celle de l'autre.

Nous pourrions multiplier ces exemples.

Mais il y a une remarque générale à faire. Les filles publiques, les souteneurs, les dévoyés sont très rarement originaires du quartier : ils viennent du dehors. Les habitants permanents du quartier restent, en majorité, des travailleurs gagnant âprement, mais honnêtement, une dure vie.





CHAPITRE V.

Conditions économiques.

I. — LE LOYER.

Le milieu social, la population, la nature des immeubles étudiés dans cette enquête sont bien différents de ce qui fit l'objet de nos précédentes enquêtes.

On ne s'étonnera pas de ce que ces différences se marquent également dans les conditions économiques.

Nous avons d'abord à rechercher le loyer.

481 logements sont repris à l'enquête; mais tous ne sont pas donnés en location. 16 d'entre eux étaient occupés par leur propriétaire; 12 étaient occupés gratuitement. Voici dans quelles conditions: dans trois cas, le logement était fourni gratuitement par le patron de l'occupant; dans un autre cas, c'était un enfant qui logeait ainsi ces parents; enfin, nous avons considéré comme logements gratuits 8 logements occupés par un locataire principal qui sous-louait pour une somme supérieure au loyer qu'il payait au propriétaire.

Il reste donc 453 logements loués.

Nous distinguerons parmi eux les logements garnis et non garnis, distinction qui n'était pas nécessaire dans les autres enquêtes.

Il y a ici 133 logements loués garnis.

Mettons à part d'abord 29 « débits de vins, » de bière, de « tabacs et cigares » qui étaient loués à *la semaine* à des prostituées.

47. — Loyer mensuel absolu.

A. — Partie à exproprier.

LOYER	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT							LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT						Nombre de logements de toute espèce			
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent
	de 5 à 10 frs	31	5	—	1	—	—	37	23.27	4	—	—	—	—	4	6.67	41
10 » 15 »	19	31	7	3	1	—	52	32.70	20	4	—	—	—	24	40.—	76	34.70
15 » 20 »	1	13	6	—	—	—	25	15.72	3	3	—	—	—	6	10.—	31	14.15
20 » 25 »	—	2	—	—	2	—	5	5.03	—	1	—	—	—	2	3.33	10	4.59
25 » 30 »	—	2	4	1	—	—	5	3.14	—	—	—	—	—	—	—	5	2.29
30 » 35 »	—	—	—	1	1	—	6	3.77	—	—	—	—	—	—	—	6	2.74
35 » 40 »	—	—	—	1	—	—	2	1.26	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
40 » 45 »	—	—	—	1	—	—	2	1.26	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
45 » 50 »	—	—	—	1	—	—	1	0.63	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
50 » 60 »	—	—	—	1	—	—	1	2.51	—	—	—	—	—	1	1.67	2	0.91
60 » 70 »	—	—	—	1	—	—	1	0.63	—	4	3	—	—	9	15.—	13	5.93
70 » 80 »	—	—	—	—	1	—	1	1.89	—	3	6	—	—	10	16.66	11	5.02
80 » 90 »	—	—	—	—	—	2	3	0.63	—	—	1	—	—	3	5.—	6	2.74
90 » 100 »	—	—	—	—	—	1	1	0.63	—	—	—	—	—	1	1.67	2	0.91
100 » 125 »	—	—	—	—	—	1	1	0.63	—	—	—	—	—	—	—	1	0.46
125 » 150 »	—	—	—	—	—	—	1	1.26	—	—	—	—	—	—	—	1	0.46
150 » 175 »	—	—	—	—	—	—	2	1.89	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
175 » 200 »	—	—	—	—	—	—	3	1.26	—	—	—	—	—	—	—	3	1.37
200 » 225 »	—	—	—	—	—	—	2	1.26	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
225 » 250 »	—	—	—	—	—	—	2	0.63	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
250 » 275 »	—	—	—	—	—	—	1	0.63	—	—	—	—	—	—	—	1	0.46
Totaux	51	53	21	9	11	14	159	100.—	27	15	12	5	1	60	100.—	219	100.—

Loyer le moins élevé 5.—
 Loyer le plus élevé 16.—
 Loyer moyen 9.03

5.—
 250.—
 20.08

7.—
 18.—
 11.26

10.—
 60.—
 32.93

23.—
 80.—
 56.58

45.—
 80.—
 58.20

7.—
 72.—
 30.67

B. — Partie en dehors de l'expropriation.

LOYER	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT								LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT					Nombre de logements de toute espèce		
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent
															3 pièces	100.—
moins de 5 francs	2	2	—	—	—	—	4	2.48	—	—	—	—	—	—	4	1.70
de 5 à 10 »	11	5	—	—	—	16	9.94	14	1	—	—	—	15	20.54	31	13.24
10 » 15 »	25	13	4	1	—	44	27.33	21	5	—	—	—	26	35.62	70	29.91
15 » 20 »	6	13	2	1	—	22	13.67	13	5	—	—	—	18	24.66	40	17.09
20 » 25 »	1	2	2	1	—	6	3.73	2	4	—	—	—	6	8.22	12	5.12
25 » 30 »	1	4	1	2	—	8	4.97	—	1	—	—	—	1	1.37	9	3.84
30 » 35 »	1	—	5	1	2	—	9	5.59	1	—	—	—	1	1.37	10	4.27
35 » 40 »	—	—	1	1	—	2	1.24	—	1	—	—	—	—	—	2	0.85
40 » 45 »	—	—	1	1	—	3	1.87	—	—	—	—	—	—	—	3	1.28
45 » 50 »	—	—	1	1	—	4	2.48	—	—	—	—	—	—	—	4	1.70
50 » 60 »	1	—	1	3	2	8	4.97	—	1	—	—	—	1	1.37	9	3.84
60 » 70 »	—	—	1	1	1	5	3.11	—	1	1	—	—	1	1.37	6	2.61
70 » 80 »	—	—	—	1	2	2	2.48	—	—	—	—	—	2	2.74	6	2.61
80 » 90 »	—	—	—	—	—	4	2.48	—	—	—	—	—	2	2.74	4	1.70
90 » 100 »	—	—	—	—	—	2	1.24	—	1	1	—	—	—	—	4	1.70
100 » 125 »	—	—	—	—	—	1	0.62	—	—	—	—	—	—	—	1	0.43
125 » 150 »	—	—	—	—	—	5	3.11	—	—	—	—	—	—	—	5	2.14
150 » 175 »	—	—	—	—	—	2	1.24	—	—	—	—	—	—	—	2	0.85
175 » 200 »	—	—	—	—	—	2	1.24	—	—	—	—	—	—	—	2	0.85
200 » 225 »	—	—	—	—	—	5	3.11	—	—	—	—	—	—	—	5	2.14
225 » 250 »	—	—	—	—	—	4	2.48	—	—	—	—	—	—	—	4	1.70
250 » 275 »	—	—	—	—	—	1	0.62	—	—	—	—	—	—	—	1	0.43
275 »	—	—	—	—	—	4	2.48	—	—	—	—	—	—	—	4	1.70
Totaux	47	39	18	12	12	33	161	100.—	50	19	2	2	73	100.—	234	100.—
Loyer le plus élevé	58.33	27.50	60.—	118.33	122.67	266.67	266.67		20.—	86.66	80.—	72.—	86.66		266.67	
Loyer le moins élevé	3.—	2.—	12.—	12.—	10.—	25.50	2.00		5.—	9.—	65.—	5.—	5.—		2.—	
Loyer moyen	11.37	14.53	27.06	44.35	57.97	143.21	45.60		11.76	22.06	72.50	72.—	17.76		36.91	

C. — Logements repris dans l'enquête.

LOYER	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT								LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT						Nombre de logements de toute espèce		
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent
																453	100.—
moins de 5 fr.	2	2	—	—	—	—	4	1.25	—	—	—	—	—	—	—	4	0.88
de 5 à 10 »	42	10	—	1	—	—	53	16.56	18	1	—	—	—	19	14.29	72	15.89
10 à 15 »	44	44	6	1	—	—	96	30.00	41	9	—	—	—	50	37.60	146	32.23
15 à 20 »	7	26	9	3	—	—	47	14.69	16	8	—	—	—	24	18.05	71	15.67
20 à 25 »	1	4	8	1	—	—	14	4.38	2	5	1	—	—	8	6.01	22	4.86
25 à 30 »	—	6	1	3	—	—	13	4.06	2	1	—	—	—	3	0.75	14	3.09
30 à 35 »	1	—	9	1	—	—	15	4.69	—	1	—	—	—	1	0.75	16	3.53
35 à 40 »	—	—	1	2	—	—	4	1.25	—	—	—	—	—	—	—	4	0.88
40 à 45 »	—	—	1	2	—	—	5	1.56	—	—	—	—	—	—	—	5	1.10
45 à 50 »	—	—	1	1	—	—	2	1.56	—	—	—	—	—	—	—	6	1.33
50 à 60 »	1	—	1	3	—	—	5	3.75	—	5	3	—	—	16	7.51	22	4.86
60 à 70 »	—	—	1	2	—	—	12	1.87	—	3	6	—	—	11	8.27	17	3.75
70 à 80 »	—	—	—	2	—	—	6	2.20	—	—	1	—	—	5	3.76	12	2.65
80 à 90 »	—	—	—	—	—	—	7	0.94	—	—	1	—	—	3	2.26	6	1.33
90 à 100 »	—	—	—	—	—	—	3	0.62	—	—	—	—	—	—	—	2	0.44
100 à 125 »	—	—	—	—	—	—	2	1.87	—	—	—	—	—	—	—	6	1.33
125 à 150 »	—	—	—	1	—	—	6	1.25	—	—	—	—	—	—	—	4	0.88
150 à 175 »	—	—	—	—	—	—	4	1.56	—	—	—	—	—	—	—	5	1.10
175 à 200 »	—	—	—	—	—	—	7	2.20	—	—	—	—	—	—	—	7	1.55
200 à 225 »	—	—	—	—	—	—	6	1.87	—	—	—	—	—	—	—	6	1.33
225 à 250 »	—	—	—	—	—	—	1	0.31	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22
250 à 275 »	—	—	—	—	—	—	5	1.56	—	—	—	—	—	—	—	5	1.10
Total	98	92	39	21	23	47	320	100.—	77	34	12	7	3	133	100.—	453	100.—
Loyer le plus élevé	58.33	27.50	125.—	118.33	143.66	266.67	266.67		20.—	86.66	80.—	80.—	72.—	86.66		268.67	
Loyer le moins élevé	3.—	2.—	10.—	6.—	10.—	25.50	2.—		5.—	9.—	23.—	45.—	72.—	5.—		2.—	
Loyer moyen	10.14	15.29	26.70	38.26	58.52	141.27	37.75		11.58	26.27	56.58	62.28	72.—	23.58		33.58	

Il reste 104 logements garnis, soit 23 pour cent de l'ensemble.

Ils se répartissaient de la manière suivante selon la composition du ménage occupant :

COMPOSITION DES MÉNAGES	NOMBRE DE MÉNAGES		
	partie à exproprier	en dehors de l'expropriation	Ensemble
Un seul homme.	10	18	28
Une femme seule.	1	9	10
3 hommes.	2	—	2
Mari et épouse.	6	16	22
Père et enfants.	—	1	1
Mère et enfants.	6	12	18
Père, mère et enfants.	10	11	21
Frère et sœur.	1	1	2
TOTAUX.	36	68	104

On voit que le groupe le plus nombreux est celui des hommes seuls ; si l'on y ajoute celui des femmes seules, ils forment ensemble plus du tiers.

Les logements garnis sont, naturellement, plus chers que les autres logements de même importance : c'est ce qu'on peut voir aux tableaux n^{os} 47 A, B et C. Mais la différence n'est pas très sensible pour les logements d'une pièce, où la moyenne s'établit à 11 fr. 26 contre 9 fr. 03 dans la partie à exproprier, 11.76 contre 11.37 dans l'autre partie, et 11.58 contre 10.14 dans l'ensemble.

Il n'en est plus de même pour les logements de deux, trois et quatre pièces, où les différences sont plus marquées. L'examen de nos tableaux en fait voir la raison.

Il y a une interruption caractéristique dans la série des logements garnis d'après leur prix. Cela provient

des 29 « cafés » loués à la semaine : ils sont loués, en effet, à des prix très rémunérateurs, 15 à 20 francs *par semaine* en moyenne.

La photographie n° 7 (page 80) nous montre un de ces cafés. La première pièce contient un mobilier très sommaire : un comptoir, une étagère, deux tables, quelques chaises, un canapé, un poêle.

La seconde pièce, plus petite, sert de cuisine et de chambre à coucher.

Le mobilier vaut à peine 200 francs.

En règle générale, le loyer du rez-de-chaussée représente plus que le prix de location payé par le locataire principal. Les autres sous-locations (il y a plusieurs étages rue Potiérue) forment le bénéfice. Où les maisons sont plus exiguës, rue Sur-le-Mont, la location pendant une semaine, deux au plus, couvre le loyer payé mensuellement par le locataire principal. En 1908 le tirage au sort existait encore. Pour la semaine du tirage au sort, le prix de location était doublé.

L'inspection de nos tableaux montre à l'évidence que les immeubles repris à l'enquête sont très différents des petites maisons d'ouvriers que nous avons l'habitude d'explorer : il y a ici des loyers, de logements de 6 pièces et plus, qui dépassent 250 francs par mois.

C'est dire que les comparaisons avec les enquêtes antérieures ne sont guère pertinentes : ainsi, il n'y a rien d'étonnant à ce que la moyenne arithmétique 33 fr. 58, soit deux fois et demie plus forte que celle que nous trouvons à Liège en 1895 et dans les communes suburbaines.

En 1908, nous avons fait une enquête restreinte sur les loyers des logements ouvriers à Liège. Notre moyenne était 15 fr. 29, pour un logement de 2.21 pièces. Ici, le logement est un peu plus spacieux, puisqu'il arrive à 2.72 pièces : mais il coûte 2.2 fois plus.

C'est que, parmi nos maisons, il y a un certain nombre de maisons de commerce, dont la valeur loca-

tive ne se mesure plus comme « logement » mais comme source de profit.

Si l'on ne s'en tient plus à la moyenne arithmétique, une chose est frappante dans nos séries, c'est la constance du *mode* au groupe de loyers de 10 à 15 francs : 34.70 p. c. dans la partie à exproprier, 29.91 p. c. dans la partie non-expropriée, et 32.23 p. c. pour l'ensemble, chiffre très voisin de celui que nous avons trouvé pour la même catégorie en 1908, 33.17 p. c.

La *médiane* s'établit à 15 fr. 30 environ, ce qui est fort différent des 33.58 de la moyenne arithmétique.

On voit aussi que près de 65 pour cent des logements sont compris entre 5 et 20 francs. La longue suite des autres ne représente, en somme, que des cas sortant de la normale.

Dans notre enquête de Liège en 1908, la chose était encore plus marquée : entre 5 à 20 frs, se plaçaient près de 74 p. c. des loyers. Mais il faut dire que dans cette enquête, nous n'avions aucun loyer dépassant 60 frs par mois.

Toutes nos enquêtes précédentes aboutissaient à une règle générale : c'est que plus un logement est petit, plus il coûte cher, relativement. Dans le quartier des Halles, elle ne se vérifie que pour les petits logements : un logement non garni d'une pièce se loue fr. 10 à 14 en moyenne, tandis qu'un logement de deux pièces se loue fr. 15.29, ce qui met le loyer d'une pièce à 7.65 ; mais celui de trois pièces se loue 26.70, soit fr. 8.90 par pièce. Pour un logement de 4 pièces, la pièce revient à fr. 9.56 ; pour un de cinq. à 11.70. C'est donc une augmentation, au lieu de la diminution habituelle. Cela provient évidemment de la nature des immeubles, qui prennent une nature *commerciale* à partir d'une certaine grandeur.

Cela se voit mieux encore aux tableaux nos 48-A, B, C, loyer par mètre carré, et 49-A, B, C, loyer par mètre cube. Le mètre carré vaut 58 centimes en moyenne, dans les logements non garnis d'une pièce ; il tombe à 50 pour

48. — Loyer mensuel par mètre carré.

A. — Partie à exproprier.

LOYER	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT							LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT						Nombre de logements de toute espèce			
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent
	de 10 à 20 centes	—	—	1	—	—	—	1	0.63	—	—	—	—	—	—	—	1
20 » 30 »	4	4	—	1	—	—	9	5.67	—	—	—	—	—	—	—	9	4.10
30 » 40 »	5	6	3	1	2	—	17	10.69	—	—	1	—	—	1	1.67	18	8.20
40 » 50 »	9	13	5	3	4	1	35	22.01	—	—	—	—	—	—	—	35	16.00
50 » 60 »	9	20	1	1	1	1	33	20.75	4	2	—	—	—	6	10.00	39	17.80
60 » 70 »	9	7	3	—	—	—	20	12.58	4	2	—	—	—	6	10.00	26	11.87
70 » 80 »	3	1	2	—	—	2	8	5.03	5	2	1	—	—	8	13.33	16	7.30
80 » 90 »	5	—	3	2	2	3	15	9.43	3	2	—	—	—	5	8.33	20	9.13
90 » 1 — fr.	—	2	—	—	—	—	2	1.26	2	—	—	1	—	3	5.00	5	2.28
1.— » 1.25	4	—	2	—	—	1	7	4.40	5	1	—	—	—	6	10.00	13	5.93
1.25 » 1.50	3	—	—	—	—	2	5	3.14	1	2	2	2	—	5	8.33	10	4.59
1.50 » 1.75	—	—	—	—	—	2	2	1.26	—	1	2	2	1	6	10.00	8	3.65
1.75 » 2.—	—	—	—	1	1	1	3	1.89	3	2	2	—	—	7	11.67	10	4.59
2.— » 2.25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5	—	—	6	10.00	6	2.73
2.25 » 2.75	—	—	1	—	—	—	2	1.26	—	—	—	—	—	—	—	2	0.91
3.23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.67	1	0.46
Totaux	51	53	21	9	11	14	159	100.—	27	15	12	5	1	60	100.—	219	100.—
Loyer le plus élevé . . .	1.25	0.98	2.59	1.83	2.52	1.75	2.52		1.87	3.23	2.22	1.70	1.67	3.23		3.23	
Loyer le moins élevé . . .	0.22	0.23	0.18	0.23	0.30	0.46	0.18		0.51	0.53	0.35	0.94	—	0.35		0.18	
Loyer moyen	0.55	0.49	0.71	0.61	0.83	0.99	0.74		0.86	1.31	1.32	1.11	1.67	1.35		0.85	

B. — Partie en dehors de l'expropriation.

LOYERS PAR M ²	NOMBRE DE LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT										LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT					Nombre de logements de toute espèce	
	NOMBRE DE LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT										LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT					Absolu	Pour cent
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent		
moins de 10 cmes	—	2	—	—	—	—	2	1.25	—	—	—	—	—	—	—	2	0.86
10 à 20 »	3	—	—	—	—	—	3	1.87	—	—	—	—	—	—	—	3	1.29
20 à 30 »	5	7	3	1	1	11	6.88	6.88	—	—	—	—	—	—	11	4.72	
30 à 40 »	11	5	—	2	—	—	14	8.75	—	—	—	—	—	—	15	6.43	
40 à 50 »	6	9	2	2	—	—	21	13.12	1	2	—	—	—	3	24	10.30	
50 à 60 »	3	7	5	—	1	4	25	15.63	6	6	—	—	—	12	37	15.88	
60 à 70 »	3	6	2	1	—	—	16	10.00	9	3	—	—	—	8	24	10.30	
70 à 80 »	2	—	—	2	4	1	16	10.00	8	1	—	—	—	10	26	11.16	
80 à 90 »	3	—	4	2	2	1	11	6.88	9	—	—	—	—	8	19	8.15	
90 à 1.00 franc	5	1	—	1	—	3	7	4.37	8	1	—	—	—	10	17	7.30	
1 franc à 1.25	1	—	—	—	2	3	12	7.50	3	3	1	—	—	14	26	11.16	
1.25 à 1.50	1	—	—	—	—	7	8	5.00	3	1	—	—	—	4	12	5.15	
1.50 à 1.75	1	—	—	—	1	6	9	5.63	1	—	—	—	—	1	10	4.29	
1.75 à 2.—	—	—	—	—	—	1	3	1.87	—	—	—	—	—	—	3	2	0.86
2.— à 2.25	—	—	—	—	—	—	1	0.62	—	—	—	—	—	—	1	1	0.43
3.34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7.18	—	—	—	—	—	—	1	0.62	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	46	39	18	12	12	33	160	100.—	50	19	2	2	2	73	393	100.—	
Loyer le plus élevé	7.18	1.06	1.57	1.86	1.51	2.04	7.18		1.70	3.34	2.10	1.36	1.36	3.34	7.18		
Loyer le moins élevé	0.12	0.07	0.25	0.22	0.17	0.17	0.07		0.46	0.31	1.13	1.04	1.04	0.31	0.07		
Loyer moyen . . .	0.59	0.50	0.61	0.69	0.74	1.11	0.84		0.81	0.83	1.52	1.17	1.17	0.89	0.85		

C. — Logements repris dans l'enquête.

LOYER PAR M ²	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT						LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT						Nombre de logements de toute espèce				
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent
Moins de 10 c ^{mes}	—	2	—	—	—	—	2	0.63	—	—	—	—	—	—	—	2	0.44
10 à 20 »	1	—	1	—	—	—	4	1.25	—	—	—	—	—	—	4	0.88	
20 à 30 »	7	6	3	2	1	—	20	6.27	—	—	—	—	—	—	20	4.42	
30 à 40 »	10	13	3	3	2	—	31	9.72	—	—	—	—	—	2	33	7.30	
40 à 50 »	20	18	7	5	4	—	56	17.55	1	2	1	—	—	3	59	13.05	
50 à 60 »	15	29	6	1	2	—	58	18.18	10	8	—	—	—	18	76	16.81	
60 à 70 »	12	14	5	2	—	—	36	11.29	9	5	—	—	—	14	50	11.08	
70 à 80 »	6	7	2	2	4	—	24	7.52	14	3	1	—	—	18	42	9.29	
80 à 90 »	7	3	1	4	4	—	26	8.15	11	2	—	—	—	13	38	8.63	
90 à 1 fr.	3	2	1	1	3	—	9	2.82	11	1	—	—	—	13	22	4.87	
1 fr. à 1.25	9	1	2	—	2	—	19	5.95	13	4	—	—	—	20	39	8.63	
1.25 à 1.50	4	—	—	—	—	—	13	4.07	4	1	2	—	—	9	22	4.87	
1.50 à 1.75	1	—	—	—	—	—	11	3.45	1	2	1	—	—	7	18	3.98	
1.75 à 2.00	1	—	—	—	—	—	6	1.88	3	2	2	—	—	7	13	2.88	
2.00 à 2.25	—	—	—	—	—	—	1	0.32	1	1	5	—	—	7	8	1.77	
2.25 à 2.50	—	—	—	—	—	—	2	0.63	—	—	—	—	—	—	2	0.44	
2.50 à 2.75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22	
2.75 à 3.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22	
3.00 à 3.25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22	
3.25 à 3.50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.22	
7.18	1	—	—	—	—	—	1	0.32	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX . . .	97	92	39	21	23	47	319	100.—	77	34	12	7	3	183	100.—	452	100.—
Loyer le plus élevé . . .	7.18	1.06	2.59	1.86	2.52	2.04	7.18		1.87	3.34	2.22	2.10	1.67			3.34	
Loyer le moins élevé . . .	0.12	0.07	0.18	0.22	0.17	0.17	0.07		0.46	0.31	0.35	0.94	1.04			0.31	
Loyer moyen . . .	0.58	0.497	0.66	0.66	0.81	1.08	0.80		0.82	1.04	1.32	1.63	1.30	1.11		0.85	

49. — Loyer mensuel par mètre cube.
A. — *Partie à exproprier*

LOYER PAR M ²	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT										LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT						Nombre de logements de toute espèce	
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent	
5 à 10 cimes	1	2	1	1	—	—	5	3.14	—	—	—	—	—	—	—	5	2.29	
10 » 15 »	7	9	2	1	4	—	23	14.47	—	1	—	—	—	—	24	10.95		
15 » 20 »	13	19	5	3	2	1	43	27.04	—	—	—	—	—	—	43	19.63		
20 » 25 »	11	12	6	1	2	—	32	20.12	4	4	—	—	—	8	40	18.26		
25 » 30 »	4	7	3	1	1	5	21	13.21	7	2	—	—	—	9	30	13.70		
30 » 35 »	6	2	—	—	—	2	10	6.30	6	2	—	1	—	9	19	8.67		
35 » 40 »	1	2	2	2	—	—	7	4.40	2	1	—	—	—	3	10	4.59		
40 » 45 »	2	—	—	—	—	—	2	1.26	3	—	—	—	—	5	7	3.19		
45 » 50 »	3	—	1	—	—	—	8	5.03	—	—	1	—	—	1	9	4.10		
50 » 60 »	2	—	—	—	—	4	8	2.51	—	1	—	3	—	5	9	4.10		
60 » 70 »	—	—	—	—	—	2	4	0.63	1	2	4	—	—	7	8	3.65		
70 » 80 »	1	—	—	—	2	—	3	1.89	—	2	4	—	—	7	10	4.59		
80 » 90 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	0.91		
90 » 1.00 fr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	0.91		
1.25 » 1.50 »	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	—	—	1	1	0.46		
Totaux	51	53	21	9	11	14	159	100.—	27	15	12	5	1	60	219	100.—		
Loyer le plus élevé.	0.62	0.39	0.73	0.43	0.73	0.58	0.73		0.93	1.31	0.88	0.53	0.70	0.93	0.93			
Loyer le moins élevé.	0.04	0.08	0.07	0.10	0.10	0.16	0.07		0.21	0.21	0.30	0.33	0.33	0.21	0.07			
Loyer moyen	0.21	0.19	0.26	0.24	0.27	0.36	0.27		0.35	0.47	0.59	0.56	0.70	0.49	0.31			

B. — Partie en dehors de l'expropriation.

LOYER PAR MÈTRE CUBE	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT							LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT					Nombre de logements de toute espèce		
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total	1 pièce	2 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent
	Pour cent							Pour cent					Pour cent		
moins de 5 c ^m es	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	2	0.86
5 à 10 »	3	1	—	—	1	2	7	—	—	—	—	—	—	7	3.00
10 à 15 »	7	7	6	—	1	—	25	—	—	—	—	1	—	26	11.16
15 à 20 »	6	7	3	1	—	3	20	2	4	—	—	6	—	26	11.16
20 à 25 »	11	15	5	1	4	4	40	4	2	—	—	6	—	46	19.74
25 à 30 »	2	5	3	3	2	4	19	11	7	—	—	18	—	37	15.90
30 à 35 »	3	1	—	1	1	4	10	11	—	1	—	12	—	22	9.44
35 à 40 »	4	—	—	1	1	2	8	9	2	—	—	12	—	20	8.58
40 à 45 »	3	1	—	—	1	2	7	3	1	—	—	5	—	12	5.15
45 à 50 »	2	—	1	—	—	6	9	4	1	—	—	5	—	14	6.00
50 à 60 »	2	—	—	1	1	2	6	4	—	—	—	4	—	10	4.29
60 à 70 »	2	—	—	—	—	3	5	1	—	—	—	2	—	7	3.00
80 à 90 »	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1	0.43
90 à 1 00 fr	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2	0.86
2 fr. 47	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	0.43
Totaux	46	39	18	12	12	33	160	50	19	2	2	73	100.—	233	100 —
Loyer le plus élevé	2.47	0.44	0.47	0.57	0.54	0.81	2.47	0.94	0.99	0.62	0.44	1.31		2.47	
Loyer le moins élevé	0.05	0.02	0.11	0.11	0.05	0.06	0.02	0.18	0.13	0.33	0.37	0.13		0.02	
Loyer moyen	0.22	0.18	0.21	0.23	0.26	0.37	0.28	0.32	0.31	0.44	0.41	0.34		0.29	

C. — Logements repris dans l'enquête.

LOYER PARMÈTRE-CUBE	LOGEMENTS NON GARNIS COMPRENANT										LOGEMENTS GARNIS COMPRENANT						Nombre de logements de toute espèce	
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total	Pour cent	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Pour cent	Absolu	Pour cent	
Moins de 5 cmes	—	2	—	—	—	—	2	0.63	—	—	—	—	—	—	—	2	0.44	
5 à 10 »	4	3	1	1	1	2	12	3.76	—	—	—	—	—	—	12	2.65		
10 à 15 »	14	16	8	5	2	—	48	16.04	—	1	—	—	—	—	50	11.08		
15 à 20 »	19	26	8	4	2	4	63	19.75	2	4	—	—	—	6	69	15.27		
20 à 25 »	22	27	11	2	6	72	72	22.56	8	6	—	—	—	14	86	19.03		
25 à 30 »	6	12	6	4	3	9	40	12.54	18	9	—	—	—	27	67	14.82		
30 à 35 »	9	8	—	1	1	6	20	6.27	17	2	—	—	—	21	41	9.07		
35 à 40 »	5	2	2	3	1	2	15	4.70	11	3	—	—	—	15	30	6.64		
40 à 45 »	5	1	—	—	—	—	17	2.82	6	1	—	—	—	10	19	4.20		
45 à 50 »	5	—	2	—	—	10	17	5.33	4	1	—	—	—	6	23	5.09		
50 à 60 »	4	—	—	1	—	4	10	3.13	5	1	—	—	—	9	19	4.20		
60 à 70 »	3	—	—	—	—	3	6	1.88	2	2	—	—	—	7	15	3.32		
70 à 80 »	—	—	1	—	—	1	3	0.95	2	2	—	—	—	7	10	2.21		
80 à 90 »	—	—	—	—	—	1	1	0.32	1	—	—	—	—	2	3	0.66		
90 à 1 fr.	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	—	—	—	4	4	0.88		
1.25 à 1.50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	0.22		
2 fr. 47	1	—	—	—	—	—	1	0.32	—	—	—	—	—	—	1	0.22		
TOTAUX . . .	97	92	39	21	23	47	319	100.—	77	34	12	7	3	133	100	452	100.—	
Loyer le plus élevé.	2.47	0.44	0.73	0.57	0.73	0.81	2.47		0.94	1.31	0.88	0.62	0.70	1.31		2.47		
Loyer le moins élevé.	0.05	0.02	0.07	0.10	0.05	0.06	0.02		0.18	0.13	0.30	0.33	0.37	0.13		0.02		
Loyer moyen	0.22	0.18	0.23	0.22	0.26	0.36	0.28		0.33	0.37	0.59	0.51	0.47	0.41		0.30		

les logements de deux pièces ; se relève à 66 pour ceux de trois et de quatre pièces, pour augmenter encore aux autres catégories. La moyenne arithmétique est très élevée : 80 centimes ; mais le mode est entre 50 et 60 centimes, la médiane vers 52 centimes. Tous ces chiffres sont beaucoup plus élevés que dans les communes suburbaines ; à Herstal, par exemple, le mètre carré se payait mensuellement 38 centimes pour les logements d'une pièce, 28 pour ceux de deux pièces, 24 à 25 centimes en général ; dans les communes de la rive droite, 33 centimes.

Les mêmes observations se répètent à propos du loyer moyen d'un mètre cube : cherté des logements d'une pièce, abaissement relatif dans les logements de deux pièces, puis relèvement pour les autres ; moyenne élevée : 28 centimes pour les logements non garnis, au lieu de 13 dans les communes de la rive droite et de 10 à 11 à Herstal.

Le bénéfice des locataires principaux.

Nous pouvons, dans une enquête comme celle-ci, nous demander si le loyer n'est pas augmenté parfois d'un profit prélevé par le locataire principal.

Il y a 79 de nos maisons qui sont louées à un locataire principal, lequel sous-loue tout ou partie de l'immeuble.

20 de ces maisons ne sont pas occupées par le locataire principal. Celui-ci est donc un véritable spéculateur ou commerçant en logements.

Le tableau n° 50 compare le loyer payé par le locataire principal au propriétaire avec celui payé par les locataires occupants.

Il y a d'abord 4 maisons pour lesquelles nous ne connaissons pas le prix de location primitif ; elles sont louées, au total, 399 fr. par mois.

Les 16 autres comprennent 95 pièces, sont louées 649 fr. 67 par mois par leurs propriétaires au locataire principal : chaque chambre revient donc 6.75 par mois.

50. — Loyer mensuel. — Comparaison entre le loyer payé par le locataire principal et les sous-locataires.
(Maisons entièrement sous-louées).

LOYER MENSUEL PAYÉ AU PROPRIÉTAIRE.	MONTANT DES SOUS-LOCATIONS MENSUELLES																NOYAU	
	45 fr.	47 fr.	56 fr.	60 fr.	64 fr.	65 fr.	66 fr.	67 fr.	80 fr.	88 fr.	90 fr.	99.50 fr.	104 fr.	105 fr.	108 fr.	142 fr.		149 fr.
inconnu	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—	1	4
15 fr.	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
18 »	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
20 »	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
25 »	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
30 »	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
35 »	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
40 »	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
50 »	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	3
50 fr. 85	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
54 fr. 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
83 fr. 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Totaux	1	1	1	3	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	20

Elles sont relouées 1236,50 mensuellement : soit 13.01 fr. par chambre. Le bénéfice total est donc de 586.83 par mois, soit 90 pour cent du prix de location primaire. On voit que la spéculation n'est pas mauvaise.

Pour l'ensemble de ces vingt maisons, comprenant 135 pièces, les sous-locataires paient 1635.50 par mois soit 12 fr. 12 par chambre.

Mais il y a des locataires principaux qui habitent la maison dont ils sous-louent une partie. C'est le cas le plus général. Les sous-locations viennent donc en déduction de leur loyer, et constituent aussi pour eux un certain bénéfice.

Ces locataires principaux sont au nombre de 59. Ils sous-louent à 262 ménages une partie de la maison qu'ils occupent eux-mêmes.

Mais nous ne connaissons pas le loyer payé par deux de ces locataires principaux. Ils ont 25 sous-locataires. En outre, il y a un ménage (non repris à l'enquête) qui ne fait que sous-louer une cave.

Il ne nous reste donc que 236 ménages sous-locataires dont le loyer peut être comparé à celui du locataire principal.

Comme les logements sont, naturellement, de grandeur différente, et que la comparaison par pièce habitée eût été peu intéressante, nous avons établi nos comparaisons par mètre carré et par mètre cube.

C'est l'objet des tableaux n^{os} 51-A et B.

Le tableau A met en regard le loyer mensuel par m² payé au propriétaire par le locataire principal et celui perçu des sous-locataires. Nous portons en ordonnées (verticalement) le loyer payé par le locataire principal, et en abscisses (horizontalement) le loyer payé par les locataires. Les nombres inscrits dans le tableau expriment le nombre de ménages de sous-locataires seulement. Un trait gras sépare les cas dans lesquels le loyer mensuel par m² du sous-locataire est égal ou inférieur à celui payé par le locataire principal, des cas dans lesquels il est supérieur, c'est-à-dire où le locataire principal fait un bénéfice.

51. — Comparaison entre le loyer payé au propriétaire par le locataire principal et celui exigé des sous-locataires.

A. — Loyer mensuel par mètre carré.

LOYER PAYÉ PAR M ² AU PROPRIÉTAIRE	LOYER PAYÉ PAR M ² PAR LES SOUS-LOCATAIRES (centimes)													Totaux				
	10 à 20cs	20 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 c. à 1 fr.	1.00 à 1.25	1.25 à 1.50	1.50 à 1.75	1.75 à 2.00		2.00 à 2.25	2.25 à 2.50	2.50 à 3 fr.	3 fr. 14
	10	20	30	40	50	60	70	80	90 c.	1.00	1.25	1.50	1.75		2.00	2.25	2.50	3 fr. 14
30 à 40 cent.	—	5	1	5	5	7	2	1	2	1	—	—	—	1	—	—	—	30
40 à 50 »	—	—	4	4	5	4	5	2	—	3	3	1	2	—	—	—	—	33
50 à 60 »	1	—	1	7	12	4	8	6	7	6	1	1	—	2	—	—	—	56
60 à 70 »	—	—	3	—	1	—	2	1	1	3	1	—	—	1	—	—	—	13
70 à 80 »	—	—	2	2	9	7	4	2	3	7	1	1	—	—	—	1	—	39
80 à 90 »	—	—	—	1	2	1	—	1	—	—	3	—	—	—	1	—	—	9
90 c. à 1 fr.	—	—	2	1	6	5	2	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	21
1 fr. à 1 fr. 25	—	—	—	2	2	1	3	2	1	4	2	—	2	—	—	—	—	19
1 fr. 25 à 1,50	—	—	1	4	—	1	2	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	11
1 fr. 50 à 1,75	—	—	—	—	—	1	1	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	5
TOTAUX	1	5	14	26	42	31	29	22	14	28	11	3	4	4	1	1	1	236

B. — Loyer mensuel par mètre cube.

LOYER PAYÉ AU PROPRIÉTAIRE	LOYER DES SOUS-LOCATAIRES (Centimes)														Totaux		
	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	60	70	80	90 c.		1,00	1,25
	à 10 c.	à 15	à 20	à 25	à 30	à 35	à 40	à 45	à 50	à 60	à 70	à 80	à 90	à 1 fr.		à 1,25	à 1,50
10 à 15 cent.	1	7	7	11	4	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	
15 à 20 »	1	3	7	6	2	12	4	1	1	1	2	1	—	2	—	—	
20 à 25 »	—	3	12	11	16	8	8	4	5	1	4	2	—	—	—	—	
25 à 30 »	—	—	3	4	2	2	2	2	—	3	—	—	—	1	—	—	
30 à 35 »	—	1	5	5	9	2	1	4	2	—	—	—	—	—	—	1	
35 à 40 »	—	1	—	4	1	1	—	—	—	1	1	1	1	—	—	—	
40 à 45 »	—	1	3	2	1	1	3	1	1	1	—	—	—	—	—	—	
45 à 50 »	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
50 à 60 »	—	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
60 à 70 »	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX	2	16	38	45	36	31	22	14	9	7	7	4	1	3	—	1	

Il y a une différence sensible selon que la maison est de faible valeur ou de grande valeur — au mètre carré. Ainsi, il y a 63 sous-locataires dans les maisons où le m² se loue moins de 50 centimes par mois. 49 d'entre eux, ou 78 p. c., paient plus que le locataire principal : dans ces maisons donc, la spéculation sur le loyer est plus générale qu'ailleurs. Comme ce sont, d'ordinaire, les petites maisons, ou du moins les logements les plus réduits, il y a lieu d'admettre qu'ici encore les habitants des plus petits logements sont plus exploités que les autres.

Les sous-locataires se trouvant dans les maisons d'importance moyenne, c'est-à-dire dont le loyer va de 50 centimes à 1 franc par mois, sont au nombre de 138. Ici, la proportion est beaucoup moindre : 65 d'entre eux, ou 47 p. c. seulement, paient le mètre carré plus cher que le locataire principal.

Enfin, dans les maisons où la valeur locative est élevée, celles où le mètre carré se paie plus d'un franc, les sous-locataires qui paient plus que le locataire principal ne sont plus que 4 sur 35. Ce sont des maisons dont la situation a une valeur commerciale supérieure, par exemple celles de la rue Féronstrée et du quai de la Batte. Là, la spéculation sur la sous-location n'est pas l'affaire importante pour le locataire principal : il cherche seulement à rentrer dans une partie de son loyer, qui est payé en définitive par son commerce.

Pour l'ensemble de nos 236 ménages sous-locataires, exactement la moitié paie autant ou plus que le locataire principal.

L'inspection du tableau montre qu'il ne faut pas s'en tenir aux moyennes : il y a des cas d'exploitation remarquables : ainsi, un sous-locataire paie 2 à 2 fr. 25 le mètre carré qui coûte seulement 30 à 40 centimes au locataire principal !

Au tableau B, la comparaison est établie par mètre cube.

Ici, la proportion générale est un peu moins favo-

nable : il y a 131 ménages sous-locataires sur 236, soit 55.51 p. c. dont le loyer est plus élevé que celui payé par le locataire principal au propriétaire.

Si l'on s'arrête aux maisons dont la valeur locative est inférieure à 25 centimes par mètre cube, on voit que 107 locataires sur 152, ou plus de 70 p. c., paient le mètre cube plus cher que le locataire principal.

Quand le loyer va de 25 à 50 centimes, 24 sous-locataires sur 79, ou 30 p. c. seulement, paient le mètre cube plus cher que le locataire principal.

Enfin, au-dessus de 50 centimes, il n'y a plus de sous-locataire dans ce cas.

Mais la question peut être envisagée d'une autre manière.

Dans les tableaux qui précèdent, nous sommes partis du loyer *brut* du locataire principal, c'est-à-dire du prix du mètre carré ou du mètre cube payé par celui-ci au propriétaire.

Mais, en réalité, le loyer du locataire principal est égal à cette somme, diminuée du produit des sous-locations. On peut dire qu'un locataire principal qui paie 100 francs au propriétaire, et qui, tout en occupant une partie de la maison, sous-loue pour 110 francs est logé pour rien ; s'il sous-loue pour 90 francs, il est logé pour 10 francs. C'est ce que nous appelons son loyer *réel*, ou loyer *net*.

Les tableaux 52-A et B partent de ce point de vue : ils comparent le loyer des sous-locataires au loyer *réel* du locataire principal, par mètre carré et par mètre cube.

On y voit que 82 sous-locataires contribuent ainsi à loger gratuitement leurs locataires principaux.

Ceux-ci sont au nombre de 8 et ils occupent respectivement :

- l'un, une pièce ;
- deux, deux pièces chacun ;
- un, trois pièces ;
- deux, cinq pièces chacun ;
- un, six pièces ;
- et un, sept pièces.

52. — Comparaison entre le loyer réel du locataire principal (sous-locations déduites) et celui des sous-locataires.

A. -- Loyer mensuel par mètre carré.

LOYER RÉEL. DU LOCATAIRE PRINCIPAL PAR M ² (sous-locations déduites)	LOYER PAR M ² DES SOUS-LOCATAIRES (Centimes)													Total					
	10 à 20 ccs	20 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 c. à 1 fr.	1,00 à 1,25	1,25 à 1,50	1,50 à 1,75	1,75 à 2,00		2,00 à 2,25	2,25 à 2,50	2,50 à 3 fr.	3 fr. à 3 fr. 34	
	0 (sous-locations supérieures au loyer)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—
moins de 10 cmes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 à 20 cmes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
30 à 40 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40 à 50 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
50 à 60 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
60 à 70 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
70 à 80 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
80 à 90 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
90 cmes à 1 fr. 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 fr. à 1 fr. 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1.25 à 1.50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1.50 à 1.75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1.75 à 2.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2.50 à 2.75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total	1	5	14	26	42	31	29	22	14	28	11	3	4	4	4	1	1	1	236

B. — Loyer mensuel par mètre cube.

LOYER RÉEL DU LOCATAIRE PRINCIPAL PAR M ³ (sous-locations déduites)	LOYER PAR M ³ DES SOUS-LOCATAIRES (Centimes)													Totaux		
	5 10 c ^{es}	10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	40 à 45	45 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90		90 c ^{es} à 1 fr.	1,25 à 1,50
	0 (sous-locations supérieures au loyer moins de 5 centimes	—	3	11	11	13	12	8	5	3	3	5	4		—	3
5 à 10	—	1	2	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	5
10 à 15	1	4	2	6	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18
15 à 20	—	1	3	—	—	3	—	2	—	—	1	—	—	—	—	11
20 à 25	—	1	—	6	5	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	20
25 à 30	1	2	—	5	2	2	—	3	1	—	—	—	—	—	—	19
30 à 35	—	1	4	1	2	1	—	2	—	1	—	—	—	—	—	12
35 à 40	—	—	3	1	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	6
40 à 45	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
45 à 50	—	1	3	2	2	1	3	1	1	1	—	—	—	—	—	15
50 à 60	—	2	6	6	2	2	2	—	—	1	1	—	1	—	—	23
60 à 70	—	—	3	4	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	11
70 à 80	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
—	—	—	1	1	1	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Totaux	2	16	38	45	36	31	22	14	9	7	7	4	1	3	1	236

Mensuellement, ces 82 sous-locataires donnent 108.74 de plus aux locataires principaux que ceux-ci ne paient aux propriétaires. On peut voir aux deux tableaux que ces cas ne sont pas limités aux maisons où la valeur locative est faible.

Pour l'ensemble des 236 sous-locataires, 143, soit plus de 60 p. c., paient ainsi le mètre carré plus cher que le loyer *net* du locataire principal. Par mètre cube, la proportion est de 65 pour cent.

Une fois encore, on peut voir aux deux tableaux que c'est dans les maisons où le loyer net du locataire principal est le moins élevé que celui des sous-locataires est relativement le plus fort.

2. — DURÉE DE L'OCCUPATION.

On devait s'attendre, a priori, à ce que la durée d'occupation du logement fût moindre qu'ailleurs : nous avons relevé un grand nombre de logements garnis, dont les locataires sont naturellement plus mobiles.

Il y a, en effet, une diminution sur nos chiffres habituels; mais elle est très légère. La moyenne de l'occupation (tableau n° 53) s'établit à 5 ans 6 mois; à Herstal, elle était de 5 ans 11 mois 2 semaines et 3 jours. Dans les communes de la rive droite, elle se montait à 6 ans 9 mois.

Les groupes de durée de moins d'un an et de 1 à 3 ans sont, comme ailleurs, toujours les plus forts. Mais nous constatons ici que le nombre des logements occupés depuis moins de 3 mois est notablement plus élevé qu'ailleurs : 12.22 p. c. au lieu de 7.94 p. c. à Herstal.

Par contre, la durée de 1 an à 3 ans est moins fréquente : 22 p. c. au lieu de 25.65 p. c. à Herstal.

Nous avons aussi plus de ménages occupant leur logement depuis moins de 3 ans : 59 p. c. au lieu de 52 à Herstal.

53. — Durée d'occupation.

DURÉE D'OCCUPATION	Partie à exproprier		Partie non expropriée		Ensemble	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Moins de 3 mois. . .	34	15.04	21	9.38	55	12.22
3 mois à 6 mois. . .	25	11.06	35	15.62	60	13.33
6 mois à 9 mois. . .	17	7.52	16	7.14	33	7.33
9 mois à 1 an . . .	4	1.77	13	5.80	17	3.78
1 an à 3 ans . . .	47	20.80	52	23.21	99	22.00
3 ans à 6 ans . . .	36	15.93	32	14.29	68	15.11
6 ans à 9 ans . . .	21	9.29	18	8.04	39	8.67
9 ans à 12 ans . . .	10	4.43	12	5.36	22	4.89
12 ans à 15 ans . . .	8	3.54	6	2.68	14	3.11
15 ans à 18 ans . . .	—	—	2	0.89	2	0.45
18 ans à 21 ans . . .	6	2.66	4	1.79	10	2.22
21 ans à 24 ans . . .	5	2.21	1	0.45	6	1.33
24 ans à 27 ans . . .	1	0.44	2	0.89	3	0.67
27 ans à 30 ans . . .	2	0.88	2	0.89	4	0.89
30 ans et plus. . .	10	4.43	8	3.57	18	4.00
TOTAUX. . .	226	100.00	224	100.00	450	100.00
Inconnue	2	} 12	7	} 19	9	} 31
Logements à louer.	10		12		22	
Durée moyenne . . .	5 ans 11 mois 4 jours		5 ans 27 jours		5 ans 6 mois	

Comme toujours, un nombre étonnant de longues occupations : plus du dixième de nos ménages occupent leur logement depuis plus de quinze ans. Ce ne sont pas seulement des commerçants, mais des ouvriers à domicile — tailleurs, couturières, cordonniers, etc.

Les tableaux nos 54-I et II indiquent le mode de paiement du loyer.

Comme dans les communes suburbaines, il se paie généralement par mois : 78 pour cent des cas.

54. — Mode de paiement du loyer.

I. -- A qui ?

A QUI ?	PARTIE A EXPROPRIER		PARTIE NON EXPROPRIÉE		ENSEMBLE	
	Nombre de ménages		Nombre de ménages		Nombre de ménages	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
Au propriétaire	109	49.77	82	35.04	191	42.16
Au locataire principal habitant	78	35.61	115	49.15	193	42.61
Au locataire principal non habitant	32	14.62	37	15.81	69	15.23
		50.23	152	64.96	262	57.84
Totaux	219	100.00	234	100.00	453	100.00
Ménages logés gratuitement	10		—		10	—

II. -- Comment ?

COMMENT ?	PARTIE A EXPROPRIER		PARTIE NON EXPROPRIÉE		ENSEMBLE	
	Nombre de ménages		Nombre de ménages		Nombre de ménages	
	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent	Absolu	Pour cent
Par semaine	21	9.59	4	1.72	25	5.53
Par mois	172	78.54	181	77.68	353	78.10
Par trimestre	25	11.41	47	20.17	72	15.93
Par semestre	1	0.46	—	—	1	0.22
Par an	—	—	1	0.43	1	0.22
Totaux	219	100.00	233	100.00	452	100.00
Réponse inutilisable			1		1	

Mais nous trouvons ici 25 loyers payés à la semaine : ce sont les cafés ou débits de cigares loués à des prostituées dont nous avons déjà parlé. Nous avons vu que le loyer était souvent très élevé. Comme nous l'avons dit, le tirage au sort existait encore lors de notre enquête. Pour la semaine du tirage au sort, le loyer était généralement doublé, tant le « débit » était rémunérateur.

Deux propriétaires, dont la spéculation paraît très lucrative, ont ainsi des maisons qu'ils louent toutes meublées, par parties, non seulement dans le quartier de la Halle, mais encore rue de la Rose, rue Sur-les-Foulons, rue Saint-Georges, bref dans tout le quartier des prostituées. Ces maisons sont très sommairement meublées. L'enquêteur écrit souvent : le mobilier ne vaut pas 200 francs, et il évalue le bénéfice de la location à 100 ou 200 pour cent, parfois plus.

Les mœurs des locataires sont peintes dans cette réponse, qui a été faite à l'un de nos enquêteurs : « C'est un bon maître de maison, lui disait-on en parlant d'un propriétaire : il est « facile » quand un client casse quelque chose. »

3. — PROFESSIONS.

Le tableau n° 55 offre le relevé des professions.

Une fois de plus, nous avons à constater la différence entre cette enquête et les précédentes. Dans les communes suburbaines et à Liège en 1896, nous recherchions les habitations ouvrières proprement dites ; nous choisissons ainsi une population déterminée. Ici, nous explorons un quartier urbain tout entier, un ensemble de maisons contiguës ; la population qu'il renferme n'est plus sélectionnée.

Aussi, la proportion des différentes professions est très différente. A Herstal, par exemple, les professions industrielles représentaient 92 p. c. du total ; ici, seulement 47.35 p. c. ; les professions commerciales, 4.91 ; ici, 45.17 ; les professions libérales et les « conditions » non professionnelles, 1.57 p. c. ; ici, 7.48 p. c.

55. — Relevé des professions.

PROFESSIONS	PARTIE		PROFESSIONS	PARTIE		PROFESSIONS	PARTIE	
	à exproprier	non expropriée		à exproprier	non expropriée		à exproprier	non expropriée
A. INDUSTRIELLES.			Monteurs de charpentés . . .	—	2	6. Du bâtiment.		
1. En général.			Mouleur en sable . . .	—	1	Apprenti ébéniste . . .	—	1
Apprentis	1	2	Moutonneur	1	—	Apprenti serrurier . . .	1	—
Garde de nuit	—	1	Tourneurs en cuivre . . .	2	—	Dérocheur	1	—
Journaliers	1	3	» en fer.	1	1	Ebénistes	1	1
Manceuvres	3	1	Totaux	14	15	Maçons	8	5
Ouvriers d'usine	4	3	B) Armurerie.			Maitre peintre	1	—
Ouvrières d'usine	7	7	Apprentis armuriers . . .	3	1	» plafonneur	1	—
Surveillant	—	1	Armuriers	11	1	Manceuvre maçon	—	1
Totaux	16	18	Faiseur à bois	—	1	Menuisiers	—	6
2. Extractives.			Limeur	1	—	Peintres	7	8
Houilleurs	28	21	Polisseuse	1	—	Plafonneur	—	1
Ouvrières de houillère	4	2	Totaux	16	3	Plombier-zingueur	—	1
Totaux	32	23	4. Du transport.			Poëlier	—	1
3. Métallurgiques.			Déménageur	—	1	Serruriers	3	2
a) En général.			Piocheur	1	—	Terrassiers	8	6
Ajusteur	—	1	Wattmen	3	—	Vitrier	1	—
Ciseleur	—	1	Totaux	4	1	Totaux	32	33
Estampeurs	2	—	5. Du livre.			7. Du vêtement.		
Fondeur	—	1	Cartonnière	1	—	Cordonniers	3	3
Forgerons	1	1	Lithographe	1	—	Couturières	7	14
Lampiste	—	1	Ouvr. imprimeurs	5	—	Culottière	1	—
Machiniste	—	1	Ouvrière en reliure	—	1	Giletières	2	1
Maitre fondeur	—	1	Relieurs	—	2	Lessiveuses et repas- seuses	1	3
Mécaniciens	7	4	Totaux	7	3	Lingères	—	2
						Modiste	—	1

PROFESSIONS	PARTIE		PROFESSIONS	PARTIE		PROFESSIONS	PARTIE	
	à exproprier	non expropriée		à exproprier	non expropriée		à exproprier	non expropriée
Piqueuse de bottines	1	—	Fleuriste	1	—	Fille de courses . .	—	1
Pointeur de filature	—	1	Horlogers	—	4	Servantes	1	1
Ouvriers de linière.	—	5	Réparateur de porcelaines.	—	1	Totaux	5	30
Ouvrières de linière	—	2	Totaux	2	7			
Tailleurs d'habits .	5	5				C. COMMERCIALES.		
Tailleuses	2	3	<i>Industries diverses.</i>			Agent d'affaires . .	1	—
Totaux	22	40	Bétonneurs	2	—	Boutiquiers	3	3
8. Alimentaires.			Cigariers	1	—	Boutiquières	6	—
Bouchers	2	8	Coiffeurs	—	7	Cabaretiers	11	15
Bouchères	3	5	Coiffeuse	1	—	Cabaretières	15	24
Boulangers	5	1	Electriciens	—	2	Colporteurs	3	2
Caviers	2	1	Fournier	1	—	Colporteuses	1	4
Charentier	—	1	Garçon coiffeur . .	—	1	Débitants de cigares	2	—
Cuisinier	1	—	Gaziers	1	1	Débitantes de cigares	6	2
Fabricant de pains d'épices	—	1	Ouvrier de carrousel	1	—	Débitante de viande	—	1
Fille de halle . . .	1	—	» de bateaux . . .	1	—	Demoiselles de magasin .	1	1
Garçon boucher . .	—	1	Ouvrière en parapluies .	1	—	Fripiers	8	2
Inspectr de viandes.	1	—	Paveur	—	1	Fripières	5	—
Ouvriers à l'abattoir	3	—	Totaux	9	12	Marchands de bières	1	2
Ouvriers de halle .	1	1				» de bestiaux . . .	1	4
Peseur à la halle .	—	1	B. DOMESTIQUES.			» de charbon . . .	—	1
Tripiers	2	—	Femme de peine . .	1	—	» de chaussures	—	5
Tripière	1	—	Garçons de café . .	1	2	» de chevaux . . .	1	1
Totaux	22	20	Garçon de course . .	—	1	» de déchets de viande . .	—	1
9. Petite industrie.			Garde d'enfants . .	1	—	» de fruits	1	—
Artisans.			Garde-malade . . .	—	1	» de goudron, etc. . . .	1	—
Ferblantiers . . .	1	2	Journalières	1	24			

PROFESSIONS	PARTIE		PROFESSIONS	PARTIE		PROFESSIONS	PARTIE	
	à exproprier	non exproprie		à exproprier	non exproprie		à exproprier	non exproprie
Marchand de vins	—	1	Commissionnaires	1	1	Encaisseur	1	—
» de poissons	1	—	Magasiniers	3	2	Garçon-employé	1	—
Marchandes de chaussures	—	3	Portefaix	4	5	Voyagr de commerce	1	—
Marchand de chiffons	1	—	Totaux	14	15	Totaux	9	10
» de pieds de moutons	1	—	E PROFESSIONS LIBÉRALES			G. CONDITION		
» de légumes	1	4	<i>Emplois publics.</i>			Etudiant	1	—
Négociants	5	5	Directeur d'école	—	1	Mendiants	3	—
Négociantes	—	25	Médecin	—	1	Mendiantes	1	1
Ouvreuses de théâtre	2	—	Inspecteur de police	—	1	Pensionné	—	1
Revendeurs de fruits	9	2	Officier	—	1	Rentiers	4	2
» de légumes	2	—	Pharmacien	—	1	Rentières	4	5
» de charbon	2	—	Professeur	—	1	Totaux	13	9
» aux halles	1	—	Sergent pompier	1	—	DIVERSES.		
Revendeuse de charbon	1	—	Totaux	1	6	Femme tatouée } se produisant dans les concerts	—	1
» à la halle	—	3	<i>Ouvriers de communes.</i>			Homme tatoué }	—	1
» de fruits	11	8	Afficheur public	—	1	Forain	—	1
» de parapluies	—	1	Balayeuses de rues	1	3	Prostituées	14	2
Totaux	104	120	Convoyeur de corbillards	1	—	Artiste lyrique	1	—
D. TRANSPORT ET MANUTENTION COMMERCIALE			Egoutier	1	—	Chanteuses de café-concert	—	6
Affrêteur	—	1	Totaux	3	4	Pianiste dans café-concert	—	1
Camionneurs	4	4	<i>Employés.</i>			Serveuses	7	10
Charretier	1	—	Comptables	—	2	Totaux	22	22
Cochers	1	2	Employés	5	8	Total général	347	388
			Employée	1	—			

Notre tableau n'appelle pas beaucoup d'observations. Ce n'est pas sans étonnement que nous y voyons figurer 49 houilleurs et 6 ouvrières de houillère, soit 55 travailleurs de la mine. A coup sûr, ces ouvriers ne viennent pas se loger autour de la Halle pour se rapprocher du lieu de leur travail ; pas plus que les 13 maçons ni les 14 terrassiers. Probablement y avait-il parmi eux des ouvriers de la campagne « en logement ». Mais il y en avait aussi qui préféreraient, de propos délibéré, le centre urbain pour sa proximité des plaisirs, des distractions. Ceux-là font bon marché des exigences de l'hygiène, ignorent ou méprisent les avantages d'un logement salubre, aéré et éclairé, comme on en trouve à la périphérie des villes.

On remarquera, dans les professions commerciales, celles qui sont déterminées par le voisinage de la Halle.

Dans l'ensemble les « bourgeois » sont plus nombreux dans cette enquête que dans les autres. En outre, aux professions « diverses » nous inscrivons une population qui n'est pas connue dans nos autres enquêtes.

735 personnes seulement exercent une profession sur les 1423 qui ont été rencontrées dans les maisons visitées : les autres sont des ménagères sans profession ou des enfants.

On remarquera qu'elles se répartissent à peu près également entre la partie à exproprier et la partie non expropriée du quartier.

4. — REVENU JOURNALIER.

Nous n'avons pas manqué de traiter le milieu que nous explorions comme les milieux ouvriers qui ont fait l'objet des enquêtes antérieures.

Aussi, nous avons essayé de déterminer le revenu journalier de chaque ménage. Nous avons obtenu 434 réponses utilisables pour nos 450 ménages.

Mais nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que nos données n'offrent pas toutes les garanties d'exactitude souhaitables. Elles reposent sur les

déclarations des intéressés, aussi soigneusement recueillies et contrôlées qu'il était possible de le faire sur place. Mais il n'y a pas eu de vérification — des livres pour les commerçants, ni des feuilles de paie patronale pour les ouvriers.

Cependant, il n'y avait pas de raison pour que les intéressés augmentent ou diminuent sciemment leurs revenus. Nous pensons donc qu'il n'y a pas d'erreur systématique, mais des erreurs accidentelles qui se compensent. Peut-être y a-t-il eu un plus grand nombre d'individus qui nous ont caché une partie de leurs ressources. Le calcul du revenu par jour a offert ici un peu plus de difficultés qu'ailleurs, étant donné le grand nombre de professions commerciales.

Pour faciliter le classement et les comparaisons, nous avons réduit les mois à 25 jours ouvrables : une pension mensuelle de 30 francs est comptée comme un revenu journalier de fr. 1,20. Le produit d'un commerce étant déclaré de 4 fr. par jour ou 120 fr. par mois est estimé un revenu journalier de fr. 4,80.

Les tableaux 56-A, B, C donnent la répartition des ménages d'après leur revenu journalier.

La moyenne arithmétique s'établit, pour l'ensemble, à fr. 7,29. Elle est un peu plus forte pour les ménages de la partie non expropriée : 7,71 ; un peu moins forte dans l'autre, 6,95.

Cette moyenne, on devait s'y attendre, est beaucoup plus élevée que celle obtenue dans nos enquêtes antérieures. A Liège en 1895, — enquête dans des maisons de pauvres, en général — elle était de fr. 3,62, et dans les communes limitrophes, la même année, fr. 3,59.

Dans les communes de la rive droite, en 1899-1902, elle s'élevait à fr. 4,59 ; à Herstal en 1904-1907, à fr. 5,62.

En général, donc, la population urbaine à laquelle nous avons affaire gagne davantage que celle que nous avons étudiée précédemment : cela provient sans doute de la partie qui n'est pas à proprement parler la population ouvrière.

56. — Revenu journalier moyen.

A) — Partie à exproprier.

COMPOSITION DU MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UN REVENU MOYEN DE :																TOTAL	MÉNAGES DONT LE REVENU EST INCONNU		
	moins de 1 fr.	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16			16 à 17	20 à 30 et plus
1 personne . .	3	6	1	12	16	7	—	—	—	4	—	1	—	—	—	2	—	—	52	5
2 personnes . .	—	2	—	8	15	11	4	4	2	3	—	—	—	—	1	—	3	1	56	2
3 »	—	4	5	4	5	7	3	—	2	1	—	3	—	—	—	1	—	1	43	—
4 »	—	2	1	5	5	6	2	1	—	1	2	—	—	—	1	1	1	2	33	—
5 »	—	—	—	1	7	4	1	2	—	2	1	—	—	—	—	—	1	—	23	—
6 »	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	6	—
7 »	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—
8 »	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	4	—
9 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—
Total . . .	3	14	7	30	48	37	13	16	4	11	3	5	1	1	6	2	6	6	221	7
Pour cent. . .	1.36	6.34	3.17	13.58	21.72	16.74	5.88	7.24	3.62	1.81	4.98	1.36	2.27	0.45	2.71	0.90	2.71	2.71	100.00	

Revenu journalier moyen : 6 fr. 95 en comprenant tous les ménages.
 » » : 6 fr. 30 en ne comprenant que les ménages locataires.

Si l'on examine l'allure de la série de distribution des revenus (tableau C), on voit que le mode est au groupe de 4 à 5 francs (83 ménages, qui représentent 19,12 p. c.). La médiane s'établit environ à fr. 5,39. Ces deux chiffres sont notablement inférieurs à la moyenne arithmétique : la courbe est sensiblement disymétrique, et tirée vers la gauche du centre de gravité, comme dans la plupart des courbes de fréquence du revenu. Cela marque l'influence, sur la moyenne arithmétique, des groupes des gros revenus. Nous en avons qui dépassent 30 fr. par jour ! On notera l'irrégularité de la courbe aux groupes de 10 à 11 francs et de 15 à 16 : l'erreur provient sans nul doute de l'attraction des nombres ronds, 10 et 15.

A côté de la moyenne générale, nous avons indiqué dans chacun de nos tableaux, celle des « ménages locataires », c'est-à-dire en faisant sortir de nos calculs les ménages de propriétaires. Elle est inférieure à l'autre de 50 centimes environ.

Il a paru utile de rechercher le revenu moyen des ménages classés en catégories suivant l'importance de leur logement :

CATÉGORIES	REVENU JOURNALIER MOYEN	
	ENSEMBLE	MÉNAGES LOCATAIRES
MÉNAGES DISPOSANT D'UN LOGEMENT DE :		
Une pièce	4.53	4.47
Deux pièces	4.92	4.92
Trois pièces	7.38	6.70
Quatre pièces	8.75	8.75
Cinq pièces	10.53	10.76
Six pièces et plus	18.05	16.67

C'est évidemment dans les petits logements que l'on rencontre les ménages ouvriers, les mieux comparables avec ceux faisant l'objet des précédentes enquêtes.

Si l'on considère les ménages disposant d'un logement de trois pièces et moins, qui sont au nombre de 323, leur revenu journalier moyen s'abaisse à frs 5,16. En prenant les ménages disposant de quatre pièces, la moyenne est de frs 5,45. Il faut y ajouter les ménages disposant de cinq pièces pour obtenir une moyenne supérieure à celle de Herstal. Pour les 378 ménages, la moyenne est de frs 5,81.

Enfin, si nous faisons abstraction des ménages propriétaires, les moyennes de ces trois catégories deviennent respectivement fr. 4,98, frs 5,29 et frs 5,66.

Ainsi nous avons une image correspondant mieux à celle des autres enquêtes : il y a, dans celle-ci, une classe ouvrière qui se trouve sensiblement dans la même situation que celle des communes suburbaines, et, à côté, une classe commerçante disposant de revenus plus forts.

5. — LE LOYER EN RELATION AVEC LE REVENU.

Le tableau n° 57 donne, sous la forme que nous avons mainte fois adoptée, la relation entre le loyer mensuel et le revenu journalier, en répartissant les ménages d'après le nombre de journées de revenu qu'il leur faut pour payer leur loyer d'un mois.

Comme la population à laquelle nous avons affaire n'est pas homogène, ce tableau n'a pas ici la même importance que quand nous étudions une population ouvrière. L'évaluation des revenus est déjà moins précise. En outre, il est vraisemblable qu'un plus grand nombre de ménages nous ont caché leurs ressources.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater que le groupe le plus nombreux est celui des ménages qui consacrent 2 à 2 1/2 journées de leur revenu à leur loyer, soit 8 à 10 p. c., comme à Herstal. Mais l'allure de la

série n'est pas la même : elle est plus dispersée ici qu'à Herstal. Dans cette dernière commune, le groupe des ménages dépensant 2 à 2 1/2 journées pour leur loyer représentait 19.55 p. c. ; dans le quartier des Halles, 13.69 p. c. seulement.

Mais à Herstal, 51 p. c. des ménages paient leur loyer avec le produit de 2 journées 1/2 ou moins : ici, cette proportion tombe à 28.84 p. c. La médiane ne s'établit qu'à 3 journées 3/4.

Si l'on veut une relation entre les moyennes arithmétiques, nous dirons qu'il faut en moyenne aux ménages repris dans cette enquête 4 journées 93, soit 5 journées de leur revenu pour payer leur loyer. On se rappelle que celui-ci est de 33,58, le revenu étant de 6,80. Cela représente 19,75 p. c., ou près du cinquième de ce revenu, proportion beaucoup plus forte que dans les enquêtes précédentes.

Mais, nous le répétons, étant donnée la nature de la population à laquelle nous avons affaire, ces chiffres n'ont pas grande signification.

On remarquera au tableau qu'il y a, comme toujours, des cas extrêmes : des ménages devraient travailler plus de 20 et 25 journées pour payer leur loyer : un ménage ne pourrait le payer qu'avec 31 journées. Il est clair que ces ménages disposent de ressources qu'ils n'ont pas comptées dans leur « revenu ».

Les ménages qui, d'après le tableau, consacrent 17 journées et plus à leur loyer sont tous des boutiquiers. Il est vraisemblable qu'ils ont mal évalué leur gain, ou qu'ils ont mal compris la question qui leur était posée.

6. — LE TRAVAIL A DOMICILE.

L'occasion nous a paru bonne d'examiner à part les conditions de logement des ouvriers à domicile que nous avons rencontrés dans notre enquête. Nous entendons par là, d'une manière générale, les ouvriers travaillant chez eux.

Il y en avait dans 47 logements, qui se répartissent de la manière suivante quant à leur grandeur :

Logements d'une pièce,	9 ménages
» de deux pièces	17 »
» de trois »	10 »
» de quatre »	3 »
» de cinq »	2 »
» de six pièces et plus,	4 »
	— »
Total	45 »

En outre, il y a deux locaux servant d'ateliers qui sont loués par des personnes n'habitant pas le quartier.

Les 45 ménages repris à l'enquête comprennent 131 personnes, réparties ainsi :

Personnes par ménage.	Ménages.	Personnes.
1	8	8
2	17	34
3	4	12
4	9	36
5	4	20
6	1	6
7	1	7
8	1	8
	<hr/> 45	<hr/> 131

De ces 131 personnes, 67 étaient des travailleurs à domicile.

Les 8 ménages composés d'une personne comprennent deux hommes et six femmes.

Dans les autres ménages, nous trouvons parmi les travailleurs à domicile :

25 fois le père ;
19 fois la mère ;
14 fois un fils
et 9 fois une fille.

Voici la liste des professions exercées. Nous y avons compris les deux personnes qui, n'habitant pas le quartier, y louent un atelier : de là le total de 69 ouvriers.

Industrie du Vêtement et accessoires.

Tailleurs	9
Tailleuses	4
Couturières	10
Lingère	1
Modiste	1
Giletières	2
Cordonniers	5
Ouvrières en parapluies	2
Lessiveuses	3
Repasseuse	1
Total.	<u>38</u>

Industries du Bois.

Menuisiers.	3
Menuisiers-ébénistes	2
Apprenti ébéniste	1
Total.	<u>6</u>

Industries Mécaniques

Serruriers	2
Horlogers	2
Mécanicien.	1
Limeur en cuivre	1
Armuriers	4
Faiseur à bois	1
Polisseuse d'armes	1
Total.	<u>12</u>

Industrie du Livre.

Imprimeur	1
Relieur	1
Ouvrière en reliure.	1
Total.	<u>3</u>

Industries diverses.

Coiffeurs	7
Ouvrières à domicile	3
Total.	<u>10</u>

Total général 69

Le travail s'effectue dans :

- 15 cuisines,
- 11 cuisines où l'on dort,
- 3 chambres à coucher et dans
- 20 autres pièces,
- soit 49 locaux pour 47 ménages.

Il y a, en effet, deux ménages où il y a deux ateliers : dans l'un, deux fils, tailleurs, ont un atelier au second étage, et deux autres exploitent un salon de coiffure au rez-de-chaussée. Ceux-ci sont, à proprement parler des artisans, mais nous avons cru devoir les maintenir dans ce relevé, parce que, d'une part, ils peuvent travailler à façon pour d'autres coiffeurs, et ensuite parce que leur condition ne diffère guère de celle des autres.

Dans un autre ménage, la mère, couturière, travaille dans la cuisine qui sert de chambre à coucher ; les deux fils, ouvriers menuisiers, couchent dans le local qui leur sert d'atelier.

On trouve deux et même trois personnes parfois travaillant dans le même local. Voici la répartition des locaux de travail et des travailleurs :

Nombre de personnes travaillant dans le même local	DÉSIGNATION DU LOCAL					
	NOMBRE DE					
	Cuisines	Cuisines où l'on dort	Chambres à coucher	Ateliers	Locaux	Travailleurs
1	11	10	1	11	33	33
2	4	1	1	6	12	24
3	—	—	1	3	4	12
Totaux	15	11	3	20	49	69
Personnes	19	12	6	32		69

Travaillent notamment :

a) dans la cuisine : 2 coiffeurs, 1 imprimeur, 1 relieur et sa concubine, qui est ouvrière en reliure.

b) dans la cuisine où l'on dort : 1 ébéniste.

c) dans une chambre où l'on dort : 1 limeur en cuivre et 2 menuisiers.

Les lessiveuses et la repasseuse exercent leur profession : l'une dans la cuisine ; deux autres dans une cuisine qui sert de chambre à coucher ; la quatrième dans un local spécial.

Pour apprécier globalement l'espace réservé au travail, nous donnons ci-dessous la répartition des locaux d'après leur cube.

CUBE	NOMBRE DE			
	Cuisines	Cuisines-chambres	Chambres	Ateliers
Moins de 20 m ³ . .	3	—	—	1
20 à 25 m ³	—	—	1	—
25 à 30	—	—	—	3
30 à 36	2	1	—	2
36 à 42	2	1	1	2
42 à 50	3	4	—	2
50 à 75	5	2	—	8
75 à 100	—	2	—	—
Plus de 100 m ³ . .	—	1	1	2
Totaux	15	11	3	20

L'atelier d'un tailleur n'est éclairé qu'indirectement.

Voici un petit tableau tiré d'un cahier d'enquête : le salon de coiffure installé dans une cuisine se trouve au premier étage. Des rideaux en étoffe partagent le local en deux : d'un côté est le département de la ména-

gère, de l'autre, celui des artistes en cheveux. Au rez-de-chaussée se trouve un cabaret.

Ailleurs, un atelier de couturière est installé au second étage d'un « café garni ». La fille est couturière, la mère serveuse au café du rez-de-chaussée.

Détachons du chapitre sur l'ordre et la propreté, ce qui se rapporte aux ménages de travailleurs à domicile. Voici comment nos enquêteurs les apprécient :

Ont mérité la côte :	ménages :
1 (très mauvais)	1
2 (mauvais)	12
3 (passable)	24
4 (bon)	7
5 (très bon)	3

Les ménages ayant la côte 5 (très propres) comprennent une ouvrière en parapluies et deux couturières.

Ceux ayant la côte 2 (mauvais), comprennent :

1 serrurier ; 8 ouvriers du vêtement ; 1 imprimeur ; 1 lessiveuse ; 1 armurier ; 1 ébéniste.

Dans le ménage signalé comme particulièrement malpropre, on trouve un serrurier.

Tous ces détails confirment ce qu'on savait déjà du logement des ouvriers à domicile : exigüité des locaux, malpropreté, encombrement, en sont des caractères fréquents.

Il est intéressant de relever spécialement le salaire des ouvriers à domicile.

Il y a, en tout, 40 hommes et 29 femmes figurant à nos dossiers, et qui rentrent dans cette catégorie.

Mais, pour 18 hommes, et 1 femme, le salaire proprement dit ne peut être noté : Ce sont :

1 tailleur, exploitant un cabaret qui est en même temps une maison de logement, et dont le revenu journalier atteint frs 12,75 ;

2 tailleurs et 2 coiffeurs, faisant partie du même ménage et gagnant ensemble frs 13,75.

2 menuisiers,	gagnant ensemble	frs	6.50
1 ébéniste et son fils apprenti	id.	8,—
2 serruriers et une polisseuse d'armes	id.		7,—
2 horlogers	id.	9,—
2 coiffeurs qui sont en même temps			
cabaretiers.	id.	7,—
3 coiffeurs	id.	6,50

Il nous reste donc 22 hommes et 28 femmes, dont le tableau n° 57, indique la répartition selon le taux du salaire.

Nous répéterons que nos données sont basées sur les déclarations des intéressés ou des personnes vivant avec eux. Le nombre des ouvriers et ouvrières est trop petit pour qu'on puisse généraliser et pour que les moyennes aient une signification.

On voit, comme d'habitude, que les femmes gagnent moins que les hommes et que l'industrie du vêtement est celle qui a le plus de représentants.

Les salaires les moins élevés des ouvrières sont ceux :
d'une ouvrière en parapluies et d'une couturière, toutes deux âgées, qui ne gagnent que 75 centimes par jour ;
d'une repasseuse, ayant à s'occuper de ses enfants en bas âge et qui gagnerait plus, dit-elle, si elle pouvait « prendre plus de pratiques. » Elle gagne 80 centimes.

Le salaire le plus élevé, 3 frs, est celui d'une ouvrière en parapluies qui fait, en outre, le colportage.

Les salaires les moins élevés des ouvriers sont ceux :
d'un ouvrier relieur, 2 francs ; la femme qui vit et travaille avec lui gagne, pour sa part, 1 fr. 50 ; d'un tailleur, déjà d'un certain âge, frs 2,75.

5 tailleurs déclarent gagner 3 frs par jour chacun ; 3 cordonniers, frs 3 à 3,50 ; un, 4 frs, et un autre, frs 4.50.

Un vieux serrurier gagne encore frs 2,50 ; un limeur en cuivre frs 3,50.

Les plus hauts salaires sont atteints par un mécanicien, un faiseur à bois et un armurier, qui se font une journée de 5 francs.

58. — Le travail à domicile

LES SALAIRES.

SALAIRE JOURNALIER	OUVRIERS APPARTENANT AUX INDUSTRIES										Toutes les Catégories	
	du Vêtement		du Bois		Mécaniques		du Livre		Diverses			
	NOMBRE		NOMBRE		NOMBRE		NOMBRE		NOMBRE		NOMBRE	
	d'hommes	de femmes	d'hommes	de femmes	d'hommes	de femmes	d'hommes	de femmes	d'hommes	de femmes	d'hommes	de femmes
fr. 0,75 à 0,80.	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
1,00 . . .	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
1,25 . . .	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
1,50 . . .	—	4	—	—	—	—	—	1	—	3	—	8
1,75 . . .	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
2,00 . . .	—	5	—	—	—	—	1	—	—	—	1	5
2,50 . . .	—	2	—	—	1	—	—	—	—	—	1	2
2,75 . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
3,00 . . .	5	1	—	—	—	—	—	—	—	—	5	1
3,50 . . .	3	—	—	—	2	—	—	—	—	—	5	—
4,00 . . .	1	—	—	—	1	—	1	—	—	—	3	—
4,50 . . .	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	2	—
5,00 . . .	—	—	1	—	3	—	—	—	—	—	4	—
Totaux . . .	11	24	2	—	7	—	2	1	—	3	22	28
Salaire moyen	3,34	1,55	4,75	—	4,07	—	3,—	1,50	—	1,50	3,67	1,54

7. — REVENDEURS.

Les revendeurs méritent également un examen spécial. On a vu qu'ils étaient relativement nombreux dans notre quartier.

Ils se rendent au marché le matin, y font leurs provisions, et cherchent à les écouler en les offrant de porte en porte. Parfois, ils ont des produits chez eux.

Voici la composition des 33 ménages où nous avons trouvé des revendeurs.

Personnes par ménage.	Ménages.	Personnes.
1	8	8
2	5	10
3	11	33
4	3	12
5	3	15
6	1	6
7	1	7
9	1	9
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux :	33	100

12 ménages occupent une pièce ;
 17 » » deux pièces ;
 3 » » trois pièces ;
 et 1 ménage en occupe quatre.

Un des ménages de trois personnes, occupant un logement de deux pièces, a deux logeurs.

Les revendeurs ne sont pas, en somme, les plus pauvres gens.

Voici les renseignements que contiennent nos dossiers quant à leur revenu.

Tout d'abord voici comment se répartissent les 33 ménages où il y a des revendeurs :

59. — Ménages de revendeurs.

REVENU JOURNALIER TOTAL.

REVENU JOURNALIER DU MÉNAGE	NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE								TOTAL
	une	deux	trois	quatre	cinq	six	sept	neuf	
fr. 1,50 à 2,00. . .	2	—	—	—	—	—	—	—	2
2,00 à 3,00. . .	—	1	—	—	—	—	—	—	1
3,00 à 4,00. . .	2	—	2	1	—	—	—	—	5
4,00 à 5,00. . .	4	1	2	2	—	—	—	—	9
5,00 à 6,00. . .	—	1	2	—	—	—	—	—	3
6,00 à 7,00. . .	—	1	2	—	—	1	—	—	4
7,00 à 8,00. . .	—	1	1	—	2	—	—	—	4
8,00 à 9,00 . .	—	—	1	—	—	—	—	—	1
11,00	—	—	—	—	1	—	—	—	1
13,00 à 14,00 . .	—	—	1	—	—	—	1	—	2
15,00	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Totaux :	8	5	11	3	3	1	1	1	33

Ensuite, il y a des cas dans lesquels les gains de plusieurs revendeurs sont confondus. Ce sont :

Le mari et la femme, qui gagnent ensemble : 5 francs, 5 frs 50, 6 frs 50 (dans deux cas), et 7 frs 50 ;

la mère et la fille, qui gagnent : 2 francs, 3 francs et 3 frs 50 ;

le père et son beau-père, 7 francs ;

le père et le fils, 11 francs.

Une revendeuse exploite en même temps un café-concert ; elle gagne avec son mari frs 13,75.

Enfin, le gain journalier de 22 revendeurs a pu être isolé. Voici leur répartition.

GAIN DES REVENDEURS

GAINS JOURNALIERS	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
fr. 1,00	—	2	2
1,50	1	3	4
1,75	—	1	1
2,00	1	1	2
2,50	—	1	1
3,00	1	2	3
3,50	2	—	2
4,00	4	2	6
5,50	1	—	1

Le gain le plus élevé, de 5 fr. 50 ainsi que celui de 11 francs d'un père et d'un fils, relevé plus haut, sont ceux de *marchands d'olives*, qui se rendent le soir, de café en café.

Les deux femmes qui gagnent 4 francs par jour chacune sont des revendeuses qui sont serveuses à certains jours : le dimanche, le lundi, le jeudi et le samedi.

Dans l'ensemble, le revenu des revendeurs n'est donc pas parmi les plus bas. Si l'on mesure l'aisance d'après les bases de l'Arrêté royal relatif aux allocations de 65 francs, un seul de nos 33 ménages serait considéré

comme étant dans le besoin, c'est-à-dire n'ayant pas un franc par jour et par personne.

Mais il n'est pas mauvais de dire que les revendeurs gagnent durement leur pain : leurs journées sont très longues. Elles commencent à l'aube et finissent tard dans la soirée. Il en est de 15 et 16 heures.

L'ordre et la propreté des ménages de revendeurs sont appréciés de la manière suivante par nos enquêteurs :

COMMERCE DE :	COTES D'APPRECIATION :				TOTAUX
	1	2	3	4	
Fruits ou légumes.	4	5	12	3	24
Volailles	—	1	—	—	1
Charbon	1	—	1	—	2
Etoffes	2	—	4	1	7
Totaux.	7	6	17	4	34 (1)

8. — CABARETS ET DÉBITS INTERLOPES.

33 ménages vivent de la prostitution.

Ils se composent comme suit :

Une femme seule	17 cas
Une femme et un enfant.	1 »
Une femme et deux enfants	1 »
Mari (ou concubin) et femme	6 »
Père, mère et fille serveuse	1 »
Père, mère et enfants.	5 »
Père, mère, enfants et logeur.	1 »
Père, mère, enfants et serveuse	1 »

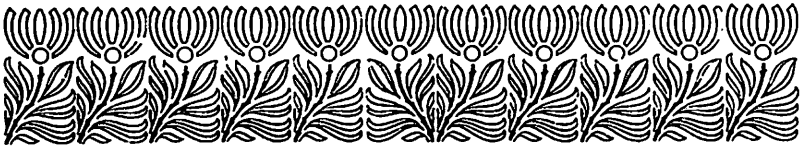
(1) Il n'y a que 33 ménages, mais dans l'un d'eux, le mari est colporteur en étoffes et la femme revendeuse de fruits : ils ont été cotés séparément.

L'ordre et la propreté sont appréciés ainsi :

Cotes d'appréciation :	Nombre de ménages :
1	1
2	8
3	17
4	5
5	2

Il y a donc neuf cas où l'ordre et la propreté font défaut.





CHAPITRE VI.

Entretien. — Eclairage. — Aérage. — Eaux potables et eaux sales.

I. — ETAT D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES.

Nos architectes ont pour mission d'apprécier l'état d'entretien des diverses parties de l'immeuble visité. Nous leur demandons d'exprimer leur avis en *points*, 1 étant la cote la plus basse : très mauvais, 5 étant la cote la plus élevée : très bon.

Ces appréciations n'ont pas d'autre but que d'indiquer la proportion des situations les plus mauvaises. Il est clair qu'elles ne peuvent servir à des comparaisons numériques.

Toitures. — Elles sont appréciées ainsi :

1 point,	18 toitures,	ou	12-41 p. c.
2 points,	15	»	» 10-35 »
3	» 81	»	» 55-86 »
4	» 28	»	» 19-31 »
5	» 3	»	» 2.07 »

Total : 145.

Les deux premières catégories, soit 22.76 p. c. doivent être considérées comme laissant complètement à désirer; elles dénotent l'incurie des propriétaires.

Comme couverture, c'est l'ardoise que l'on rencontre

le plus souvent : 98 maisons ; il y a des tuiles dans 35 cas et du zinc dans 12.

Escaliers. — 140 escaliers ont été cotés :

1 point,	5 escaliers ou	3.57 p. c.	
2 points,	15 »	»	10.71 »
3 »	81 »	»	57.86 »
4 »	36 »	»	25.71 »
5 »	3 »	»	2.15 »

Regards de cour. — Sur 49 maisons ayant des regards de cour, 13 étaient défectueux.

Tuyaux de gouttières. — 8 maisons n'avaient pas ou n'avaient plus de tuyaux de gouttières. Ceux qui existent sont généralement en « assez bon » état. 9 étaient absolument défectueux.

Murs, plafonds, planchers, carrelages et fenêtres. — Le tableau n° 60 résume les appréciations de nos spécialistes sur ces divers objets.

On voit qu'en général ce sont les plafonds qui laissent le plus à désirer : dans 23.83 p. c. des pièces leur état est « mauvais ».

La proportion est un peu moindre pour les murs (20.41 p. c.) ; moindre encore pour les planchers et carrelages (19.46 p. c.) et les fenêtres (15.39 p. c.). Ajoutons toutefois que dans 14 pièces, il n'y a pas de fenêtres : 10 d'entre elles n'ont aucun éclairage naturel, et les autres reçoivent le jour par une porte vitrée.

Si l'on veut résumer l'ensemble de ces renseignements, on dira que :

20 p. c. des locaux sont en mauvais état ;
53.5 p. c. sont passables,
et 26.5 p. c. seulement sont en bon état.

Telle est la mesure de l'incurie des propriétaires, accrue par la vétusté des maisons.

60. — Etat des murs, plafonds, planchers, carrelages et fenêtres.

	APPRECIATION DE L'ENQUÊTEUR					TOTAUX	MOYENNE
	1	2	3	4	5		
Murs	158	122	734	317	41	1372	2.97
Pour cent . .	11.52	8.89	53.50	23.10	2.99	100.00	
Plafonds . .	183	144	706	301	38	1372	2.90
Pour cent . .	13.34	10.49	51.46	21.94	2.77	100.00	
Planchers . .	93	144	604	245	38	1124	2.99
Carrelages . .	14	16	101	97	20	248	
Pour cent . .	107	160	705	342	58	1372	3.06
	7.80	11.66	51.38	24.93	4.23	100.00	
Fenêtres . .	104	105	7.86	321	42	1358	3.07
Pour cent . .	7.66	7.73	57.88	23.64	3.09	100.00	
Total général.	552	531	2931	1281	179	5474	3.—
Pour cent . .	10.09	9.70	53.54	23.40	3.27	100.00	

2. — ENTRETIEN, ORDRE ET PROPRETÉ DES MÉNAGES.

C'est le propriétaire qui est jugé dans les tableaux précédents. Ici, c'est l'occupant.

Voici l'appréciation de nos enquêteurs :

Ils donnent :

1 point (très mauvais)	à 29 ménages ou 6.4 p. c.
2 points (mauvais)	à 119 » » 26.4 »
3 » (passable)	à 198 » » 44.0 »
4 » (bon)	à 76 » » 16.9 »
5 » (très bon)	à 28 » » 6.3 »
Total :	450 100.

De sorte que la propreté et le soin font défaut dans 148 ménages, ou 32.8 p. c.; soit le *tiers*, et il n'y a que 23.2 p. c., moins que le *quart* qui entretiennent convenablement leur logement.

Ces constatations sont malheureusement courantes dans toutes nos enquêtes. Elles montrent à leur manière ce qu'on sait depuis longtemps, qu'il ne suffit pas de donner de l'espace, de l'air et de la lumière pour que les logements soient salubres, il faut agir encore sur les occupants eux-mêmes : c'est un des points les plus difficiles et les plus décevants de la réforme de l'habitation.

Il a semblé intéressant d'indiquer l'appréciation des enquêteurs quant à l'ordre et à la propreté des locaux servant de *boutiques ou de cabarets* :

GENRE DE COMMERCE	NOMBRE	COTES D'APPRÉCIATION DES ENQUÊTEURS				
		1	2	3	4	5
Cabarets	38	—	3	18	16	1
Boucheries.	9	—	—	3	5	1
Epiceries	6	—	—	4	2	—
De liqueurs	3	—	—	2	1	—
D'autres produits alimentaires	8	—	4	2	2	—
Tabacs et cigares	3	—	—	1	1	1
Divers	5	—	1	—	3	1
Non spécifiés.	14	—	1	7	3	3
Totaux	86	—	9	37	33	7

La proportion de 40 cas favorables sur 86 est remarquable, ainsi que l'absence de cote « très mauvaise ».

La proportion est moins favorable pour les cabarets considérés seuls.

Ajoutons que dans trois cabarets où l'on reçoit des logeurs, l'entretien, convenable pour le cabaret, laisse à désirer en ce qui concerne les chambres où l'on dort.

3. — ECLAIRAGE NATUREL ET AÉRATION.

Dans nos enquêtes précédentes, nous avons adopté la règle admise par le Conseil supérieur d'hygiène dans son « Programme » de 1887 : la surface vitrée devait avoir $1/15$ au moins du *cube* du local à éclairer.

Dans son règlement général arrêté en 1908, le même Conseil a adopté une autre norme : il met la surface éclairante en relation avec l'*aire* du plancher, et exige qu'elle en ait le sixième au moins.

C'est cette nouvelle règle que nous avons suivie.

On voit au tableau n° 61 que, dans l'ensemble, il y a plus de la moitié des pièces, 733 sur 1371, ou 53.47 pour cent, qui ont un éclairage suffisant. Nous y distinguons les diverses catégories de pièces, et nous constatons avec regret que ce sont précisément les cuisines-chambres à coucher qui ont une proportion inférieure.

La règle nouvelle paraît moins rigoureuse que l'ancienne : conformément à celle-ci, nous n'avons trouvé à Herstal que 10 p. c. des pièces suffisamment éclairées.

Mais il ne faudrait pas conclure de nos chiffres que l'éclairage est satisfaisant dans le quartier des Halles. La qualité de l'éclairage doit entrer en ligne de compte. Or, les espaces libres font ici défaut, et le jour qui vient des fenêtres même suffisamment grandes, est un pauvre jour de ville, gris et sale. C'est le cas notamment pour toutes les maisons des rues de la Clef, Sur-le-Mont, Potiérue et Barbe d'Or. C'est le cas aussi pour tous les locaux prenant jour sur ces cours.

Nous trouvons 10 pièces qui n'ont pas d'éclairage naturel : 5 chambres, 1 café et 4 « autres pièces ».

Dans les 5 chambres non éclairées, il y avait 11 dormeurs, 2 à 1 dormeur, et 3 avec 2, 3 et 4 dormeurs respectivement.

Le café non éclairé est une seconde pièce où l'on reçoit également les clients, faisant suite à une première salle de café qui, elle, est éclairée.

Les pièces éclairées indirectement sont au nombre

61. — Rapport de la surface vitrée à la surface de la pièce.

I. — Partie à exproprier.

RAPPORT ENTRE LA SURFACE VITRÉE A LA SURFACE DE LA PIÈCE	CUISINES		CUISINES-CHAMBRES A COUCHER		CHAMBRES A COUCHER		CAFÉS ET DÉBITS		AUTRES PIÈCES	
	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent
Pièces non éclairées			—	—	2	0.97	—	—	2	1.26
Pièces éclairées indirectement. 1/7 et moins	12	11.43	4	3.18	12	5.80	1	2.18	15	9.43
1/1 à 1/6.	32	30.47	60	47.62	79	38.16	9	19.56	60	37.74
Totaux	61	58.10	62	49.20	114	55.07	36	78.26	82	51.57
Totaux	105	100.—	126	100.—	207	100.—	46	100.—	159	100.—

II. — Partie non comprise dans l'expropriation.

Pièces non éclairées	7	6.30	—	—	3	1.09	1	2.56	2	1.03
Pièces éclairées indirectement. 1/7 et moins.	42	37.84	63	58.33	16	5.82	2	5.13	19	9.74
1/1 à 1/6.	62	55.86	45	41.67	122	44.36	5	12.82	68	34.87
Totaux	111	100.—	108	100.—	134	48.73	31	79.49	106	54.36
Totaux	111	100.—	108	100.—	275	100.—	39	100.—	195	100.—

III. — Ensemble des logements repris dans l'enquête.

Pièces non éclairées	19	8.80	4	1.71	5	1.04	1	1.18	4	1.13
Pièces éclairées indirectement. 1/7 et moins.	74	34.26	123	52.56	28	5.81	3	3.53	34	9.60
1/1 à 1/6.	123	56.94	107	45.78	201	41.70	14	16.47	128	36.16
Totaux	216	100.—	234	100.—	248	51.45	67	78.82	188	58.11
Totaux	216	100.—	234	100.—	482	100.—	85	100.—	354	100.—

de 69. En y ajoutant les 10 précédentes, nous trouvons 79 pièces qui ne reçoivent pas le jour direct. C'est près de 6 pour cent du total. A Herstal, il n'y en avait que 54 sur 6327, soit 0.8 pour cent.

Parmi les pièces éclairées indirectement, nous trouvons :

19 cuisines, dont 2 pour ménages de 2 personnes, 2 pour 3 personnes, 6 pour 4 personnes, 4 pour 5 personnes, 2 pour 6, 2 pour 8 et 1 pour un ménage de 11 personnes ;

4 cuisines où l'on dort avec 1, 1, 2 et 3 dormeurs ;

28 chambres à coucher, dont 6 inoccupées lors de l'enquête, 5 avec 1 dormeur, 10 avec 2 dormeurs, 5 avec 3 dormeurs et 2 avec 4 dormeurs chacune.

Les deux cafés éclairés indirectement se trouvent dans les mêmes conditions que celui pas éclairé du tout signalé ci-dessus.

Les locaux non éclairés ou éclairés indirectement se trouvent rues Potiérue, Sur-le-Mont, de la Clef, de la Halle, quai de la Batte et quai de la Goffe.

Le renouvellement de l'air est apprécié ou jugé par nos enquêteurs à l'aide de cotes numériques comme l'état d'entretien.

Voici le résumé de leurs jugements :

COTES D'APPRECIATION	NOMBRE DE PIÈCES		POUR. CENT	
1	121	} 504	8.82	} 36.76
2	383		27.94	
3	448	448	32.68	32.68
4	373	} 419	27.21	} 30.56
5	46		3.35	
	1371		100.00	

Il y a donc près de 37 p. c. des pièces où le renouvellement de l'air se fait mal, et seulement 30 p. c. où l'on peut considérer la situation comme bonne.

Les enquêteurs nous signalent de « mauvaises odeurs » dans 403 pièces, soit 29.40 p. c. Proportion élevée : c'est deux fois plus qu'à Herstal (13.64 p. c.). Dans 91 pièces, ces odeurs sont « fortes » et parfois « infectes », caractère hélas fréquent des logements de pauvres.

4. — LESSIVAGE DU LINGE.

Le tableau n° 62 donne les renseignements utiles sur ce point.

Ici se présente une grande différence entre notre quartier et les communes explorées jadis : dans celui-ci, en général, les ménages font la lessive eux-mêmes. Ici, plus de 40 p. c. des ménages donnent à lessiver dehors, à des professionnels. C'est une conséquence du caractère urbain de la population considérée.

62. — Lessivage du linge.

ENSEMBLE.

OÙ SE FAIT LE LESSIVAGE DU LINGE	NOMBRE DE MÉNAGES		
	Absolu	Pour cent	
Linge donné à lessiver au dehors	183	41.03	
Dans la cour	57	12.78	
Dans la maison	dans la cuisine	62	13.90
	dans la cuisine-chambre à coucher	91	20.40
	dans la chambre à coucher	13	2.92
	ailleurs (cave, lavoir, grenier, palier, dégagement)	34	7.62
En été, dans la cour; en hiver, dans la cuisine, dans la cuisine-chambre ou le « salon. »	6	1.35	
Total	446	100.—	
Endroit non indiqué	4		
Total général	450		

Il reste cependant 263 ménages où l'on fait la lessive. Parmi eux, 166 font la lessive dans des locaux où le ménage séjourne habituellement : cuisines ou chambres à coucher. Ces ménages représentent 37 p. c. de l'ensemble. A Herstal, nous en avons trouvé davantage : 53 p. c., ce qui s'explique par ce que nous avons dit plus haut.

5. — EAUX POTABLES.

15 maisons prennent l'eau à une borne-fontaine publique. 25 ont un puits. Souvenir de la situation ancienne. Nous sommes dans une partie très anciennement agglomérée de la ville.

Toutes les autres maisons sont raccordées à la distribution communale.

86 maisons n'ont qu'un robinet.

33 en ont plusieurs.

Nous nous sommes enquis du point de savoir par qui la redevance était payée, parce qu'il arrive que des abus scandaleux se présentent quand le propriétaire payant la redevance exploite ses locataires. Dans soixante-deux cas, c'est le locataire qui paie la redevance. Dans deux cas, le propriétaire et le locataire par moitié. Dans les autres maisons, louées à plusieurs ménages directement par le propriétaire, c'est ce dernier qui paie la redevance. Mais nous n'avons trouvé aucun abus à signaler.

L'accès des robinets n'est nulle part limité à certaines heures. Toutefois, dans deux maisons, on recommande de faire autant que possible la provision d'eau dans la matinée.

6. — ECOULEMENT DES EAUX MÉNAGÈRES.

Dans 9 maisons, nos enquêteurs signalent l'absence d'évier. Les eaux sales sont déversées dans le regard de la cour.

98 maisons ont un évier chacune ; 47 maisons ont plusieurs éviers ; en tout, 101. Il y a 5 réponses inutilisables.

Ces 199 éviers sont constitués comme suit :

- 65 en pierre ;
- 122 en fonte émaillée ;
- 4 en pierre et fonte ;
- 6 en faïence ;
- 4 en fer.

107 possèdent un coupe-air ; 92 n'en sont pas pourvus.

Les tuyaux de décharge sont généralement bien entretenus, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

APPRÉCIATION DE L'ENQUÊTEUR	NOMBRE D'ÉVIERS	POUR CENT
1	14	7.04
2	6	3.01
3	52	26.13
4	33	41.71
5	44	22.11
	199	100.00

La proportion des cas favorables, 63.82 p. c., est très remarquable, étant donné le nombre parfois élevé de ménages par maison.

Inutile d'ajouter que le mode de terminaison de tous les éviers est l'égout public.



CHAPITRE VII.

Cabinets d'aisance.

I. — NOMBRE ET UTILISATION.

Une enquête de ce genre serait incomplète si elle ne donnait les renseignements les plus circonstanciés sur les annexes hygiéniques. Les tableaux n^{os} 63 et 64 indiquent donc, selon nos cadres habituels, le nombre de cabinets par maison et le nombre de personnes qui les utilisent.

Croirait-on qu'au centre de la ville de Liège, en 1910, il y a encore des maisons n'ayant pas de cabinets? Nous en avons trouvé 4, abritant 5 ménages, composés de 11 personnes. Ces maisons sont toutes situées rue Sur-le-Mont.

Comme il y a, dans cette rue encore, deux maisons qui ne servent plus d'habitation, mais qui n'avaient point de latrine non plus, il reste, de notre total de 159 maisons, 153 ayant une ou plusieurs latrines chacune.

113 maisons ont chacune un cabinet. elles comptent 318 ménages comprenant 968 personnes. En moyenne, un cabinet est donc utilisé par près de 3 ménages (2.81) et un peu moins de 9 personnes (8.57).

Mais c'est surtout dans ce cas que les moyennes ne signifient pas grand'chose. Suivez, sur le tableau, et représentez-vous ce que veulent dire les chiffres : il y a des cabinets utilisés par 8, 9 et 10 ménages, par 20, et

63. — Un cabinet pour une maison.

NOMBRE DE MÉNAGES DANS LA MAISON	NOMBRE DE CABINETS UTILISÉS PAR																				NOMBRE DE CABINETS	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	20	21				22	24	25	28	34	39
	per- sonne																												
1 ménage.	8	5	9	10	3	3	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	43	43	
2 ménages	—	1	1	1	5	2	4	2	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	19	19	
3 »	—	—	1	—	3	1	4	3	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	17	
4 »	—	—	—	—	1	—	2	—	—	2	—	1	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	11	11	
5 »	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	1	1	1	—	2	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	11	11	
6 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	4	
7 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	4	4	
8 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	2	
9 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	
10 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	
Nombre de cabinets	8	6	11	11	13	6	12	6	2	7	4	3	3	1	2	3	2	4	2	1	1	1	1	1	1	1	113	113	
Nombre de personnes	8	12	33	44	65	36	84	48	18	70	44	36	39	14	30	48	34	72	40	21	22	24	25	28	34	89	968	personnes	

64. — Plusieurs cabinets dans la même maison.

PLUSIEURS CABINETS DANS LA MAISON DONT :	MÉNAGES UTILISANT LES CABINETS	NOMBRE DE PERSONNES UTILISANT LES LATRINES INDICUÉS DANS LA PREMIÈRE COLONNE													NOMBRE DE									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	16	21	25	27	30	35	36	40	Cabinets	Ménages	Personnes
1	1 ménage	16	13	4	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41	41	49	
	2 ménages	—	—	—	1	4	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	16	40	
	3 »	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	9	17	
	4 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	12	50	
	6 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	12	32	
	7 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	7	21
10 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10	12	
2	1 ménage	—	—	—	1	2	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	7	37	
	3 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	9	47	
	4 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4	10	
	5 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	5	8	
	7 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	7	27	
	8 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2	8	16	
	10 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	10	36	
	11 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	11	40	
	12 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	12	35	
	2 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	2	6
	Total :		16	13	4	6	10	3	4	3	3	2	3	1	1	1	1	2	1	1	1	97	181	483
	Nombre de personnes :		—	13	8	18	40	15	24	21	24	18	30	12	16	21	25	27	60	35	36	40	—	—

jusqu'à 39 personnes ! Les séries de distributions des ménages et des personnes sont tellement irrégulières qu'il est inutile de calculer le mode et la médiane.

Rue Potiérue, nous avons trouvé une situation particulièrement choquante : il y a un cabinet, mais il est à l'usage des ménages du rez-de-chaussée et du premier étage exclusivement. Ceux logeant au deuxième et au troisième étages n'y ont point accès : ce sont 9 ménages (4 dans une maison, 5 dans l'autre) comptant ensemble 33 personnes. On se sert d'un seau que l'on vide chaque matin dans la rue !

Il y a 40 maisons qui ont chacune plusieurs cabinets.

32 en ont deux ;

3 en ont trois ;

2 en ont quatre ;

2 en ont cinq,

et 1 en a six.

Le tableau n° 64 montre comment sont utilisés ces 97 cabinets.

On peut voir que, même quand il y a plusieurs cabinets dans une maison, il y en a qui sont utilisés par un grand nombre de personnes.

Les 16 cabinets indiqués comme n'étant pas utilisés comprennent : cinq cabinets situés dans des cafés et réservés exclusivement aux clients de ces établissements, et 11 dans des appartements à louer.

En additionnant les deux tableaux on trouve :

153 maisons ;

210 cabinets ;

496 ménages,

et 1451 personnes.

Ce qui donne 1.32 cabinet par maison, 2.39 ménages et 6.96 personnes par cabinet.

Dans les communes de la rive droite, nous trouvons 1.23 cabinet par maison ; à Herstal, 1.02 ; 1.42 et 1.45 ménage ; 6.20 et 5.4 personnes, chiffres tous relativement plus favorables.

2. — CONDITIONS HYGIENIQUES.

Disons tout d'abord que toutes les latrines sont reliées à l'égout.

L'aération, l'éclairage et l'entretien des cabinets sont appréciés par nos enquêteurs comme il est repris au tableau 65.

65. — Aération, éclairage et entretien des cabinets d'aisances.

APPRECIATION DE L'ENQUÊTEUR	AÉRAGE		ÉCLAIRAGE		ENTRETIEN	
	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent
1 (mal)	123	58.57	105	50	53	25.24
2 (insuffisant)	25	11.91	43	20.47	46	21.90
3 (assez bien).	27	12.86	27	12.86	64	30.48
4 (bien).	23	10.95	24	11.43	32	15.24
5 (très bien)	12	5.71	11	5.24	15	7.14
Totaux	210	100.00	210	100.00	210	100.00

La proportion des mauvaises cotes est, on le voit, énorme.

Le tableau n° 66 répartit les cabinets d'après leur situation.

66. — Situation des cabinets d'aisances.

SITUATION DES LATRINES	NOMBRE ABSOLU	POUR CENT
Dans la cour	72	34.28
Dans une écurie	1	0.48
Sur une plate-forme	1	0.48
Dans une cave	15	7.14
Sur le palier	55	26.19
Sur le corridor	42	20.00
Dans un réduit, un lavoir	15	7.14
Dans la cuisine	7	3.33
Dans le café	2	0.96
	210	100.00

Il y a donc 74 cabinets, ou 35 p. c. situés hors de la maison ;

127 ou 60 p. c. dans la maison, mais en dehors des locaux habités ;

9 ou 4 p. c. dans des locaux habités.

Si, encore, ceux-ci étaient munis d'appareils perfectionnés. Mais loin de là.

79 cabinets seulement ont un dispositif spécial de lavage.

Nos enquêteurs ont relevé pas mal de cas où les cabinets mal installés causaient des inconvénients, sans parler du danger d'épidémie.

Il y a de mauvaises odeurs provenant des cabinets :

a) dans la cour de 9 maisons, rue Barbe d'Or, 3 rue Potiérie, 3 rue Sur-le-Mont, 2 rue Féronstrée.

b) dans la cave de 3 maisons : 2 rue Sur-le-Mont et 1 rue Potiérie.

c) dans le dégagement, les vestibules et les escaliers de 4 maisons, rue de la Clef, rue Sur-le-Mont, quai de la Goffe et rue de la Halle.

d) dans les vestibules et même dans certaines pièces de 17 maisons :

3, rue Sur-le-Mont ;

1, rue Barbe d'Or ;

1, rue de la Clef ;

3, quai de la Goffe ;

8, rue Potiérie ;

1, rue de la Halle.

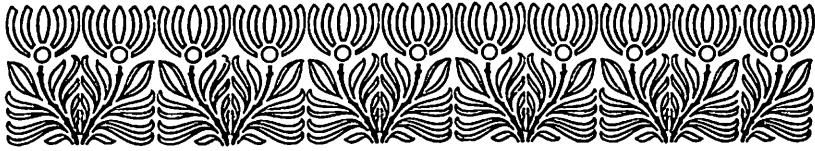
La latrine située dans une écurie, rue de la Halle, et utilisée par les porteurs de la Halle notamment, est infecte. « Les odeurs qui s'en dégagent, écrit l'enquêteur, donnent des nausées. »

Un cabinet se trouve installé, dans une maison de cette rue, sur une plate-forme. « Il faut être acrobate pour en user, écrit notre architecte, tant l'accès en est difficile et dangereux, surtout le soir. »

Il est difficile de voir chose plus répugnante qu'une latrine placée dans le vestibule d'une maison de la rue

de la Halle. L'enquêteur dit « qu'elle est tellement infecte que les habitants déclarent qu'ils ne s'en servent jamais ». Mais, lors d'une visite que nous y fîmes personnellement, il apparaissait qu'on l'utilisait parfois, car le siège et le sol étaient terriblement souillés.

Telles sont les horreurs qu'on peut voir dans notre belle ville au début du xx^e siècle. Notre excuse est qu'il y en a ainsi partout, dans tous les pays. Mais ce n'est qu'une excuse. Il y a quelque chose de révoltant à penser que ni la population, ni les autorités ne sont choquées de choses semblables, et que la réaction nécessaire ne se fait ni dans les esprits ni dans les actes. Il y a des règlements qui interdisent des situations semblables. Il y a des agents pour les faire exécuter. Il y a une opinion publique, pour réclamer. Mais rien n'y fait. Nos enquêtes répètent et multiplient les constats, en vain. Faut-il donc désespérer de voir le logement de l'homme devenir simplement, vraiment, digne de l'homme ?



CONCLUSION

Essayons de résumer nos constatations, chose malaisée, puisque l'intérêt en est dans le détail.

Nous avons découpé, dans la ville ancienne, un quartier de onze rues, autour de la vieille Halle aux viandes du XVI^e siècle menacée d'expropriation, et nous y avons parcouru de bas en haut, de long en large, les 267 maisons qui le composent. 450 ménages, comprenant 1247 personnes, ont été minutieusement interrogés et observés. C'est, si l'on veut, un morceau de ville qui a l'importance d'un gros village, ramassé sur environ un hectare de terrain.

Mais c'est bien un quartier urbain, avec ses tares et ses inconvénients.

Les rues, d'abord, sont étroites : la plus large en sa plus grande largeur n'a que 12 mètres, et l'une d'elles, à certains endroits, n'a qu'un mètre ! (v. p. 18). Comme les maisons sont élevées — il y en a de 16 m. 50 — la relation nécessaire entre la largeur de la rue et la hauteur des maisons n'est plus observée et l'air et la lumière font défaut. Comme si ce n'était pas assez, les habitants obstruent encore parfois la rue de marchandises, entre autres de vieux vêtements (photogr. pp. 6 et 8).

Les maisons, considérées en elles-mêmes, sont très diverses : il y en a de grandes, mais la moitié n'a pas plus de superficie qu'une maison ouvrière ordinaire (v. p. 19). L'absence presque complète de cours et de

jardins, la proximité des bâtiments environnants (p. 23) et leur hauteur relative (pp. 29-32) achèvent de les rendre insalubres. Leur ancienneté (v. p. 11) contribue à en faire des habitats sordides aux murs patinés de la crasse et des injures de générations d'habitants (p. 4).

La population qui utilise ces maisons porte aussi les caractères d'une population urbaine. Les petits ménages, d'une et de deux personnes, sont en très grand nombre : ils forment la moitié du total (p. 35). Aussi la moyenne, moins de 3 personnes par ménage, est plus faible que celle que nous rencontrons ailleurs (p. 35), circonstance qui a son influence sur beaucoup de données.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas, à proprement parler, « encombrement » dans les logements (p. 38), et cette raison tient en grande partie à ce que l'expropriation étant annoncée, la Ville ayant déjà procédé à de nombreux achats d'immeubles, le quartier est déjà délaissé. Cependant, un quart des logements est certainement encombré (p. 42).

Les logements sont exigus en général : ils sont plus petits que les logements des maisons ouvrières de nos communes suburbaines (p. 49) ; 16 pour cent d'entre eux n'atteignent pas le minimum de 14 m² imposé par le Conseil supérieur d'hygiène pour une cuisine.

Parmi ces logements, il en est que l'on ne rencontre que dans les parties agglomérées de la ville : 29 débits de vins, de bière, de tabacs et cigares, comprenant 85 pièces, et loués à *la semaine*, généralement à des prostituées (pp. 51 et 96).

Nous notons aussi une grande proportion de cuisines qui servent de chambres à coucher, 17 pour cent (p. 50).

Quant aux dimensions des pièces, si, d'une manière générale, nous ne pouvons les considérer comme insuffisantes, il en est beaucoup trop qui restent inférieures au minimum admissible. 60 pour cent des cuisines proprement dites, 37 pour cent des cuisines-chambres à coucher, 44 pour cent des chambres à coucher n'ont pas la surface requise.

Les chambres à coucher n'ont pas un nombre de dormeurs excessif, en général : la moyenne, 2 dormeurs par chambre, est favorable, ce qui provient du défaut d'enfants et de l'excès des célibataires ou des petits ménages (p. 68). Par contre, beaucoup de chambres étant des cuisines-chambres à coucher, nous y trouvons relativement plus de dormeurs qu'ailleurs. Quelques cas, heureusement exceptionnels, sont terribles : (p. 71) deux cuisines où il y a sept dormeurs, deux où il y en a six.

Si la moyenne des occupants des lits est également favorable, quelques cas extrêmes n'en sont pas moins révoltants : il y a des lits où l'on couche à cinq, et, dans des maisons de logement, sept personnes qui dorment le jour dans cinq chambres abritant, la nuit, quinze autres personnes (p. 76).

Le cube d'air dont disposent les habitants des chambres à coucher est insuffisant dans la majorité des chambres et pour la majorité des dormeurs (p. 76) : il y a là des malheureux qui n'ont pas 2 mètres cubes d'air !

Huit maisons de logement sont comprises dans notre enquête. Elles révèlent les inconvénients bien connus : chambres-dortoirs, où l'on peut compter jusque vingt personnes (p. 80), lits partagés par deux ou trois personnes (p. 81), promiscuité avec les membres de la famille du tenancier, notamment concubinage avoué avec la femme (p. 82), cube d'air insuffisant (p. 83) et cherté relative du logement et de la pension (p. 85).

L'exiguité des logements et l'encombrement sont des causes — non les seules — de la promiscuité des parents et des enfants, des adolescents des deux sexes. Nous en avons rencontré ici des exemples aussi révoltants qu'ailleurs (p. 94). Mais, au point de vue des mœurs, la situation s'aggrave de la promiscuité de la rue, des paliers, des parties communes des maisons, dans ce quartier qui est le quartier du vice (p. 95).

En ce qui concerne les conditions économiques, elles sont encore une fois bien différentes de celles des

maisons ouvrières où nous avons porté naguère notre enquête. Tout d'abord nous trouvons ici des logements loués garnis, et notamment ces cafés ou débits loués garnis à la semaine. Les loyers, naturellement, y sont à des taux que ne connaissent point les maisons ouvrières : jusque 20 francs par semaine (p. 101).

Ensuite, nous trouvons des logements de six pièces et plus, dépassant 250 frs par mois. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le loyer mensuel moyen soit plus du double de celui des maisons ouvrières.

Nous avons constaté partout que les petits logements coûtent relativement plus cher que les grands. Cela se vérifie au quartier des Halles pour les logements d'une pièce. Mais la nature *commerciale* des logements de trois pièces et plus en fait augmenter le loyer. L'espace coûte cher, d'une façon absolue, dans un quartier urbain : le mètre carré et le mètre cube se paient en moyenne deux fois plus que dans les communes suburbaines (p. 109).

Nous avons profité de l'occasion pour rechercher le bénéfice des locataires principaux, parce que 79 de nos maisons nous offraient des observations intéressantes (p. 109). Nous n'avons pas eu de peine à trouver des cas d'exploitation remarquables (p. 114). 82 sous-locataires paient au locataire principal un loyer supérieur à ce que celui-ci paie au propriétaire, et dans l'ensemble, les sous-locataires paient le mètre carré et le mètre cube de logement plus cher que le locataire principal (p. 118).

La durée de l'occupation des logements est plus longue que l'on ne s'y attendrait : elle n'est guère inférieure, en moyenne, à celle que nous relevons dans les maisons ouvrières (cinq ans et demi), et il y a, comme toujours, beaucoup de longues occupations (p. 119).

Le relevé des professions exercées par les habitants de ce quartier (pp. 122-124) montre bien que nous n'avons plus affaire à une population d'ouvriers. Il y a bien des houilleurs, des ouvriers de métiers, et des ouvriers à

domicile, mais il y aussi des bourgeois, des artistes, et des prostituées (p. 125).

Aussi, le revenu journalier moyen est plus élevé (7 frs 29) que dans les milieux ouvriers. En faisant abstraction des ménages occupant de grands logements, qui sont en général des commerçants, nous constatons qu'il y a dans ce quartier une classe ouvrière qui se trouve à peu près dans la même situation que celle des communes suburbaines (p. 131).

Malgré l'élévation relative des ressources, le loyer étant aussi plus fort, il représente en général une part plus considérable du revenu : le cinquième en moyenne (p. 134).

L'observation de quelques ouvriers à domicile nous permet de confirmer que l'exiguïté des locaux, la malpropreté et l'encombrement caractérisent ici aussi le logement de cette catégorie d'ouvriers (p. 139). Quant aux salaires, ils ne sont pas aussi faibles qu'on aurait pu le craindre (p. 140).

Après les conditions économiques du logement, nous étudions les conditions hygiéniques de l'occupation.

L'état d'entretien en est franchement mauvais. L'incurie des propriétaires, aggravée par la vétusté des immeubles, nous fait dire qu'en somme il n'y a guère qu'un quart des locaux en bon état, pour les toitures, les escaliers, les regards de caves, les tuyaux de gouttière, les murs, plafonds, planchers, carrelages et fenêtres (p. 147). De même, il n'y a qu'un quart des ménages chez lesquels l'ordre et la propreté ne laissent pas à désirer (p. 149).

L'éclairage naturel des pièces, apprécié d'après la règle nouvelle du Conseil supérieur d'hygiène, n'est suffisant que pour la moitié des pièces ; mais les espaces libres font défaut, et le jour qui entre par les fenêtres est de qualité détestable. Comme, en outre, le nombre des pièces non éclairées ou éclairées indirectement est énorme, il est hors de doute que l'éclairage est généralement défectueux (p. 152).

Il en est de même du renouvellement de l'air, qui ne se fait bien que dans le tiers des pièces (p. 152).

L'approvisionnement en eau potable et l'écoulement des eaux ménagères ne présentent point, dans ce quartier urbain, les situations regrettables que nous avons si souvent constatées ailleurs (pp. 154 et 155).

Il n'en est pas de même des cabinets d'aisance. Nous avons trouvé quatre maisons, abritant 5 ménages, composés de 11 personnes, qui n'en avaient pas du tout (p. 156). La moyenne d'utilisation est très élevée : 3 ménages, ou 9 personnes par cabinet. En outre, quelques cas extrêmes sont choquants : cabinet utilisé par 39 personnes ; 33 personnes obligées de se servir d'un seau que l'on vide chaque matin dans la rue (p. 159). Enfin, des horreurs indignes de notre époque et de notre ville se rencontrent au sujet de l'état d'entretien et de la situation de ces annexes dites hygiéniques (p. 162).

Notre enquête n'était pas nécessaire pour justifier l'expropriation. Mais elle lui apporte l'appui d'une démonstration détaillée des inconvénients du quartier en question. Personne ne doutera que la mesure s'impose au seul point de vue de l'assainissement.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE I^o. Renseignements généraux	7
1. Etendue de l'enquête	7
2. Age des maisons.	10
CHAPITRE II. Conditions hygiéniques de la localité	13
1. Nature des terrains.	13
2. Niveau du rez-de-chaussée	14
3. Caves	14
4. Eaux stagnantes.	16
5. Cours	16
6. Etat de la rue	17
CHAPITRE III. Relations de l'habitation sur les constructions environnantes.	19
1. Surface bâtie	19
2. Surface non bâtie	19
3. Eclairage naturel des maisons.	22
4. Hauteur des maisons	29
CHAPITRE IV. Population et utilisation des locaux	33
1. Nombre de logements par maison	33
2. Population	35
3. Nombre de pièces et de personnes par logement	37
4. Surface et cube des logements.	42
5. Destination des pièces	49
6. Cuisines. I. Cuisines proprement dites	52
II. Cuisines chambres à coucher	54
7. Chambres à coucher	57
8. Cafés et débits	61
9. Autres pièces	63
10. Chambres où l'on dort.	66
I. Nombre de dormeurs	66
II. Lits	71
III. Cube d'air par personne.	76
11. Logeurs	79
12. Servantes, domestiques, demoiselles de magasins, etc.	86
13. Promiscuité	89

	Pages.
CHAPITRE V. Conditions économiques	96
1. Le loyer	96
Le bénéfice des locataires principaux	109
2. Durée de l'occupation	118
3. Professions	121
4. Revenu journalier	125
5. Le loyer en relation avec le revenu	131
6. Le travail à domicile	134
7. Revendeurs	141
8. Cabarets et débits interlopes	144
 CHAPITRE VI. Entretien. — Eclairage. — Aérage. — Eaux potables et eaux sales	 146
1. Etat d'entretien des immeubles	146
2. Entretien, ordre et propreté des ménages	148
3. Eclairage naturel et aération	150
4. Lessivage du linge	153
5. Eaux potables	154
6. Ecoulement des eaux ménagères	154
 CHAPITRE VII. Cabinets d'aisance	 156
1. Nombre et utilisation	156
2. Conditions hygiéniques	160
<i>Conclusion</i>	163



